

# Contrat de Rivière

## Protocole d'accord

**VESDRE**  
**2017-2019**



**520 actions** pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**6 février 2017 - Chênée**



# Sommaire

<b>1. Le Contrat de Rivière Vesdre : Démarche et historique</b>	<b>1</b>
1.1. Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?	1
1.2. Le contexte législatif	1
1.2.1. La Directive Cadre 2000/60/CE sur l'Eau	1
1.2.2. La Directive européenne 2007/20/CE sur les Inondations	2
1.2.3. Le Code de l'Eau	2
1.2.4. L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2009	2
1.3. La gestion de l'eau en Wallonie	2
1.3.1. Les catégories de cours d'eau	2
1.3.2. Les gestionnaires des cours d'eau	3
1.3.3. L'unité de gestion : la masse d'eau	3
1.3.4. Les plans de gestion et programmes de mesures	4
1.4. Le Contrat de Rivière Vesdre	5
1.4.1. Historique	5
1.4.2. Les échelles de travail	6
1.4.3. Les principes de base et les méthodes de travail	6
<b>2. Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre</b>	<b>9</b>
2.1. Les caractéristiques du sous-bassin	9
2.1.1. Localisation et occupation du sol	9
2.1.2. Hydrographie	9
2.1.3. L'eau souterraine	11
2.1.4. Sites naturels protégés	12
2.1.5. Démographie	13
2.1.6. Tourisme, sport et loisirs	13
2.1.7. Industrie	14
2.1.8. Agriculture	14
2.2. Les masses d'eau du sous-bassin de la Vesdre	15
2.2.1. Les masses d'eau de surface	15
2.2.2. Les masses d'eau souterraine	16
2.3. Les usages locaux des cours d'eau, des lacs et de leurs abords	16
2.4. Les éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement	19
<b>3. L'état des lieux</b>	<b>21</b>
3.1. La méthodologie d'inventaire	21
3.2. Le linéaire inventorié	21
3.3. Les points noirs et points noirs prioritaires	21
3.4. L'information du public sur les résultats de l'inventaire	22

<b>4. Le protocole d'accord 2014-2016</b>	<b>23</b>
4.1. L'élaboration du programme d'actions 2014-2016	23
4.2. Les domaines d'activité	23
4.2.1. Les thématiques	23
4.2.2. Définition des thématiques	25
4.3. Les maîtres d'œuvre et partenaires des actions	27
4.4. Le programme d'actions 2014-2016	30
4.4.1. Le résumé du programme d'actions	30
4.4.2. Les actions	32
Thème PGDH.1 : Assainissement collectif des eaux usées	33
Thème PGDH.2 : Assainissement autonome des eaux usées	37
Thème PGDH.3 : Gestion des eaux pluviales	39
Thème PGDH.4 : Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses	41
Thème PGDH.5 : Agriculture – Apport en nutriments	43
Thème PGDH.6 : Pesticides	45
Thème PGDH.7 : Pollutions historiques et accidentelles	47
Thème PGDH.8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	49
Thème PGDH.9 : Activités récréatives	51
Thème PGRI.4 : Prévention – Autres préventions	53
Thème PGRI.5 : Protection – Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement et du bassin versant	55
Thème PGRI.6 : Protection – Régulation du débit	57
Thème PGRI.7 : Protection – Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières	59
Thème PGRI.9 : Protection – Autres protections	61
Thème PGDH.12 : Préparation – Sensibilisation du public et préparation	63
Autre thème 1 : Invasives	65
Autre thème 2 : Déchets	69
Autre thème 3 : Patrimoine	75
Autre thème 4 : Ouvrages	77
Autre thème 5 : Habitats et espèces sensibles	81
Autre thème 6 : Tourisme, activités sportives et de loisirs	85
Autre thème 7 : Subsidés	87
Autre thème 8 : Information et sensibilisation	89
Autre thème 9 : Autres	95
4.5. Le financement du Contrat de Rivière Vesdre	97
4.5.1. Les subsides	97
4.5.2. Les lignes budgétaires	98
4.6. L'engagement des partenaires	99
Le recueil des signatures	99



# Chapitre 1

## Le Contrat de Rivière Vesdre :

## démarche et historique





# 1. Le Contrat de Rivière Vesdre : Démarche et historique

## 1.1. Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

Un Contrat de Rivière est un **outil de gestion des ressources en eau** - et plus particulièrement des cours d'eau - d'un sous-bassin hydrographique. Il est basé sur la **concertation** et la **coordination** entre les différents acteurs et usagers de l'eau de ce sous-bassin.

Pouvoirs publics, promeneurs, riverains, pêcheurs, scientifiques, industriels, agriculteurs, défenseurs de la nature, le monde de l'éducation et de l'enseignement, ... autant d'intérêts et de préoccupations qui gravitent autour d'un cours d'eau, autant de représentations de la rivière – parfois analogues, parfois contraires – qu'il est pourtant nécessaire d'accorder.

Le Contrat de Rivière consiste donc à rassembler autour d'une table tous ces acteurs et usagers en vue de définir ensemble, de manière consensuelle et chacun dans le cadre de ses responsabilités, de ses compétences et dans la mesure de ses possibilités, un **programme d'actions** visant à gérer au mieux les ressources en eau. Il est défini comme un **protocole d'accord** entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à **restaurer** la qualité des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eaux du sous-bassin et à **concilier** leurs multiples fonctions et usages.

Le Contrat de Rivière est aussi destiné à **informer** et **sensibiliser** le public, les pouvoirs publics et les acteurs du secteur de l'eau à la **gestion intégrée** et globale du cycle de l'eau. Tous disposent ainsi d'une plate-forme commune - le **Comité de Rivière** - pour exprimer leurs souhaits sur la qualité de leurs cours d'eau, pour entendre et prendre en compte le point de vue des autres, et ainsi établir ensemble des priorités dans les actions à programmer.

## 1.2. Le contexte législatif

### 1.2.1. La Directive Cadre 2000/60/CE sur l'Eau (DCE)

Partant du principe que *« l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel »*, la Directive 2000/60/CE sur l'Eau, communément appelée **Directive Cadre Eau** (ou **DCE**), constitue le cadre dans lequel doit s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières.

Le concept pivot de la DCE consiste en l'organisation et la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, l'**unité élémentaire de gestion** du milieu aquatique étant la masse d'eau.

Son objectif fondamental est d'arriver au **bon état des eaux communautaires pour 2021** (bon état **écologique et chimique** pour les eaux de surface, bon état **quantitatif et chimique** pour les eaux souterraines).

Elle fixe également d'autres objectifs environnementaux à ses Etats membres, par exemple :

- prévenir toute détérioration de l'état des ressources en eau de surface et en eau souterraine,
- promouvoir une utilisation durable de l'eau,
- réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires,
- respecter les objectifs environnementaux spécifiques des zones protégées concernées par d'autres Directives (Natura 2000, zones sensibles, zones de baignade, ...),
- contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

La DCE impose également l'information, la consultation et la participation des utilisateurs et du public.

### **1.2.2. La Directive européenne 2007/60/CE sur les Inondations (DI)**

La Wallonie a depuis longtemps pris des dispositions pour lutter de manière optimale contre les inondations : en 2003, le Gouvernement wallon a adopté un plan global de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés, appelé **Plan PLUIES**. Ce plan comprenait une trentaine d'actions couvrant les différents enjeux : aménagement du territoire, ralentissement du ruissellement, couverture des sols en interculture, entretien des berges, etc.

La **Directive Inondations (DI)** a été votée en 2007. Elle impose aux Etats membres 3 phases de travail en vue d'appréhender encore mieux les risques d'inondation :

- évaluation préliminaire des risques d'inondation
- cartographie des zones inondables et cartographie des risques d'inondation
- établissement de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

### **1.2.3. Le Code de l'Eau**

Pour être applicables, la Directive Cadre Eau et la Directive Inondations sont transposées en droit wallon via le Code de l'Eau (Décret de la Région Wallonne du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau).

### **1.2.4. L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008**

Les missions des Contrats de Rivière, ainsi que leur organisation générale, sont déterminées dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008, modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau.

## **1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie**

### **1.3.1. Les catégories de cours d'eau**

On distingue d'une part les cours d'eau navigables et d'autre part les non navigables. Concernant les cours d'eau non navigables, leur régime juridique et leur mode de gestion sont actuellement toujours réglés par la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non



navigables, les nouvelles dispositions prévues par le Code de l'Eau n'étant pas encore entrées en vigueur.

On distingue donc :

- les **voies navigables** (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre) ;
- les **cours d'eau de 1<sup>e</sup> catégorie** : parties des cours d'eau non navigables situées en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 5000 hectares ;
- les **cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci qui ne sont classés ni en 1<sup>e</sup> ni en 3<sup>e</sup> catégorie ;
- les **cours d'eau de 3<sup>e</sup> catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci, en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares, tant qu'ils n'ont pas franchi la limite de la commune où est située leur source ;
- les **cours d'eau non classés** : les rivières et ruisseaux, en amont du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares.

### 1.3.2. Les gestionnaires des cours d'eau

En fonction de leur catégorie, les cours d'eau sont gérés par des autorités différentes.

En termes de qualité, la gestion des eaux de surface (cours d'eau, lacs, ...) relève de la **Direction des Eaux de surface** (Service Public de Wallonie - DGO.3). Pour les eaux souterraines, cette responsabilité revient à la **Direction des Eaux souterraines** (Service Public de Wallonie - DGO.3).

En termes d'entretien et d'aménagements hydrauliques, la gestion du réseau hydrographique relève actuellement de différentes autorités, en fonction de la catégorie des cours d'eau (cf. § 1.3.1.) :

- la **Direction des Voies Hydrauliques** (SPW – DGO.2) :  
pour les voies navigables (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre)
- la **Direction des Cours d'Eau Non Navigables** (SPW – DGO.3) :  
pour les cours d'eau de 1<sup>e</sup> catégorie
- les **Provinces** :  
pour les cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie
- les **Communes** :  
pour les cours d'eau de 3<sup>e</sup> catégorie
- les **propriétaires riverains** :  
pour les cours d'eau non classés.

Par ailleurs, la gestion des 2 grands barrages (barrage de la Vesdre à Eupen et barrage de la Gileppe) du sous-bassin hydrographique de la Vesdre dépend de la **Direction de l'Exploitation des Barrages (SPW – DGO.2)**.

Le Code de l'Eau supprime cependant les catégories de cours d'eau et prévoit que tous les cours d'eau non navigables soient intégralement gérés par la Direction des Cours d'Eau Non Navigables du Service Public de Wallonie. Mais ces dispositions ne sont pas encore entrées en vigueur.

### 1.3.3. L'unité de gestion : la masse d'eau

La masse d'eau est l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique.

Selon la Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE) (cf. 1.2.1.), une **masse d'eau de surface** est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un

réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

On distingue plusieurs types de masses d'eau de surface :

- les **rivières**, associées à leur région naturelle, à la superficie de leur bassin versant, à leur classe de pente et aux zones piscicoles ;
- les **lacs** (barrages-réservoirs), associés à leur région naturelle, à leur superficie et à leur profondeur ;
- les **eaux artificielles** (créées par l'activité humaine).

On classe également les masses d'eau de surface selon qu'elles sont **naturelles, fortement modifiées** ou **artificielles**, sur base de critères objectifs d'ordre hydromorphologique et physique.

L'objectif phare de la DCE est l'atteinte du « **bon état écologique** » (pour les masses d'eau naturelles) ou « **bon potentiel écologique** » (pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées) et du « **bon état chimique** » en **2021**.

Mais pour certaines masses d'eau, l'atteinte de cet objectif environnemental en 2021 est impossible en raison de leur état actuel de dégradation. Un report de délais peut alors être **demandé pour ces masses d'eau**, selon 3 critères : conditions naturelles, infaisabilité technique ou manque de connaissance, infaisabilité économique.

Le cas spécifique des **masses d'eau de surface du sous-bassin de la Vesdre** est abordé au point 2.2.1.

Une **masse d'eau souterraine** est, quant à elle, un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

#### **1.3.4. Les plans de gestion et programmes de mesures**

La mise en œuvre concrète de la Directive Cadre Eau (DCE) et de la Directive « Inondation » (DI) dans les différents Etats membres de l'Union Européenne passe par l'établissement et l'application de plans de gestion et de programmes de mesures. Leur élaboration se fait **par district hydrographique**.

En Wallonie, les Contrats de Rivière constituent un outil permettant aux différents acteurs de contribuer à l'élaboration des plans de gestion et à la mise en œuvre des programmes de mesures.

Pour ce qui est de la Directive Cadre Eau, les premiers plans de gestion (2009-2015) des parties wallonnes des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine ont été approuvés par le Gouvernement Wallon le 27 juin 2013. Les **2<sup>e</sup> plans de gestion par district hydrographique (PGDH)** ont été adoptés le 28 avril 2016 (2016-2021). Ils contiennent notamment le **programme de mesures**, qui reprend l'ensemble des fiches-mesures détaillées élaborées pour atteindre les objectifs visés (c.-à-d. concrètement : les actions à mener). Ils sont consultables sur <http://eau.wallonie.be>.

Pour ce qui est de la Directive Inondation, les **plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)**, en ce compris les **cartes de l'aléa d'inondation**, les **cartes des zones inondables** et les **cartes des risques**, ont été approuvés par le Gouvernement Wallon le 10 mars 2016. Ils sont consultables sur <http://environnement.wallonie.be/inondations>.



## 1.4. Le Contrat de Rivière Vesdre

### 1.4.1. Historique

Le Contrat de Rivière Vesdre (C.R.V.) est né en 2000 de l'initiative de l'intercommunale-asbl Association des Communes du Bassin de la Vesdre (A.C.B.V.). Depuis 2009, il est coordonné par l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, émanant de la transformation en 2009 de l'intercommunale-asbl A.C.B.V. en simple asbl.

Après la constitution d'un Comité de Rivière en 2000, les 3 premières années ont été consacrées au constat des dégradations, c'est-à-dire la réalisation d'un grand inventaire de terrain (Convention d'étude 2000-2003), nécessaire à l'élaboration d'un premier programme d'actions concrètes.

Ensuite, pour remédier aux différents problèmes rencontrés (pollutions, dégradations, rejets, etc.), plusieurs phases d'actions correctrices et de sensibilisation se sont succédées : 2003-2006, 2006-2009, prorogation 2010, 2011-2013 et 2014-2016. Les actions correctives et de sensibilisation engagées par les différents partenaires du Contrat de Rivière sont regroupées au sein d'un même document officiel, qu'il soit appelé « charte d'actions », « programme d'actions » ou « protocole d'accord ». En le signant, ces nombreux maîtres d'œuvre se sont engagés à atteindre des objectifs communs d'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Ces phases successives ont été les suivantes :

#### **Le constat des dégradations (convention d'étude 2000-2003) :**

- Mise en place du 1<sup>er</sup> Comité de Rivière en septembre 2000.
- Inventaire des points noirs par les groupes locaux (bénévoles), la Cellule de Coordination, des stagiaires, etc.
- Elaboration du 1<sup>er</sup> programme d'actions via la constitution de 4 groupes de travail thématiques (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).

#### **Le 1<sup>er</sup> programme d'actions (octobre 2003 – juin 2006) :**

- Signé le 10 octobre 2003 à Verviers, sous le nom de « Charte des actions 2003-2006 ».
- 66 maîtres d'œuvre et/ou partenaires (dont 23 Communes au départ, puis 22).
- 279 actions, réparties en 13 objectifs et 3 grands thèmes :
  - qualité des eaux : eaux de surface, eaux souterraines, déchets, pollutions, écosystèmes et biodiversité.
  - hydraulique : gestion de la rivière, gestion des écosystèmes, inondations.
  - tourisme : gestion du paysage, développement d'activités en adéquation avec l'environnement, prévention des aspects négatifs des infrastructures touristiques, mise en valeur du patrimoine.
- 4 groupes de travail thématiques : qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation.
- Mise à jour continue de l'inventaire global par la Cellule de Coordination et des stagiaires.

#### **Le 2<sup>e</sup> programme d'actions (juillet 2006 - juin 2009) :**

- Signé le 23 juin 2006 à Chaudfontaine, sous le nom de « Programme des actions 2006-2009 ».
- 80 maîtres d'œuvres et/ou partenaires (dont 21 Communes).
- 668 actions, réparties en 8 objectifs et 4 grands thèmes :
  - qualité des eaux : gestion et amélioration des eaux de surface et souterraines, gestion des déchets ayant une incidence sur les milieux aquatiques, gestions des pollutions accidentelles, gestion des écosystèmes aquatiques et caractéristiques du bassin (aspect écologique) et promotion de la biodiversité ;
  - hydraulique : gestion de la rivière, de ses affluents et des écosystèmes aquatiques (aspect hydraulique), gestion des inondations et problèmes hydrauliques ;

- tourisme : développement d'activités de tourisme, sport et loisirs respectueuses de l'environnement et prévention des impacts négatifs, mise en valeur et développement du patrimoine culturel, naturel, artistique et historique et gestion du paysage ;
- thème transversal sensibilisation.
- 4 groupes de travail thématiques : qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation.
- 5 groupes de travail techniques : gestion des plantes invasives, sensibilisation aux plantes invasives, inventaire des amphibiens, inventaire du petit patrimoine construit lié à l'eau, parcours routier roches et minières.
- Mise à jour continue de l'inventaire global par la Cellule de Coordination et des stagiaires.
- Inventaires particuliers (plantes invasives, amphibiens, petit patrimoine construit lié à l'eau) par des bénévoles, des stagiaires et la Cellule de Coordination.

#### **La prorogation du 2<sup>e</sup> programme d'actions (juillet 2009 – décembre 2010) :**

- 94 maîtres d'œuvres et partenaires/collaborateurs (dont 18 Communes).
- 223 actions (dont 10 nouvelles), réparties selon les mêmes objectifs et grands thèmes que dans le programme d'actions 2006-2009.
- Continuation de la mise à jour de l'inventaire de terrain par la Cellule de Coordination, avec l'aide ponctuelle de stagiaires et de certains partenaires.

#### **Le 3<sup>e</sup> programme d'actions (janvier 2011 - décembre 2013) :**

- Signé le 1<sup>er</sup> avril 2011 à Eupen, sous le nom de « Protocole d'accord 2011-2013 ».
- 88 maîtres d'œuvre et partenaires/collaborateurs (dont 18 Communes).
- 407 actions (+14 actions ajoutées en cours de route), réparties en 11 grands thèmes.
- 4 groupes de travail thématiques : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

#### **Le 4<sup>e</sup> programme d'actions (janvier 2014 - décembre 2016) :**

- Signé le 19 mars 2014 à Spa, sous le nom de « Protocole d'accord 2014-2016 ».
- 60 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 457 actions (+11 actions ajoutées en cours de route), réparties selon les 9 grands thèmes de la Directive Cadre Eau et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

### **1.4.2. Les échelles de travail**

Conformément à l'A.G.W. du 13/11/2008, le Contrat de Rivière Vesdre considère comme référence les échelles de travail et d'évaluation suivantes :

- le sous-bassin hydrographique de la Vesdre ;
- les masses d'eau de surface, les masses d'eau souterraines (définitions : cf. 1.3.3.) et le registre des zones protégées comprises dans le SBH de la Vesdre.

### **1.4.3. Les principes de base et les méthodes de travail**

Les fonctions remplies par la Vesdre et ses affluents, ainsi que les usages qu'en font les humains, sont multiples. La gestion intégrée des cours d'eau tente de prendre en compte tous ces usages et fonctions.

La démarche du Contrat de Rivière permet de mettre en place une **dynamique locale** en vue de cette gestion intégrée des ressources en eau du sous-bassin hydrographique. Pour atteindre les différents objectifs fixés, elle nécessite la **participation active et volontaire** des



nombreux acteurs et usagers, ainsi que leur prise de responsabilités en matière de protection de l'eau, selon une solution commune : **concertation, consensus, coordination et communication**.

Pour appliquer ces 4 principes de base, le Contrat de Rivière est organisé en plusieurs structures de travail : le Comité de Rivière, les groupes de travail, la Cellule de Coordination.

### **Le Comité de Rivière :**

Le Comité de Rivière **constitue** l'Assemblée Générale du Contrat de Rivière. La concertation et le consensus y sont les maîtres-mots.

Il est composé de représentants des différents acteurs et usagers présents dans le sous-bassin **hydrographique et ayant un lien avec l'eau ou un impact sur l'eau** : administrations régionale, provinciale et communales, associations environnementales, sociétés de pêche, monde **industriel, scientifiques, milieu de l'éducation et scolaire**, monde agricole, camp militaire, particuliers, professionnels de la promotion touristique, syndicats d'initiatives, clubs sportifs, etc. Tous peuvent en effet contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources en eau.

Ces acteurs, qui sont alors dits « les partenaires » (**maîtres d'œuvre** et/ou partenaires **d'actions, ou simples collaborateurs**) du Contrat de Rivière, sont répartis en **3 groupes** de même poids au sein du Comité de Rivière : les administrations communales et provinciales, **l'administration régionale, les acteurs locaux**. La liste des maîtres d'œuvre figure au point 4.3. Comme la liste des actions (cf. 4.4.), elle **est susceptible d'évoluer au cours du programme, en fonction de nouvelles opportunités**.

Le Comité de Rivière a notamment pour mission de valider le programme d'actions triennal de l'ensemble des partenaires du Contrat de Rivière.

### **Les groupes de travail :**

La concertation et le consensus sont également mis en application via la constitution de groupes de travail sur les différentes thématiques et sujets plus spécifiques abordés par le Contrat de Rivière Vesdre.

Les groupes de travail permettent de proposer des solutions aux problèmes identifiés lors de **l'inventaire pour la préparation du programme d'actions**, de développer des collaborations pour leur résolution, **mais aussi d'initier et mettre en place divers projets**. Ils sont composés de membres du Comité de Rivière, de la Cellule de Coordination, et de toute autre personne pouvant être concernée par le sujet abordé et pouvant y apporter son expertise ou sa **contribution**. **Organisés tout au long de la période couverte par le protocole d'accord, ils** permettent de maintenir une dynamique de réflexion et de collaboration entre les partenaires.

Les groupes de travail sont organisés en 4 thématiques générales :

- gestion qualitative des eaux,
- gestion quantitative des eaux,
- gestion des milieux et des espèces,
- valorisation et sensibilisation.

Dans la pratique, ils se réunissent en petits groupes sur des sujets précis : résolution de **problèmes propres à une masse d'eau, réalisation** et suivi **d'actions** ou de projets spécifiques nécessitant la collaboration de plusieurs partenaires et/ou de la Cellule de Coordination. Par exemple : **résultats de l'inventaire par masses d'eau et propositions d'actions, gestion des plantes invasives, création de pages spécifiques pour le site web du CRV, cartographie des zones de pêche, préparation des Journées Wallonnes de l'Eau**, etc.

## **Le coordinateur et la cellule de coordination :**

La communication entre les différents partenaires et la coordination **du programme d'actions** du Contrat de Rivière Vesdre est assurée par le coordinateur et son équipe, au sein de la cellule de coordination.

Les missions principales du coordinateur sont :

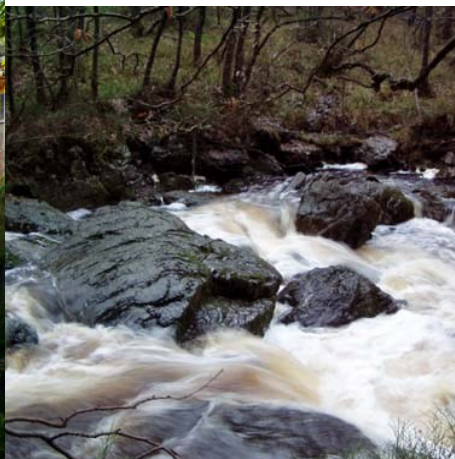
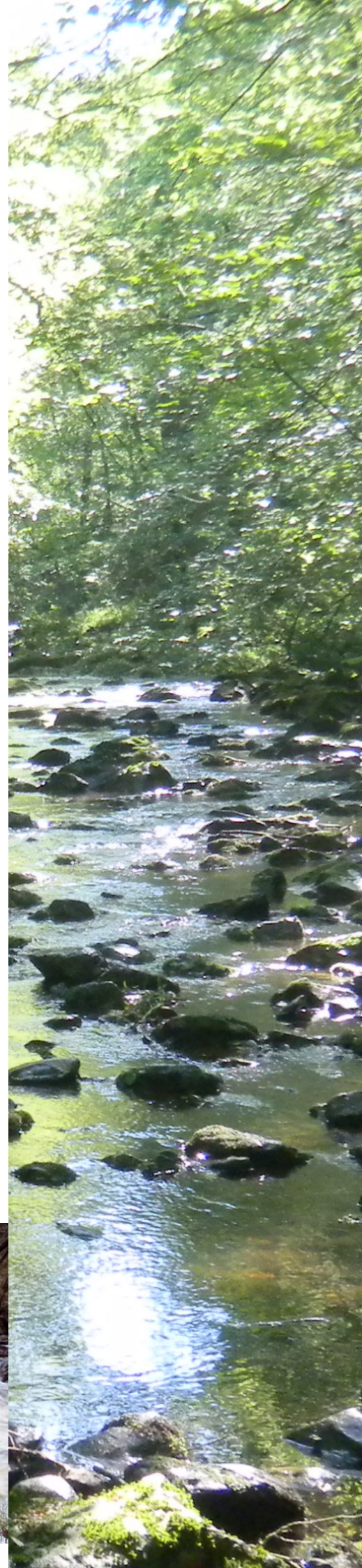
- **d'assurer l'élaboration du protocole d'accord, la coordination et le suivi des actions** inscrites au programme,
- **d'accompagner les acteurs du sous-bassin** dans la mise en place et la réalisation **d'actions visant les objectifs du Contrat de Rivière,**
- **d'assurer le lien et de favoriser le dialogue** entre tous les membres du Contrat de Rivière,
- **d'assurer une dynamique de travail des acteurs** par l'animation de groupes de travail,
- **d'organiser et d'assurer la mise à jour de l'inventaire de terrain,**
- **d'assurer l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population** du sous-bassin,
- de faire connaître le Contrat de Rivière et de valoriser les efforts consentis par les partenaires.

**Un autre de ses rôles est de veiller à ce que le Contrat de Rivière contribue à la mise en œuvre des plans de gestion par bassin hydrographique et à ce qu'il participe à la consultation du public organisée dans ce cadre.**



# Chapitre 2

## Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre





## 2. Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

### 2.1. Les caractéristiques du sous-bassin

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre est présenté de manière beaucoup plus complète dans le numéro spécial de la revue « **Tribune de l'Eau** » du CEBEDEAU (vol. 60 - n°643-644), paru en mars 2009 et intitulé « Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre : situation en 2008 » (auteurs : J. Tonneau, CRV et HELMo – F. Hauregard et C. Willemarck, CRV – L. Leclercq et D. Rosengarten, ULg – D. Godeaux et B. Bastin, SPW-DGARNE-DES – J.-C. Philippart, ULg – J.-M. Martino, AIDE).

#### 2.1.1. Localisation et occupation du sol

Le sous-bassin hydrographique (SBH) de la Vesdre se situe à l'Est de la Belgique et fait partie du district hydrographique international (DHI) de la Meuse. Ses cours d'eau principaux sont la Vesdre et la Hoëgne.

Il couvre une superficie de **703,01 km<sup>2</sup>** et comprend la totalité ou une partie du territoire de 27 communes : Aywaille, Baelen, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Dison, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olné, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trooz, Verviers, Waimes et Welkenraedt.

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se caractérise par la prédominance de forêts de résineux, de prairies et de forêts de feuillus. En effet, les bois et espaces verts représentent 48% de la superficie du sous-bassin, avec une majorité de résineux (feuillus 16% et résineux 29%). **Ces bois de résineux se situent principalement dans l'Est et le Sud-Est du sous-bassin, au niveau des grandes forêts telles que l'Hertogenwald. Les prairies et cultures représentent 40% de la superficie et se situent principalement dans le centre et le Nord du bassin (zone bocagère).**

Il se particularise par l'existence de fagnes, situées à l'Est (Hautes-Fagnes). Celles-ci sont **reprises parmi les friches et terrains incultes, qui représentent 7% du territoire total. L'habitat et les services y représentent 4% du territoire, les principaux noyaux se situant à Chaudfontaine, Dolhain, Eupen, Liège, Pepinster, Spa, Theux, Trooz et Verviers.**

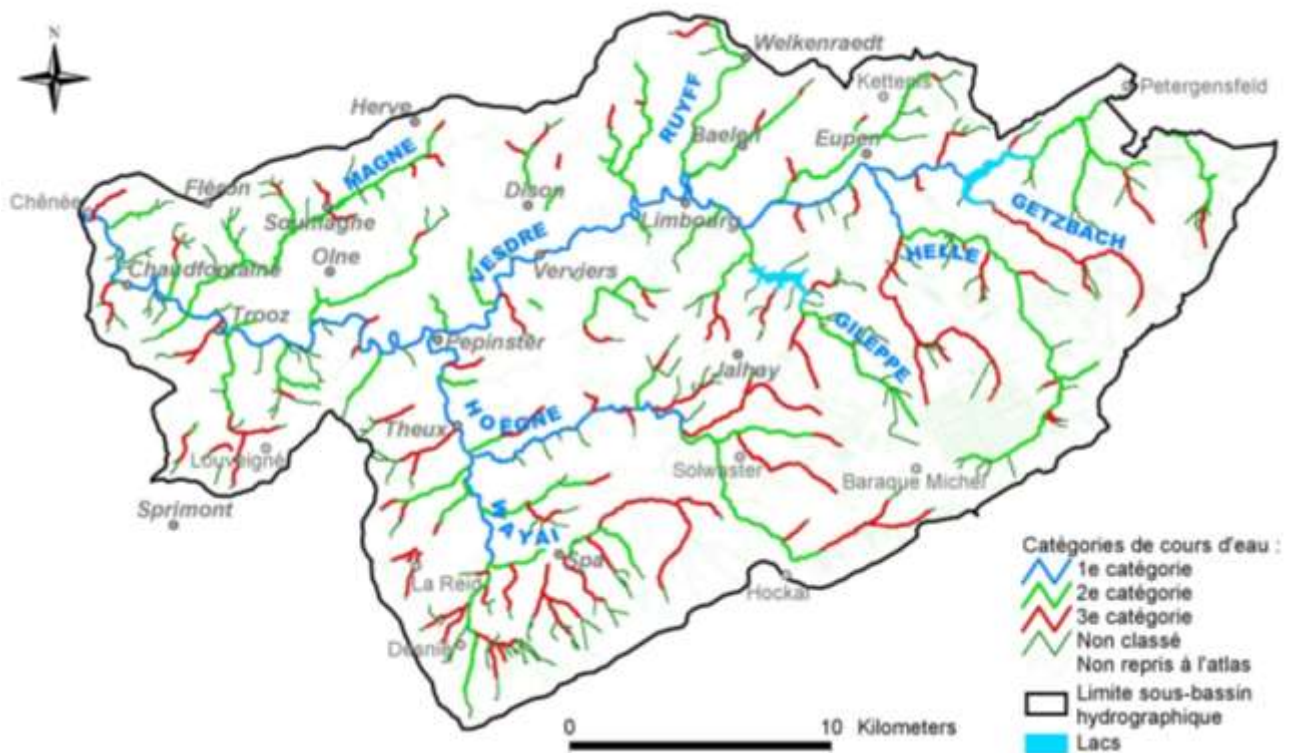
#### 2.1.2. Hydrographie

La Vesdre prend sa source dans les **Fagnes de Steinley à 605 m d'altitude (valeur moyenne de ses différentes sources, au nombre de 9)** et se jette, après un parcours de **72,5 km**, dans **l'Ourthe à Chênée, à 70 m d'altitude. En raison de sa pente importante (pente moyenne : 0,73%), la Vesdre est qualifiée de rivière torrentielle.**

Après une petite incursion d'1 km en **Allemagne** (près du village de Roetgen), la Vesdre forme le **lac d'Eupen** (3<sup>e</sup> réservoir d'eau potable de Belgique) avec un de ses affluents principaux, le **Getzbach**. Ce lac s'est formé à la suite de la construction du barrage de la Vesdre, achevé en 1949.

Après sa confluence avec la **Helle**, la Vesdre traverse Eupen. Ces deux rivières sont de type fagnard : leur eau est acide, peu minéralisée et elle contient des matières humiques brunes. La Vesdre traverse ensuite une zone très naturelle jusqu'à Dolhain (Limbourg). En rive droite, elle reçoit les eaux d'affluents plus minéralisés (**Bach, Ru de Baelen, Ruyff**) en raison de leur traversée de terrains calcaires. En rive gauche, elle reçoit les eaux de la Gileppe, rivière ayant sa source dans la Fagne Gulpin et formant le **lac de la Gileppe** - dû au barrage éponyme - avec un de ses affluents, le **Louba**). Lorsque la Vesdre fait son entrée à Verviers (Stembert), entité la plus urbanisée du sous-bassin, sa plaine alluviale s'élargit. Elle y reçoit le **ruisseau du Mangombroux** (rive gauche) et le **Ru de Dison** (rive droite). A Pepinster, entité relativement urbanisée, elle reçoit les eaux de son affluent principal, la **Hoëgne**, avant de traverser un paysage bucolique jusqu'à Trooz, où l'environnement urbain et industriel domine. Certains affluents à caractère plutôt naturel alimentent la Vesdre : le **ruisseau du Fond des Trois Bois**, le **Bola**, le **Havegné**, le **Ry de Mosbeux**, ... A Trooz, en rive droite, elle reçoit les eaux de la **Magne** et voit sa minéralisation encore augmenter à cause de la dominance des roches calcaires traversées dans cette région. Avant de se jeter dans l'Ourthe, la Vesdre reçoit encore d'autres ruisseaux : le **Ry Cockai**, le **ruisseau du Bois de Beyne**, etc. Son parcours se termine dans un environnement résolument urbanisé et industriel (Chaufontaine, Vaux-sous-Chèvremont, Chênée).

La longueur totale des cours d'eau qui drainent le SBH de la Vesdre s'élève à **1417 km** (soit environ 2 km par km<sup>2</sup>). Sur cette distance totale, 104 km concernent des cours d'eau classés en 1<sup>e</sup> catégorie, 225 km sont classés en 2<sup>e</sup> catégorie et 259 km sont classés en 3<sup>e</sup> catégorie (définition des catégories : cf. 1.3.1.). Le solde, à savoir 829 km de cours d'eau, est non classé. Dans le SBH de la Vesdre, aucune portion de cours d'eau n'est navigable.



Les débits et hauteurs d'eau de la Vesdre et de certains de ses affluents principaux sont mesurés à différents endroits. La Hoëgne participe à raison de 50 à 70% dans le débit de la Vesdre après la confluence. Les prises d'eau potabilisables et industrielles, les grands barrages et les transferts d'eau de surface dans les canaux ont un impact significatif sur l'hydrologie des cours d'eau. De nombreux épisodes d'inondation ont été recensés sur la Vesdre depuis 1809. De nos jours, les barrages d'Eupen (capacité du lac : 25 millions de m<sup>3</sup>) et de la Gileppe (capacité du lac : 26,4 millions de m<sup>3</sup>) permettent une régulation du débit de la Vesdre. Celui-ci n'est par conséquent plus toujours influencé par les épisodes pluvieux, ce qui permet d'éviter certaines inondations.

### 2.1.3. L'eau souterraine

#### Géologie :

L'ossature géologique du SBH de la Vesdre est constituée de deux grandes unités géologiques: le **Massif de Stavelot** au Sud-Est et le **Synclinorium de Verviers**. Les roches les plus anciennes, datant du Cambrien et de l'Ordovicien inférieur, appartiennent au Massif de Stavelot et sont principalement des quartzo-phyllades. Le Synclinorium de Verviers est subdivisé en trois unités, dont les roches s'étagent du Dévonien inférieur au Carbonifère (Westphalien) : le **Massif de Herve**, le **Massif de la Vesdre** et la **Fenêtre de Theux**. La Fenêtre de Theux, composée d'un ensemble dévono-carbonifère aux couches retournées, est une fenêtre tectonique laissant entrevoir une infime partie des structures géologiques extrêmement complexes qui définissent les soubassements du Synclinorium de Verviers. Le Massif de la Vesdre est, quant à lui, une nappe de charriage comprenant notamment des **terrains houillers, exploités par les charbonnages jusqu'en 1974**. Dans l'extrême Nord du sous-bassin, le Massif de Herve est recouvert en discordance par des sédiments du Crétacé supérieur (craies, sables et argiles). De nombreuses failles découpent l'ensemble de ces structures en une succession de horsts et grabens transversaux. Des gisements Plomb-Zinc (galène, pyrite, etc.) sont localisés au sein de ces failles. Il est fréquent d'y trouver également des produits d'oxydation de ces minéraux, dont le plus répandu est la calamine.

L'extraction du charbon et, dans une moindre mesure, des minerais de fer, plomb ou zinc, et l'exploitation de certains niveaux calcaires ou gréseux à des fins ornementales ou industrielles ont constitué un secteur important de l'économie au cours des siècles passés. Seuls les grès fameniens et les calcaires carbonifères sont encore exploités à l'heure actuelle.

#### Captages d'eau souterraine et zones de protection :

Les ressources en eau souterraine du SBH de la Vesdre sont exploitées via de nombreux captages (galeries, drains, sources) pour la distribution publique d'eau (SWDE, communes), mais aussi par quelques firmes privées, des agriculteurs et des particuliers (puits). Les masses d'eau RWM141 et RWM100 (cf. 2.2.2.) sont localement caractérisées par des remontées d'eau plus profondes, carbo-gazeuses : **aquifère thermo-minéral de Chaudfontaine** et **aquifère minéral de Spa**. Ces eaux sont respectivement exploitées par les sociétés d'embouteillage de boissons « Coca Cola Enterprise Belgium (Sources Chaudfontaine) » et « Spa Monopole ».

Pour que des pollutions éventuelles n'atteignent pas les captages d'eau, des zones de protection ont été définies autour de ces captages : **zone de prise d'eau** (I), **zone de prévention** (rapprochée IIa et éloignée IIb), **zone de surveillance** (III). Dans le SBH de la Vesdre, des zones de surveillance et de prévention éloignée et rapprochée ont été officiellement arrêtées pour certains ouvrages de prise d'eau souterraine.

#### Zones vulnérables :

Une zone vulnérable est un périmètre de protection essentiellement des eaux souterraines, contre les nitrates d'origine agricole. Six zones vulnérables ont été définies en Wallonie. Dans ces zones, des mesures particulières sont imposées aux agriculteurs, principalement au niveau de l'épandage de fertilisants. Le SBH de la Vesdre est concerné par la **zone vulnérable du Pays de Herve**.

#### Phénomènes karstiques :

Une partie importante du SBH de la Vesdre a son sous-sol constitué de roches carbonatées (calcaires, dolomies et craies). Les phénomènes karstiques sont le résultat de l'action de l'eau

sur ces roches carbonatées, souvent fissurées, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante).

Dans le SBH de la Vesdre, on rencontre :

- des **systèmes pertes-résurgences** (perte ou chanoir ou agolina : perte d'un cours d'eau sous terre, qui entame ainsi un parcours souterrain - résurgence : lieu où un cours d'eau souterrain réapparaît en surface),
- des **recoupements de méandres**,
- des **grottes**,
- des **vallées sèches** (vallées abandonnées par leur cours d'eau géniteur suite au passage de celui-ci en parcours souterrain plus en amont),
- des **vallons aveugles** (vallons qui s'arrêtent brutalement en raison du passage de leur cours d'eau en parcours souterrain),
- des **dolines** (dépressions naturelles du terrain formées par dissolution des roches sous-jacentes),
- etc.

Ces milieux sont particulièrement sensibles car, en raison de la circulation d'eau provenant de la surface, ils sont des portes ouvertes aux pollutions, qui vont ensuite contaminer les aquifères.

## 2.1.4. Sites naturels protégés

### Sites Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels d'importance patrimoniale, identifiés sur base de deux directives européennes (79/409/CEE et 92/43/CEE). Il vise à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement.

Le SBH de la Vesdre comprend 20 sites proposés par le Gouvernement wallon pour le réseau Natura 2000, en tant que **zones de protection spéciale (ZPS)** et/ou **zones spéciales de conservation (ZSC)**.

### Réserves naturelles :

Dans les réserves naturelles, la priorité est donnée à la sauvegarde des richesses naturelles. En fonction du mode de gestion mis en place, ces réserves naturelles peuvent être soit intégrales (sans gestion), soit dirigées (avec plan de gestion).

Le SBH de la Vesdre comprend 5 **réserves naturelles domaniales**, partiellement ou en totalité (les **Hautes Fagnes**, le **Ru de Chawion**, la **Grotte Jaminon**, les **Fagnes de la Vecquée** et le site de **Goffontaine**) et une seule **réserve naturelle agréée (Le Rocheux)**, dans sa totalité.

### Parcs naturels :

Les parcs naturels sont de vastes territoires ruraux présentant un haut intérêt biologique et géographique. Les mesures de protection doivent s'y développer en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Le parc naturel a donc pour mission d'harmoniser au mieux la vie au quotidien et le maintien de paysages de grande valeur.

Le SBH de la Vesdre comprend une partie du **Parc Naturel Hautes-Fagnes – Eifel**, qui se situe à cheval sur la Belgique et l'Allemagne.



## **Réserves forestières :**

Les réserves forestières sont des sites protégés dans le but de conserver certains écosystèmes forestiers, rares ou particuliers, tout en continuant à les exploiter et à y chasser.

Une seule réserve forestière (**Bongard**) est située dans le SBH de la Vesdre, et ce dans sa totalité.

## **Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) :**

Dans le SBH de la Vesdre, un seul site est officiellement qualifié de zone humide d'intérêt biologique : la **zone humide d'Henri-Chapelle**.

## **Cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) :**

Dans le SBH de la Vesdre, 4 grottes sont qualifiées de cavités souterraines d'intérêt scientifique : la **Grotte Walou**, le **Trou des Deux Copines**, la **Grotte des Surdents** et la **Grotte Bebronne**.

### **2.1.5. Démographie**

Dans le sous-bassin de la Vesdre, la population est de 219.050 habitants (année 2013), ce qui donne une densité de population de 311 habitants/km<sup>2</sup> ; mais sa répartition est en réalité extrêmement hétérogène.

### **2.1.6. Tourisme, sport et loisirs**

Le tourisme et les loisirs en milieu aquatique peuvent engendrer des pressions importantes. La nature et l'intensité de ces pressions dépendent toutefois du type d'activité, du nombre d'adeptes et du comportement individuel ou collectif de ceux-ci.

## **Les hébergements touristiques :**

Dans le SBH de la Vesdre, le tourisme constitue une activité économique peu importante. Les infrastructures touristiques sont néanmoins nettement plus nombreuses dans le sud du SBH que dans le nord. **Cela s'explique par l'attrait exercé par l'environnement naturel de cette région**, composée des Hautes-Fagnes et de paysages ardennais, propices aux activités touristiques. Dans le SBH de la Vesdre, ce sont les campings qui sont responsables de la part la plus importante de la pollution générée par le secteur du tourisme. Cela étant, le SBH de la Vesdre est cependant l'un des moins concernés par la pression touristique en Wallonie.

## **La pêche :**

Dans le SBH de la Vesdre, la pêche se pratique sur la Vesdre, la Hoëgne et le Wayai, ainsi que sur plusieurs étangs et lacs (lac de Warfaaz, étangs de la Borchène, de Mangombroux, des Doux-Fonds). **Selon les périodes de l'année, on peut y taquiner notamment la truite, l'ombre, la perche, le goujon, le vairon, etc.** Cette activité est gérée par le Département Nature et Forêts – Service de la Pêche (Service Public de Wallonie) et par 1 fédération de pêche.

Un plan de gestion piscicole pour le bassin de la Vesdre, résultant de la concertation des différents acteurs du monde de la pêche (fédérations et sociétés de pêche, pêcheurs **particuliers, riverains, gestionnaires des cours d'eau, etc.**), **devrait voir** le jour prochainement. Il aura notamment pour objectif de préserver les milieux aquatiques ainsi que leurs principaux habitants (les poissons), de protéger les processus écologiques naturels (cycle de vie des poissons, reproduction, etc.) et de veiller au maintien de la diversité génétique naturelle des espèces.

### **La baignade :**

Le SBH de la Vesdre compte une seule zone de baignade, **reconnue par l'AGW du 24/07/2003 et l'AGW du 14/03/2008** : celle de Royompré (sur la Hoëgne à Jalhay, à hauteur du village de Royompré). **Mais la baignade y est désormais interdite de manière permanente par l'Arrêté ministériel du 07/07/2015, en raison d'une qualité insuffisante de l'eau pendant plus de 5 années consécutives.** Dans sa zone amont, certaines mesures de protection sont imposées, **comme la clôture des parcelles agricoles, l'interdiction de l'accès du bétail au cours d'eau et l'installation de systèmes d'épuration individuelle équipés d'un module de désinfection agréé.**

### **Les embarcations :**

Selon l'article 3 de l'AGW du 19 juillet 2001, il est interdit de faire circuler toute embarcation, d'en mettre à l'eau ou de circuler comme plongeur sur l'ensemble des cours d'eau non navigables (à l'exception de certains cours d'eau). Tous les cours d'eau du SBH de la Vesdre sont visés par cette interdiction.

## **2.1.7. Industrie**

L'industrie est très présente dans le bassin de la Vesdre (zonings d'Eupen, Stembert, Chaineux, Les Plénesses, Lambermont, Herve-Battice, Welkenraedt et Trooz) mais aussi le **long des cours d'eau (Spa, Eupen, Pepinster, Trooz, Chaudfontaine)**. Certaines industries prélèvent les eaux utiles à leur fonctionnement dans les eaux de surface (métallurgie : 60% des prélèvements, agroalimentaire : 20%). Les industries responsables des rejets en DCO, azote, phosphore et matières en suspension appartiennent essentiellement aux secteurs de **l'agroalimentaire et du textile, et dans une moindre mesure aux secteurs du papier et carton et de la métallurgie.** L'industrie textile, longtemps florissante dans la région de Verviers, a fortement décliné à partir de 1934. **L'industrie métallurgique est plutôt localisée en aval de Verviers (Pepinster, Chaudfontaine, Chênée).**

## **2.1.8. Agriculture**

L'est et le sud-est du SBH de la Vesdre sont en grande partie couverts par les forêts. Cette région correspond en grande partie au Plateau des Hautes-Fagnes. Le territoire situé au nord et sur la moitié ouest du SBH est davantage voué aux activités agricoles (44 % de la superficie du SBH). **Le SBH de la Vesdre s'étend essentiellement sur la région agricole « herbagère ».** Seuls 3,5 % de la superficie du SBH s'étendent sur la région agricole « Haute Ardenne ». Les prés et prairies couvrent 89,3% de la surface agricole. Ceci témoigne de la vocation des **exploitations résolument tournées vers l'élevage (vaches laitières et production viandeuse),** avec des cultures appropriées (maïs laiteux principalement).

Certains problèmes environnementaux sont imputables à ce secteur, notamment : les coulées boueuses lors des gros orages dues au labour dans le sens de la pente, l'affaissement de

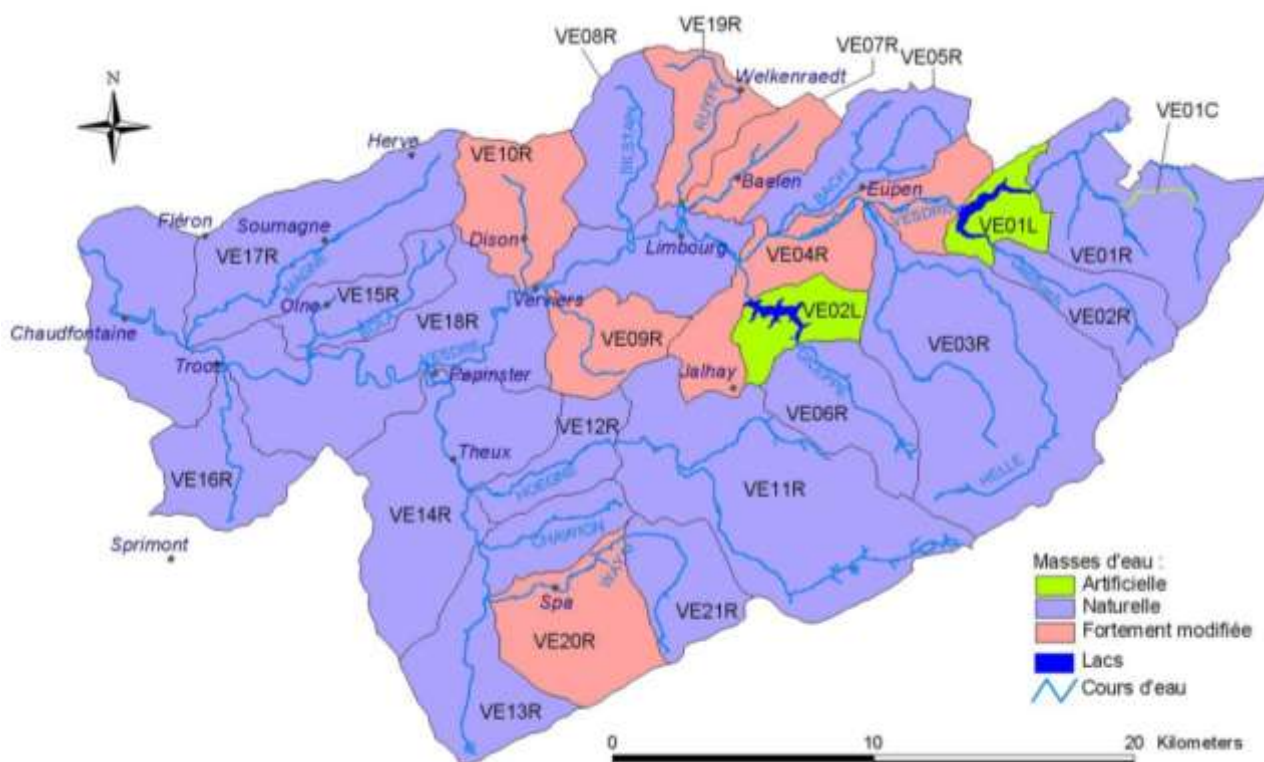
conduits dû au passage des engins agricoles, la réduction des milieux humides, le remblaiement de zones considérées comme improductives (prairies humides, chantoirs), l'augmentation du taux de nitrates dans les eaux souterraines, la réduction des haies, l'érosion excessive des berges des ruisseaux sous le poids du bétail, la pollution des eaux de surface liée à l'accès du bétail aux cours d'eau. L'agriculture présente une différence fondamentale par rapport aux autres secteurs : la pollution agricole vers les nappes et les cours d'eau est une pollution diffuse, car elle ne se concentre pas en un point mais s'effectue sur l'ensemble du territoire par l'épandage d'intrants (engrais, pesticides, fumiers, lisiers). Une partie de ceux-ci se retrouve dans les nappes et les cours d'eau. Il est difficile d'estimer cette fraction et donc d'évaluer la pollution agricole. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les pesticides sont également appliqués par d'autres utilisateurs (réseau ferroviaire, parcs et jardins communaux, particuliers, etc.).

## 2.2. Les masses d'eau du sous-bassin de la Vesdre

### 2.2.1. Les masses d'eau de surface

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se divise en **24 masses d'eau de surface** (définition : cf. 1.3.3.) :

- 21 masses d'eau courante (les rivières) : **VE01R** à **VE21R**,
- 2 lacs (réservoirs de barrages) : **VE01L** et **VE02L**
- 1 canal : **VE01C**.



Les masses d'eau de surface sont classifiées sur base de critères objectifs d'ordre hydromorphologique et physique. Parmi les 21 masses d'eau courante (les rivières) du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, 15 sont dites « **naturelles** » et les 6 autres « **fortement modifiées** ». Les 3 masses d'eau concernant les 2 lacs et le canal sont dites « **artificielles** ».

Les fiches de caractérisation de ces masses d'eau sont consultables sur le portail « Directive-Cadre sur l'Eau » : <http://eau.wallonie.be> (onglet : Etat des lieux). Elles reprennent les informations suivantes : description générale, résumé des pressions et incidences importantes de l'activité humaine, identification des zones protégées, état et objectif environnemental de la masse d'eau, résumé du programme de mesures proposé.

## 2.2.2. Les masses d'eau souterraine

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre compte également **4 masses d'eau souterraine** principales :

- la masse d'eau des calcaires et grès du bassin de la Gueule (**RWM141**), au Nord-Est,
- la masse d'eau des calcaires et grès du bassin de la Vesdre (**RWM142**) au Centre-Ouest,
- la masse d'eau du Crétacé du Pays de Herve (**RWM151**), au Nord-Ouest,
- la masse d'eau des grès et schistes du massif ardennais : Lesse, Ourthe, Amblève et Vesdre (**RWM100**), au Sud et Sud-Est.

Une très petite portion des masses d'eau souterraine **RWM016** (schistes houillers, masse d'eau virtuelle) et **RWM073** (alluvions et graviers de Meuse) s'inscrit également dans la pointe Nord-Ouest du SBH.

Des fiches de caractérisation de ces masses d'eau sont consultables sur le portail « Directive-Cadre sur l'Eau » : <http://eau.wallonie.be> (onglet : Etat des lieux). Elles reprennent les informations suivantes : description générale, résumé des pressions et incidences importantes de l'activité humaine, identification des zones protégées, surveillance, état de la masse d'eau et analyse de tendance.

## 2.3. Les usages locaux des cours d'eau, des lacs et de leurs abords

Dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, les principaux usages (ainsi que les intérêts représentatifs de ces usages) de l'ensemble des cours d'eau, plans d'eau et de leurs abords sont :

- usages récréatifs et de loisirs : promenade, tourisme, baignade (non autorisée), pêche (sport-détente) ;
- usages hydroénergétiques : micro-centrales, centrales (énergie « verte ») ;
- usages domestiques : pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages agricoles : abreuvement du bétail, pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages industriels/PME : pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages pour la distribution d'eau : barrages-réservoirs (besoins en eau potable) ;
- usages pour la gestion hydraulique : gestion des crues (éviter les inondations).

Le tableau ci-après présente les principaux usages des cours d'eau, plans d'eau et abords pour chacune des masses d'eau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.

Masses d'eau	Nom	Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaires	Récréatif / loisirs				Hydro-énergie		Domestique			Agriculture		Industrie		Distribution d'eau	Hydraulique
				promenade	tourisme	baignade effective	pêche	micro-centrale	centrale	rejets	déchets	pompage	abreuvement bétail	pompage	pompage	rejets		
VE01C	Dérivation Vesdre - Steinbach	Vesdre	Eschbach, Steinbach	v	v													
VE01L	Réservoir de la Vesdre		Klapperbach	v	v				v								v	v
VE01R	Vesdre I	Vesdre	/	v	v													
VE02L	Réservoir de la Gileppe		Gélonru, Lientrée, Trou Malbroeck, Noir Ru	v	v				v								v	v
VE02R	Getzbach	Getzbach	Schwarzbach	v	v													
VE03R	Helle	Helle	Fossé d'Eupen, Graesbeek, Haie du Loup, Petit Bonheur, Robinette, Shoristène, Raalbach, Soor, Spohrbach, Ternellbach	v	v												v	
VE04R	Vesdre II	Vesdre	Borchène, Clousebach, Diebach, Escherbach, Fond Meyer, Fond Perdu, Four, Gileppe, Henseberg, Maloupont	v	v	v	v			v	v	v	v					
VE05R	Bach	Bach	Breyborn, Haasbach, Schimmerischerbach, Stadtgraben (Bach)	v						v	v		v				v	
VE06R	Gileppe	Gileppe	Hayères, Loubas, Huttes															
VE07R	Ruisseau de Baelen	Ru de Baelen	/							v	v		v				v	
VE08R	Ruisseau de Bilstain	Ru de Bilstain	Bilstain (ou Villers ou Pancherelle), Counhaye, Coulée, Queues, Quatre Chemins							v	v		v					
VE09R	Ruisseau de Mangombroux	Ru de Mangombroux	Cossart, Paires, Grand Pré				v			v	v	v	v	v				
VE10R	Ruisseau de Dison	Ru de Dison	Prés de Mont, Quarreux, Chaineux							v	v		v				v	
VE11R	Hoëgne I	Hoëgne	Bolimpont, Botne, Charneux, Cinq Mille Trente Neuf, Dison, Helevy, Herbofaye, Morette, Pironcheneu, Prés Coppas, Plenisses, Polleur, Sawe, Statte	v	v	v				v	v	v	v					



Masses d'eau	Nom	Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaires	Récréatif / loisirs				Hydro-énergie		Domestique			Agriculture		Industrie		Distribution d'eau	Hydraulique
				promenade	tourisme	baignade effective	pêche	micro-centrale	centrale	rejets	déchets	pompage	abreuvement bétail	pompage	rejets			
VE12R	Hoëgne II	Hoëgne	Sarpay, Trou Haque, Trou du Loup	v	v	v	v			v	v	v	v					
VE13R	Wayai I	Wayai	Chawion, Petit Chawion, Fond de Creppe, Renard, Winamplanche (ou Eau Rouge), Fond du Hafstai, Hansimpré, Ruy Sauvage, Trou du Pouhon	v	v		v			v	v		v		v			
VE14R	Hoëgne III	Hoëgne	Chinheid, Elnoumont, Jehoster, Morinsart, Pré l'Evêque, Sohan, Targnon, Thuron, Wayot, Fond de Wisselet (ou Wisselez), Wayai	v	v	v	v			v	v		v					
VE15R	Ruisseau de Vaux	Ry de Vaux	Bola	v	v			v		v	v	v	v					
VE16R	Ruisseau de Mosbeux	Ry de Mosbeux	Froide Fontaine, Gomzé, Gros Confin, Heid, Pierres, Sendrogne, Tronleu							v	v	v	v	v				
VE17R	Ruisseau des Fonds de Forêt	Magne	Magne (ou Soumagne), Bois l'Evêque, Bruyères, Carrières, Fond Leroy, Gargonade, Hez, Hosay, Hac, Manaihand, Marais, Riessonsart, Trou du Bois, Wergifosse, Bougnoux de Herve							v	v		v		v			v
VE18R	Vesdre III	Vesdre	Bois de Beyne, Bois Lemoine, Bovegnée, Fiérain, Fond de Neufcour (Ri Ponet), Fond des Cris, Géloury, Grand Ry, Haute Fraipont, Havegnée, Herlatte, Nawinfosse, Pierre Lairy, Ribaufosse, Roittes, Sainry, Songnion, Walthinne, Préry, Hodjourys, Fond des Trois Bois, Saute, Chenals, Paillette	v	v		v	v		v	v	v	v		v	v		
VE19R	Ruisseau du Ruyff	Ruyff	/							v	v		v					
VE20R	Wayai II	Wayai	Creppe, Pendu, Picherotte, Sauvenière, Soyeuruy, Vieux Spa, Géronstère	v	v		v			v	v		v		v	v		
VE21R	Wayai III	Wayai	Passage	v	v		v			v	v		v					

## 2.4. Les éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement

Considérée jadis comme l'une des rivières les plus poissonneuses de Belgique, la Vesdre fut depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle et encore jusqu'il y a quelques années, un égot à ciel ouvert et un désert piscicole et halieutique.

La Vesdre connaît pourtant aujourd'hui un renouveau inespéré il y a encore vingt ans, grâce au déclin de l'industrie lainière, à l'épuration progressive des eaux usées et à l'application des différentes législations régionales, en relation avec les directives européennes.

C'est au point de vue naturel que le sous-bassin de la Vesdre présente le plus d'éléments de valeur.

L'amélioration de la qualité chimique de la Vesdre et de ses affluents a en effet redéveloppé leurs fonctions naturelles et leur potentiel écologique. Par exemple, la Vesdre et certains de ses affluents sont ainsi redevenus des cours d'eau frayères. Au niveau de la faune et de la flore liés aux milieux aquatiques et à leur environnement (cours d'eau, zones humides, mares, etc.), on peut ainsi mentionner comme éléments de valeur le retour de populations piscicoles de haute qualité écologique (truite, ombre, barbeau, hotu), la diversification des macro-invertébrés, le développement des populations d'oiseaux d'eau (ciclé plongeur, martin-pêcheur, héron, etc.), le développement de la renoncule aquatique, le retour du castor, etc. Par ailleurs, certains milieux humides ont été restaurés ou recréés (zones humides, mares, etc.), ce qui permet le développement de nombreuses populations d'amphibiens (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons) dans le sous-bassin.

Parmi les éléments de valeur, on peut citer la présence de nombreux sites naturels, pour certains liés au milieu aquatique, inscrits sous statut de protection (cf. 2.1.4.) : sites Natura 2000, réserves naturelles, parcs naturels, réserves forestières, zones humides d'intérêt biologique et cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Par ailleurs, le sous-bassin présente également de nombreux sites karstiques (grottes, systèmes pertes-résurgences, recoupements de méandres, vallées sèches, vallons aveugles, etc.), résultats de l'action de l'eau sur les roches carbonatées composant le sous-sol d'une partie du sous-bassin, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante) (cf. 2.1.3.). Une autre de ses caractéristiques paysagères liées à l'eau est la présence de fagnes, vastes étendues de tourbières, de landes et de forêts présentant une flore et une faune spécifiques liées au climat froid et particulièrement humide du Haut Plateau des Fagnes. Bien que n'ayant pas de rapport direct avec l'eau, on peut également mettre en évidence la présence de plusieurs sites et haldes calaminaires dans le sous-bassin, terrains riches en métaux lourds (que ce soit de manière naturelle, ou en raison de la contamination des sols par l'exploitation minière : dépôt de déblais et fumées) et, par là même, colonisés par une flore et une faune typiques, résistantes aux métaux lourds (dites métallophiles).

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se distingue également par la présence de 2 aquifères particuliers (aquifère thermo-minéral de Chaudfontaine et aquifère minéral de Spa), exploités pour la mise en bouteille de leurs eaux de renommée mondiale et pour leurs propriétés thermales.

On peut également citer comme éléments de valeur liés au milieu aquatique :

- le pouvoir énergétique de la Vesdre et de certains de ses affluents, lié à leur déclivité naturelle (caractère torrentiel) et valorisé par l'installation de micro-centrales hydroélectriques ;
- le caractère acide (typique des rivières fagnardes) de la Vesdre, valorisé dans le passé par l'industrie lainière ;
- la diversité et la quantité du petit patrimoine construit lié à l'eau (biefs, moulins, lavoirs, fontaines, sources, bains, gués, abreuvoirs, pompes, etc.).

# Chapitre 3

## L'état des lieux





## 3. L'état des lieux

### 3.1. La méthodologie d'inventaire

Pour élaborer le programme d'actions présenté au chapitre 4, un état des lieux ou inventaire des dégradations et problèmes (dites « points noirs » ou « PN ») présents sur le réseau hydrographique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre a été nécessaire.

Depuis le début du Contrat de Rivière Vesdre, cet inventaire est complété et mis à jour progressivement. Il suit la méthodologie et les fiches thématiques définies par l'administration régionale. Les catégories considérées sont les suivantes : captages et prises d'eau, déchets, entraves à l'écoulement, érosion, ouvrages détériorés, patrimoine, plantes invasives, protections de berges détériorées, rejets, autres.

La dernière actualisation de cet inventaire des dégradations et problèmes date de 2015-2016. Pour une meilleure uniformité des observations et une simplification de l'encodage, elle est réalisée uniquement par la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière, et complétée par des informations fournies par les partenaires. Depuis 2014, les données sont encodées via l'application « FULCRUM ».

### 3.2. Le linéaire inventorié

La Cellule de Coordination du Contrat de Rivière et ses partenaires parcourent régulièrement le sous-bassin pour relever les dégradations et problèmes présents sur le réseau hydrographique. De ce fait, la majeure partie des cours d'eau a été parcourue, parfois à plusieurs reprises : vérifications régulières de certains points, nouveaux objectifs (plantes invasives, etc.), ... Cette vérification permet d'évaluer l'efficacité ou non des actions correctrices entamées, pour concevoir, si besoin, une meilleure concertation lors de l'établissement du programme d'actions triennal.

Selon l'atlas des cours d'eau, le sous-bassin hydrographique de la Vesdre comprend **1413,49 km** de cours d'eau. Certains de ces cours d'eau ou certains de leurs tronçons (parfois longs) ne peuvent pas être inventoriés parce qu'ils sont recouverts ou inaccessibles. D'autres sont en réalité des drains (dans les Fagnes). D'autres encore sont situés en Réserves Naturelles Domaniales ou Forestières (c.-à-d. en zones protégées et gérées de manière continue). Dès lors, la part réellement ou utilement inventorable est de **857,52 km** (selon la progression de l'inventaire).

En raison des vérifications souvent ponctuelles, il est difficile de chiffrer exactement le linéaire parcouru. On peut néanmoins l'évaluer à environ **240 km** pour la période 2009-2010, **120 km** pour 2011- 2013, et environ **150 km** pour 2014-2016.

### 3.3. Les points noirs et points noirs prioritaires

Les dégradations ou problèmes relevés sont appelés « **points noirs** » (**PN**). Si ces PN sont particulièrement marqués (très forte érosion, etc.) ou s'ils amènent, seuls ou additionnés, une dégradation significative de la qualité ou de l'état du cours d'eau, on les appelle alors « **points noirs prioritaires** » (**PNP**).

Suite à la mise à jour de l'état des lieux, **3649 points noirs** sont comptabilisés (1842 PN « dégradations » et 1807 PN « plantes invasives »).

Parmi les points noirs « dégradations », 180 sont considérés comme prioritaires. Les 1807 points noirs « plantes invasives » (berce du Caucase et balsamine de l'Himalaya) peuvent être tous considérés comme prioritaires. Ce qui donne un total global de **1987 points noirs prioritaires**. Ils se répartissent comme ceci :

<b>Dégradations</b>	Ouvrages	Erosions	Protections de berge	Entraves à l'écoulement	Rejets	Déchets	<b>Total</b>
<b>PNP</b>	13	30	23	4	70	40	<b>180</b>

<b>Plantes invasives</b>	Berce du Caucase	Balsamine de l'Himalaya	<b>Total</b>
<b>PN = PNP</b>	183	1624	<b>1807</b>

La liste de ces points noirs prioritaires, avalisée par le Comité de Rivière en séance du 29/09/2016, est consultable sur le site web du CRV ([www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)), à l'onglet « Le Contrat de Rivière Vesdre / Inventaire des points noirs ».

Certains de ces points noirs prioritaires font l'objet d'actions correctives prévues dans le programme ci-après (chapitre 4), de même que certains points noirs évalués comme non prioritaires. Pour diverses raisons (techniques, financières, planification, etc.), une partie des PNP ne pourront malheureusement pas être résolus ou améliorés dans la période 2017-2019.

### **3.4. L'information du public sur les résultats de l'inventaire**

Les résultats de l'inventaire des points noirs ont été présentés aux gestionnaires des cours d'eau concernés, lors de réunions individuelles durant les 3 premiers trimestres 2016.

Les partenaires du Contrat de Rivière peuvent consulter ces points noirs en ligne via l'application FULCRUM. Le code d'accès leur sera fourni fin 2016.

Les points noirs proposés comme prioritaires ont été présentés à tous les partenaires du Contrat de Rivière, lors du Comité de Rivière du 29 septembre 2016, au cours duquel ils ont été validés par l'assemblée.

La liste détaillée de ces points noirs prioritaires sera consultable par le public sur le site web du Contrat de Rivière fin 2016.

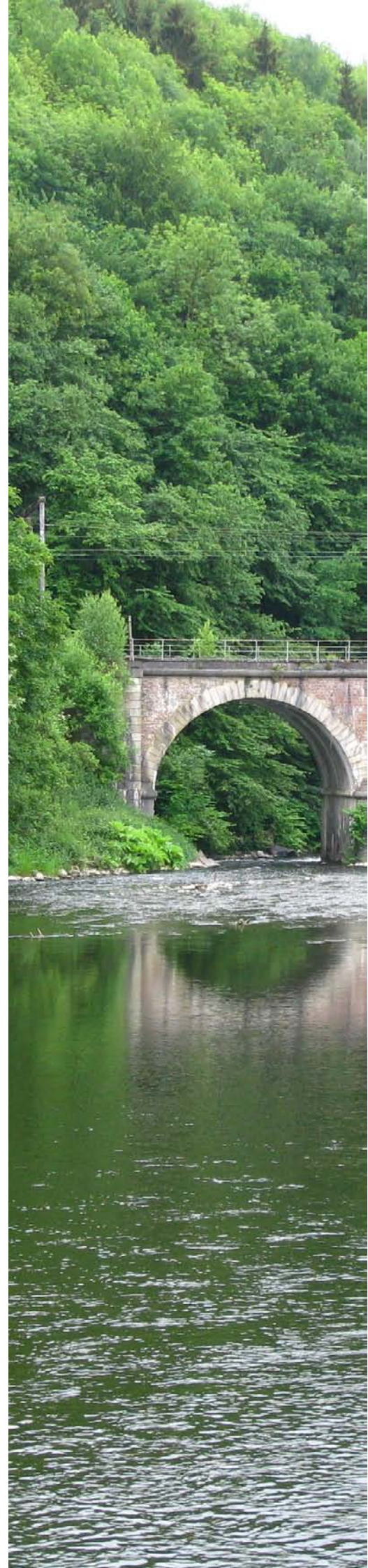
Ce constat des dégradations et problèmes constitue un outil de base pour l'élaboration du programme d'actions.



# Chapitre 4

## Le protocole d'accord

2017-2019



## 4. Le protocole d'accord 2017-2019

Le protocole d'accord du Contrat de Rivière Vesdre est avant tout un recueil d'actions en vue d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. Ce document, valable pour les trois prochaines années, engage ses partenaires signataires à réaliser, en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières, les actions avalisées par le Comité de Rivière et pour lesquelles ils se sont portés **maîtres d'œuvre**.

### 4.1. L'élaboration du programme d'actions 2017-2019

Le programme d'actions 2017-2019 (cf. 4.4.) couvre des domaines très divers, mais toujours en lien (de près ou de loin) **avec l'eau**. Une partie des actions résulte du constat des dégradations (cf. 3.3.).

La concertation et le consensus entre acteurs ont été, dans la mesure du possible, le fil conducteur de son élaboration.

Certaines actions du programme ont été proposées volontairement **par leurs maîtres d'œuvre, d'autres** leur ont été suggérées. **De nombreuses actions feront l'objet de collaborations entre plusieurs partenaires.**

Une partie des actions figurait déjà dans les programmes **d'actions précédents** (elles sont distinguables par les **2 premiers chiffres de leur numéro d'identification**, qui correspond à l'année de leur introduction). Elles sont reconduites dans le présent programme soit parce qu'elles ont dû être reportées, soit parce qu'elles sont toujours en cours de réalisation, soit parce qu'elles sont récurrentes.

Certaines actions sont plus ambitieuses que d'autres et leur mise en œuvre pourrait se révéler plus compliquée que prévu. La formulation des actions est donc susceptible d'évoluer dans le temps, en fonction de certaines contraintes ou de l'évolution de la situation.

Ce programme n'a pas la prétention d'être exhaustif. C'est pourquoi, en fonction de la volonté des partenaires et des opportunités qui se présenteront, des actions supplémentaires pourront éventuellement y être ajoutées ultérieurement, **avec l'accord du Comité de Rivière**.

### 4.2. Les domaines d'activité

#### 4.2.1. Les thématiques

Les actions 2017-2019 du Contrat de Rivière Vesdre (cf. 4.4.) portent sur de nombreux domaines d'activité.

Une partie est en ligne directe avec les objectifs de **la Directive Cadre sur l'Eau** (2<sup>e</sup> Plans de Gestion par District Hydrographique) et de la Directive « Inondations » (Plans de Gestion des Risques d'Inondation). Une autre partie rencontre les objectifs d'autres Directives Européennes en lien avec l'eau (Directive « Habitats », Directive 91/271/CEE relative au traitement des

eaux urbaines résiduaires, Directive 2006/7/CE sur la gestion de la qualité des eaux de baignade, Directive « Nitrates » 91/676/CEE, ...) ou d'autres plans (Plan PLUIES, PASH, PCDN, stratégie nationale pour la biodiversité, plans de gestion des parc naturels, programmes LIFE-Nature, ...).

Les actions sont classées par thèmes, et selon qu'elles rentrent dans ceux des Plans de Gestion par District Hydrographique (Directive Cadre Eau), des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (Directive « Inondations »), ou dans d'autres thématiques.

### Thèmes PGDH (DCE) :

	Thèmes
1.	Assainissement collectif des eaux usées
2.	Assainissement autonome des eaux usées
3.	Gestion des eaux pluviales
4.	Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses
5.	Agriculture - Apports en Nutriments
6.	Pesticides
7.	Pollutions historiques et accidentelles
8.	Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques
9.	Activités récréatives

### Thèmes PGRI (DI) :

	Thèmes
1.	Prévention - Evitement
2.	Prévention - Suppression ou relocalisation
3.	Prévention - Réduction
4.	Prévention - Autres préventions
5.	Protection - Gestion naturelle des inondations et Gestion du ruissellement et du bassin versant
6.	Protection - Régulation du débit
7.	Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières
8.	Protection - Gestion des eaux de surface
9.	Protection - Autres protections
10.	Préparation - Prévision des crues et alerte
11.	Préparation - Planification des événements d'intervention d'urgence
12.	Préparation - Sensibilisation du public et préparation
13.	Préparation - Autres préparations
14.	Réparation et analyse post-crise - Réparation individuelle et sociétale
15.	Réparation et analyse post-crise - Réparation environnementale
16.	Gestion de crise et apprentissage - Autres réparations et révision
17.	Autres

### Autres thèmes :

	Thèmes		Sous-thèmes
1.	Espèces invasives	1.1.	Espèces invasives animales
		1.2.	Espèces invasives végétales
2.	Déchets	2.1.	Déchets verts
		2.2.	Autres déchets
3.	Patrimoine	3.1.	Patrimoine naturel et paysager

		3.2.	Patrimoine bâti
		3.3.	Patrimoine culturel
4.	Ouvrages		
5.	Habitats et espèces sensibles	5.1.	Restauration et valorisation d'habitats ou de ressources
		5.2.	Protection d'espèces sensibles
		5.3.	Zones humides
		5.4.	Résineux proches des berges
6.	Tourisme, activités sportives et de loisirs		
7.	Subsides	7.1.	Subsides régionaux
		7.2.	Subsides provinciaux
		7.3.	Subsides communaux
		7.4.	Autres subsides
8.	Information et sensibilisation		
9.	Autres		

## 4.2.2. Définition des thèmes

### Thèmes PGDH (DCE)

- **Thème PDGH.1 : « Assainissement collectif des eaux usées » :**

Concerne les ouvrages d'assainissement collectif, l'amélioration de la collecte des eaux usées, l'amélioration du raccordement à l'égout, le suivi des installations E-PRTR (Registre Européen des Rejets et Transferts de Polluants).

- **Thème PDGH.2 : « Assainissement autonome des eaux usées » :**

Concerne la mise en conformité d'habitations en zone d'assainissement autonome, la mise en place d'un service de suivi et d'amélioration de l'assainissement autonome.

- **Thème PDGH.3 : « Gestion des eaux pluviales » :**

Concerne la gestion des eaux usées par temps de pluie (et amélioration des connaissances), la préservation et la restauration des fossés.

- **Thème PGDH.4 : « réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses » :**

Concerne la révision des permis d'environnement en fonction des objectifs environnementaux assignés aux masses d'eau, l'inspection des industries non-I PPC (Integrated Pollution Prevention and Control), l'amélioration de la connaissance des rejets industriels, l'amélioration des outils informatiques liés au suivi des rejets industriels, la sensibilisation des industriels, la réduction des émissions des substances dites NQE par l'ajout des paramètres NQE (Norme de Qualité Environnementale) dans les permis d'environnement, la mise en place d'une procédure de contrôles d'enquête pour les eaux souterraines.

- **Thème PGDH.5 : « Agriculture – Apports en nutriments » :**

Concerne le suivi de l'interdiction d'accès du bétail au cours d'eau, le développement d'une approche participative pilote du milieu agricole dans l'atteinte du bon état des masses d'eau, la mise en place de "contrats de captage" participatifs, la mise en œuvre et évaluation des mesures du PGDA (Programme de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture), le renforcement des contrôles de la mise en œuvre du PGDA, le support pour améliorer les échanges de matières organiques entre agriculteurs, la lutte contre l'érosion des sols en zone agricole et contre les apports de sédiments dans les cours d'eau, l'étude visant à préciser les modalités pratiques d'installation de bandes végétalisées le long de cours d'eau, l'installation de bandes enherbées le long de cours d'eau dans le cadre de MAE (Mesures Agri-Environnementales)



reprises au Programme wallon de Développement Rural (PwDR), les surfaces d'intérêt écologique, la réduction des rejets en azote d'origine agricole par l'amélioration des rations des bovins, le soutien à l'agriculture biologique.

- **Thème PGDH.6 : « Pesticides » :**

Concerne la mise en œuvre du programme wallon de réduction des pesticides, le système d'alertes relatif aux pesticides.

- **Thème PGDH.7 : « Pollutions historiques et accidentelles » :**

Concerne la connaissance des liens entre la qualité des eaux polluées et les sites pollués.

- **Thème PGDH.8 : « Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques » :**

Concerne la restauration de la continuité latérale des cours d'eau, la restauration de la continuité longitudinale des cours d'eau, la restauration et gestion de la ripisylve de cours d'eau, l'atteinte des objectifs dans les zones naturelles protégées, l'établissement du lien entre Ecosystèmes Terrestres Dépendants (E.T.D.) et les eaux souterraines, les zones humides "multifonctions" (en particulier pour la régulation des pollutions diffuses), le maintien des débits écologiques minima en cours d'eau, l'exploitation de l'énergie hydroélectrique respectueuse des écosystèmes aquatiques.

- **Thème PGDH.9 : « Activités récréatives » :**

Concerne l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

## Thèmes PGRI

En vue de réduire les dommages aux biens et aux personnes, des actions sont possibles au niveau des quatre étapes du cycle de gestion des inondations.

Elles sont définies comme suit :

- **la prévention** : éviter, limiter ou interdire les nouvelles constructions en zone inondable;
- **la protection** : libérer l'espace pour le cours d'eau, améliorer son écoulement, réguler les débits par des ouvrages, favoriser l'infiltration des eaux ;
- **la préparation** : sensibiliser la population aux risques d'inondation, s'adapter, accepter le fait d'être inondé en adoptant une culture du risque, améliorer les systèmes de prévision et d'alerte ;
- **la réparation et l'analyse post-crise** : réparer les dommages individuels et collectifs, sociaux et environnementaux et tirer les leçons des événements passés.

## Autres thèmes

- **Thème 1 : « Espèces invasives » :**

Actions entreprises afin de limiter ou d'éradiquer les espèces invasives en bordure ou dans les cours d'eau, ainsi que dans les zones humides.

- **Thème 2 : « Déchets » :**

Concerne les actions relatives aux déchets (déchets d'étiage, les petits dépôts sauvages, déchets verts, etc.).

- **Thème 3 : « Patrimoine » :**

Concerne les actions relatives aux éléments naturels, construits et culturels en lien avec l'eau.

- **Thème 4 : « Ouvrages » :**

Reprend les actions concernant les ouvrages et éléments d'infrastructure (voirie, ponts, etc.) en lien avec l'eau, excepté les berges artificialisées, les protections de berges.

- **Thème 5 : « Habitats et espèces sensibles » :**

Concerne la restauration et la valorisation de milieux particuliers liés à l'eau et la protection d'espèces qui y sont associées.



- **Thème 6 : « Tourisme, activités sportives et de loisirs » :**

Reprend les activités touristiques, sportives et de loisirs ayant des incidences environnementales sur les cours d'eau et autres milieux liés à l'eau, mais n'étant pas reprises dans le thème PGDH.9.

- **Thème 7 : « Subsidés » :**

Concerne l'ensemble des subsides alloués à la mise en place et au suivi du Contrat de Rivière.

- **Thème 8 : « Information et sensibilisation » :**

Reprend les actions d'information et de sensibilisation des acteurs locaux et de la population ne concernant pas les thèmes PGDH, ainsi que les actions de concertation nécessaires à la bonne marche des missions du Contrat de Rivière.

- **Thème 9 : « Autres » :**

Actions qui ne relèvent d'aucun autre thème.

### 4.3. Les maîtres d'œuvre et partenaires des actions

Les actions reprises dans le programme ci-après (cf. 4.4.) concernent 62 maîtres d'œuvre (MO) différents. Parmi eux, certains sont également partenaires d'autres actions que celles dont ils sont maîtres d'œuvre.

#### Groupe « administrations régionales »

<b>6 maîtres d'œuvre (MO) d'actions</b>	<b>Actions en maître d'œuvre</b>
SPW - DGO1 - Direction des Routes et des Bâtiments	4
SPW - DGO2 - Direction de l'exploitation des barrages	2
SPW - DGO3 - Département de la Nature et des Forêts (DNF)	11
SPW - DGO3 - Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN)	24
SPW - DGO3 - Direction du Développement rural (DDR)	4
SPW - DGO3 - Direction des Eaux de Surface (DESu)	5

#### Groupe « administrations provinciales et communales »

<b>19 maîtres d'œuvre (MO) d'actions</b>	<b>Actions en maître d'œuvre</b>
Province de Liège	13
Commune de Baelen	15
Commune de Chaudfontaine	18
Ville d'Eupen	12
Ville de Herve	9
Commune de Jalhay	21
Ville de Liège	4
Ville de Limbourg	12
Commune de Lontzen	2
Commune d'Olné	16

Commune de Pepinster	16
Commune de Raeren	4
Commune de Soumagne	18
Ville de Spa	19
Commune de Sprimont	21
Commune de Theux	27
Commune de Trooz	24
Ville de Verviers	29
Commune de Welkenraedt	11

## Groupe « acteurs locaux »

<b>37 maîtres d'œuvre (MO) d'actions</b>	<b>Actions en maître d'œuvre</b>
<b>Protection de l'Environnement : 8</b>	
Agir pour la Diversité et la Nature (AD&N)	8
Adalia	4
Association pour la Promotion des Energies renouvelables (APERe)	2
Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Ecrevisses Indigènes (ASPEI)	4
Natagora – régionale Vesdre-Ourthe	5
LIFE Ardenne Liégeoise	7
LIFE Pays Mosan	1
Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Chaudfontaine	2
<b>Agriculture et ruralité : 4</b>	
Agra-Ost	5
Fédération Wallonne de l'Agriculture	6
Natagriwal	2
Protect'Eau (fusion de Nitrawal et PhytEauWal)	6
<b>Pêche : 6</b>	
Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre	3
Les Amis de la Hoëgne et du Wayai	4
Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne	8
Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est	8
Royale Association des Pêcheurs de Pepinster	7
Vesdre, Pêche & Nature	7
<b>Education à l'Environnement : 4</b>	
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) d'Eupen – Natur Zentrum Ternell	11
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Liège - Education Environnement	13
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Spa - Domaine de Bérinzenne	8
Classes d'Eau (Clasdeau asbl)	4
<b>Enseignement et recherche : 3</b>	
FOREM Formation - Polygone de l'Eau	5
Haute Ecole de la Province de Liège - catégorie Agronomie (La Reid)	1

Université de Liège – laboratoire de Démographie des Poissons et d’Hydroécologie	2
<b>Epuration et traitement des déchets : 2</b>	
Association Intercommunale pour le Démergement et d’Epuration des Communes de la Province de Liège (AIDE)	4
Intradel	1
<b>Industrie : 3</b>	
Groupement des Industries et Entreprises du bassin de la Meuse pour la Protection de l’Environnement (GIMPE)	3
Holcim s.a.	2
Coca Cola Enterprises Belgium (Source Chaudfontaine)	2
<b>Tourisme et culture : 6</b>	
Agence du Tourisme de l’Est de la Belgique (ATEB)	1
Maison du Tourisme du Pays de Herve (MTPH)	3
Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (MTPV)	3
Office du Tourisme de Jalhay-Sart (OTJS)	1
Royal Syndicat d’initiatives de Chaudfontaine – Source O Rama	4
Società Dante Alighieri (Comitato di Verviers)	1
<b>Contrat de Rivière : 1</b>	
Cellule de Coordination du Contrat de Rivière Vesdre	36

D’autres organismes ne se sont pas engagés officiellement dans le protocole d’accord en tant que maîtres d’œuvre ou partenaires d’actions, mais collaborent régulièrement ou ponctuellement avec le Contrat de Rivière Vesdre et ses partenaires, dans divers projets ou réflexions. Ils sont au nombre de 18 :

<b>18 institutions/administrations/organismes collaborant du Contrat de Rivière Vesdre :</b>
<b>Institution régionale</b>
Commission Consultative de l’Eau
<b>Administration communale</b>
Commune de Stavelot
<b>Agriculture et ruralité</b>
Fondation Rurale de Wallonie
<b>Enseignement et recherche</b>
Université de Liège – ArGEnCo
Université de Liège – HECE
Université de Liège – Station Scientifique des Hautes-Fagnes
<b>Traitement des déchets</b>
Shanks s.a.
<b>Tourisme</b>
Commissariat Général au Tourisme
Fédération du Tourisme de la Province de Liège
Maison du Tourisme des Thermes & Coteaux
Maiosn du Tourisme du Pays des Sources
<b>Culture et loisirs</b>
Chambre Provinciale de Liège des Monuments, Sites et Fouilles
Centre Culturel de Chênée
Comité Culturel de Sart-Jalhay

Qualité Village Wallonie
Union Belge de Spéléologie
<b>Autres</b>
CABOT SA
Depairon SA

## 4.4. Le programme d'actions 2017-2019

**520 actions** sont inscrites au programme d'actions 2017-2019 ci-après. Elles ont fait l'objet d'un accord écrit préalable de leurs maîtres d'œuvre, qu'ils soient administration, association, institution ou tout autre organisme. Elles ont également été soumises au Comité de Rivière et acceptées lors de son Assemblée Générale du 29 septembre 2016.

Parmi ces actions, 17 proviennent du programme 2006-2009, 6 du programme 2009-2010, 159 du programme 2011-2013 et 189 du programme 2014-2016, **soit parce qu'elles sont récurrentes, soit parce qu'elles sont toujours en cours de réalisation, soit parce qu'elles n'ont pas encore pu être réalisées mais sont toujours d'actualité.** 149 actions sont donc de nouvelles actions.

### 4.4.1. Le résumé du programme d'actions

Le tableau suivant constitue un résumé du programme d'actions : nombre d'actions par thème, nombre d'actions par nature, nombre d'actions par type de maîtres d'œuvre, etc.

	Nombre d'actions
<b>Actions par thème</b>	
PGDH.1 : Assainissement collectif des eaux usées	39
PGDH.2 : Assainissement autonome des eaux usées	13
PGDH.3 : Gestion des eaux pluviales	2
PGDH.4 : Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses	2
PGDH.5 : Agriculture – Apport en nutriments	15
PGDH.6 : Pesticides	11
PGDH.7 : Pollutions historiques et accidentelles	1
PGDH.8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	28
PGDH.9 : Activités récréatives	1
PGRI.1 : Prévention – Evitement	0
PGRI.2 : Prévention – Suppression ou relocalisation	0
PGRI.3 : Prévention – Réduction	0
PGRI.4 : Prévention – Autres préventions	15
PGRI.5 : Protection – Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement et du bassin versant	1
PGRI.6 : Protection – Régulation du débit	7
PGRI.7 : Protection – Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières	4
PGRI.8 : Protection – Gestion des eaux de surface	0
PGRI.9 : Protection – Autres protections	1
PGRI.10 : Préparation – Prévision des crues et alerte	0
PGRI.11 : Préparation – <b>Planification des événements d'intervention d'urgence</b>	0
PGRI.12 : Préparation – Sensibilisation du public et préparation	1
PGRI.13 : Préparation – Autres préparations	0
PGRI.14 : Réparation et analyse post-crise : Réparation individuelle et sociétale	0

PGRI.15 : Réparation et analyse post-crise : Réparation environnementale	0
PGRI.16 : Gestion de crise apprentissage – autres réparations et révision	0
PGRI.17 : Autres	0
Autre thème 1 : invasives	56
Autre thème 2 : déchets	98
Autre thème 3 : patrimoine	3
Autre thème 4 : ouvrages	33
Autre thème 5 : habitats et espèces sensibles	53
Autre thème 6 : tourisme, activités sportives et de loisirs	4
Autre thème 7 : subsides	20
Autre thème 8 : information et sensibilisation	93
Autre thème 9 : autres	19
<b>Total</b>	<b>520</b>
<b>Actions par nature</b>	
Acquisition	0
Administratif	0
Aide	35
Analyse	0
Animation	27
Autre	18
Communication	11
Concertation	12
Contrôle	48
Coordination	7
Etude	23
Exposition	1
Formation	10
Gestion	43
Information	28
Inventaire	14
Législation	5
Obligation	0
Plan	2
Politique	4
Prime	0
Protection	7
Publication	1
Répression	10
Sensibilisation	69
Subside	20
Travaux	125
<b>Total</b>	<b>520</b>



## 4.4.2. Les actions 2017-2019

### Grille de lecture

Le programme d'actions est subdivisé en thèmes (cf. 4.2.). Pour chacun d'eux, le tableau des actions est structuré de la façon suivante :

- **Numéro de l'action** : Les actions sont identifiées par un numéro individuel, structuré comme suit : « année d'inscription » « sous-bassin hydrographique » « numéro à 3 chiffres » ; ce qui donne, par exemple, « 06VE001 » pour l'action n°001 inscrite pour la 1<sup>e</sup> fois dans programme d'actions 2006-2009 du Contrat de Rivière VEsdre.
- **Intitulé** : Explication résumée de l'action.
- **Description de l'action** : Tout renseignement ou précision supplémentaire pouvant contribuer à la bonne mise en œuvre de l'action.
- **Maître(s) d'œuvre** : Acteur (institution, administration, organisme, association, etc.) responsable de la mise en œuvre de l'action, seul ou en partenariat avec d'autres acteurs.
- **Partenaire(s)** : Acteur (institution, administration, organisme, association, etc.) pouvant apporter une aide technique ou humaine à la réalisation de l'action.
- **Echéance** : Echéance approximative pour la réalisation de l'action. Bien que certaines actions nécessitent plus de temps pour leur réalisation complète, il est prévu que les actions soient réalisées, ou du moins lancées, au plus tard pour la fin 2016.
- **Estimation budgétaire** : Coût estimé pour l'exécution de l'action. Il est à remarquer que certaines actions s'intègrent dans le fonctionnement habituel de l'organisme maître d'œuvre, et n'ont en toute logique pas de coût réel, au sens d'une réservation particulière de fonds pour leur réalisation.
- **Origine du financement** : L'action peut être mise en œuvre sur fonds propres et/ou avec la contribution financière d'une institution, d'un organisme (subside), ou via un projet particulier.

Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 1**

# Assainissement collectif des eaux usées



39 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGDH-1 : Assainissement collectif des eaux usées**

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
06Ve139	Réalisation de la station de pompage 'Sauveur' à Chaudfontaine.		AIDE		2017	600 000	SPGE
06Ve145	Réalisation du collecteur, de la conduite de refoulement et de la station de pompage de Chaudfontaine.		AIDE		2017	1 100 000	SPGE
17Ve001	Entretien régulier des déversoirs d'orage en charge de l'AIDE.	Notamment les points relevés lors de l'inventaire des cours d'eau : station 2 du Schimmericherbach (VE05R) ; station 18 de la Hoëgne (VE14R) ; stations 26, 28, 77, 103bis et 164 de la Vesdre (VE18R) ; stations 90 et 93 du Wayai (VE20R).	AIDE		annuelle		
11Ve006	Pose de l'égouttage de la rue Oeveren à Baelen. Dans ce cadre, reprise des rejets identifiés lors de l'inventaire de terrain.	Se référer aux stations 11 et 12 du ru de Baelen.	Baelen				
11Ve068a	Contrôle des points de rejet relevés le long du Ru de Baelen.	Se référer aux stations 15, 16 et 20, 20bis, 20ter, 24, 26, 29, 31, 34 et 36 de l'inventaire du Ru de Baelen.	Baelen				
11Ve068b	Contrôle des points de rejet relevés le long du Bach.	Se référer aux stations 34, 35, 37 du Bach.	Baelen				
11Ve068c	Contrôle des points de rejet relevés le long de la Vesdre.	Se référer à la station 39 de l'inventaire de la Vesdre.	Baelen				
11Ve297	Evaluation d'une amélioration éventuelle du fonctionnement de la station des Grands Champs, en attente de son futur déclassement (prévu en 2017) et en fonction du développement urbanistique dans la zone.		Chaudfontaine		2019		
06Ve115	Réalisation des phases II et III des travaux d'égouttage prioritaire à Nivezé-Bas et vérification du raccordement des habitations.	Vérification des raccordements notamment pour les rejets suivants: Wayai (VE20R) : stations 3, 35 et 74.	Jalhay	SPGE, AIDE	2017		
11Ve295a	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations le long du Ru de Baelen.	Stations 21 et 22 de l'inventaire.	Limbourg				
11Ve295b	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations le long de la Vesdre.	Stations 18bis, 23bis, 204, 211, et 217 de l'inventaire.	Limbourg				
11Ve295c	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certains rejets de la Rue Oscar Thimus amenés jusque la Vesdre.	Stations 219 et 221 de l'inventaire.	Limbourg				
11Ve072	Etude, et éventuellement travaux, de la reprise des eaux usées au niveau de Riessonsart par pompage vers la station d'épuration de Soumagne.	Les eaux usées des quartiers de Riessonsart et de Belles Maisons seraient reprises vers la station d'épuration de l'AIDE à Soumagne. Se référer aux points de rejet inventoriés sur le cours d'eau (stations 2 et 5).	Oline				
11Ve014	Réalisation de l'égouttage hautement prioritaire dans le but de renforcer la collecte des eaux urbaines résiduelles vers la station de Goffontaine.	Egouttage de Chalseche (850m de canalisation)	Pepinster	SPGE	2019		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve012	Réalisation de l'égouttage hautement prioritaire dans le but de renforcer la collecte des eaux urbaines résiduaires vers la station de Goffontaine.	Egouttage des rues Purgatoire, Ma Campagne, Hodister (950 m de canalisation)	Pepinster	SPGE	2019		
11Ve013	Réalisation de l'égouttage hautement prioritaire dans le but de renforcer la collecte des eaux urbaines résiduaires vers la station de Goffontaine.	Egouttage de la rue Fond de Ville (250 m de canalisation).	Pepinster	SPGE	2019		
11Ve064	Procéder à la vérification des rejets identifiés lors de l'inventaire du Trou du Bois. Ces rejets devraient être raccordés à l'égouttage présent en voirie.	Stations 3, 5, 6 et 7 de l'inventaire du cours d'eau.	Soumagne		2019		
11Ve065	Procéder à la vérification des rejets permanents d'eaux usées sur le ruisseau des Marais en zone d'épuration collective et dont le réseau est en place.	Station 12 de l'inventaire du cours d'eau - prévoir un curage de la canaïllisation semblant totalement bouchée.	Soumagne		2019		
14Ve002	Vérifier l'égouttage de la rue Trou du Bois où une canalisation d'eaux usées se rejette dans le ruisseau.	Station 1bis de l'inventaire du Trou du Bois réalisé par le CRVesdre.	Soumagne		2019		
17Ve002	Procéder à la vérification des rejets permanents d'eaux usées sur la Magne en zone d'épuration collective et dont le réseau est en place.	Stations 95, 96, 98, 99, 104 et 106 de l'inventaire du cours d'eau.	Soumagne		2019		
11Ve028	Vérification et raccordement des points de rejets identifiés lors de l'inventaire du Wayai.	Stations 12, 16, 17, 20 bis, 21, 30 (école d'Hôtellerie), 32, 37, 38, 39, 41, 44, 46, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 63, 64, 66bis, 68, 69, 73, 75, 82, 86, 90, 93 et 95 de l'inventaire.	Spa		2019		
17Ve003	Réalisation de l'égouttage de l'Avenue des Lanciers.		Spa		2019		
11Ve070	Réalisation des travaux d'égouttage du centre de Spixhe.	A cette occasion, reprise des points de rejet identifiés sur le Targnon : stations 3 et 3bis de l'inventaire.	Theux		2019		
17Ve004	Réfection de l'égouttage de Sinri.		Trooz				
06Ve033	Evaluer régulièrement la station d'épuration de Plein Sud afin de proposer, éventuellement, les adaptations nécessaires.	Démarches en cours auprès de l'AIDE	Verviers	Verviers, AIDE			
11Ve069a	Mise à jour des points d'inventaire du Mangombroux - partie 5	Vérification des dérogations au raccordement pour les différents rejets identifiés sur le Mangombroux en zone d'épuration collective et pour laquelle les égouts sont déjà en place : stations 28, 11, 37, 12, 13, 32, 31, 15, 16 et 34 de l'inventaire.	Verviers	Cellule CRV			
11Ve069b	Mise à jour des points d'inventaire des Paires - partie 5	Vérification des dérogations au raccordement pour les différents rejets identifiés sur le ruisseau des Paires en zone d'épuration collective et pour laquelle les égouts sont déjà en place : stations 4, 9 et 10 de l'inventaire.	Verviers	Cellule CRV			

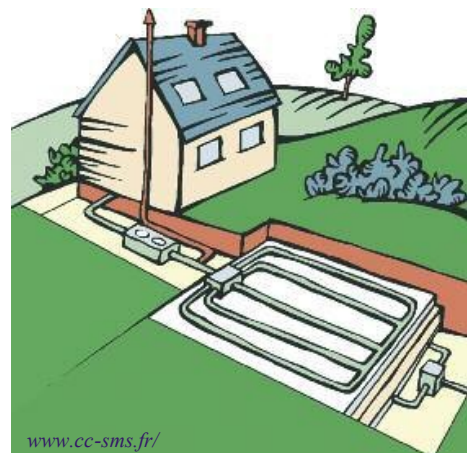
Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve333a	Réalisation de l'égouttage de la rue Haut Husquet.		Verviers	SPGE, AIDE		11Ve333a, b et c : 634300	SPGE, AIDE, Ville de Verviers
11Ve338a	Réalisation de l'égouttage de la rue Pepinster.	Etude en cours - projet avec l'AIDE (en négociation).	Verviers	SPGE, AIDE		11Ve338a et b : 767.503,00	SPGE, AIDE
11Ve338b	Réalisation de l'égouttage de la rue Saunerie.	Etude en cours - projet avec l'AIDE (en négociation).	Verviers	SPGE, AIDE		11Ve338a et b : 767.503,00	SPGE, AIDE
17Ve005	Réalisation de l'égouttage Avenue Nicolas Defrêcheux.		Verviers	SPGE, AIDE			
17Ve006	Réalisation de l'égouttage rue de Grand-Rechain et place de Petit-Rechain.		Verviers	SPGE, AIDE			
17Ve007	Réalisation de l'égouttage rue de Mangombroux (partie).		Verviers	SPGE, AIDE			
17Ve008	Réalisation de l'égouttage rue Martinval.		Verviers	SPGE, AIDE			
17Ve009	Réfection de l'égouttage de l'avenue Prince Baudouin.		Verviers	SPGE, AIDE			
17Ve010	Réfection de l'égouttage rue du Châtelet (au niveau des escaliers).		Verviers	SPGE, AIDE			
17Ve011	Réfection de l'égouttage rue Simon Lobet.		Verviers	SPGE, AIDE			
11Ve0032	Réalisation du projet d'égouttage approuvé par la SPGE le long du Ruyff.	Lors de la réalisation des travaux, la Commune sera attentive à la reprise des rejets identifiés comme "point noir" - stations 6, 7, 11 et 37 de l'inventaire du Ruyff réalisé par le CRVesdre.	Welkenraedt		2017	371 016,15	
14Ve133	Lors de la réalisation de l'égouttage le long du Ruyff, mise en ordre de la protection de berge identifiée comme "point noir" lors de l'inventaire du cours d'eau.	Station 8 de l'inventaire du Ruyff réalisé par le CRVesdre	Welkenraedt		2017		



Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 2**

# Assainissement autonome des eaux usées



13 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

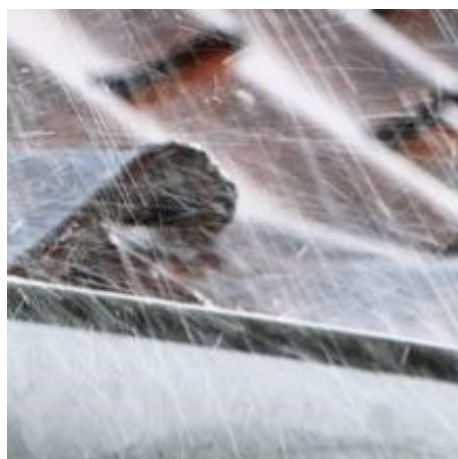
**Thème PGDH-2 : Assainissement autonome des eaux usées**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
14Ve006	Réalisation d'un système d'épuration par lagunage au niveau de la source du Breynborn.		Baelen				
14Ve007	Vérification du rejet des bâtiments de l'asbl Chiens heureux et, au besoin, mise en place d'une épuration conforme de celui-ci.	Se référer à la station 31 de l'inventaire de la Vesdre réalisé par le CRVesdre.	Baelen				
17Ve012	Trouver une solution à la problématique des eaux usées des 5 habitations de la rue Perkiets à Membach.	Se référer à la station 28 de l'inventaire de la Vesdre.	Baelen	AIDE			
11Ve079	Contrôle du rejet du restaurant "Langesthaler Mühle" situé à la limite d'une zone N2000 et d'une zone d'épuration autonome.	Vesdre (VE04R) : station 6	Eupen	DGO3-DNF	2017		
06Ve133	Entretien et suivi régulier du bon fonctionnement du lagunage de Sart (faucardage, élimination des vases, élimination des lentilles d'eau, etc.).		Jalhay		annuelle		
11Ve077	Procéder à des contrôles de conformité des rejets du Camping Spa d'Or et des chalets de villégiature environnants en période estivale.	Le camping est équipé de 2 stations d'épuration autonome mais des rejets sont toujours observés sur le Wayai (VE21R) : stations 2 et 4.	Jalhay				
14Ve008	La Commune étudie les possibilités d'accompagnement et de sensibilisation des riverains à l'amélioration de leurs rejets d'eaux usées.		Jalhay				
14Ve010	Contrôle des systèmes d'épuration autonome des nouvelles constructions situées le long du Chemin du Meunier.	Les rejets de ces habitations aboutissent dans une prairie située +/- 70 m du ruisseau de la Pancherelle (ou Ru de Bilstain).	Limbourg		2017		
17Ve013	Veiller à la suppression du rejet en bordure de la Vesdre (proximité du dressage canin).	Station 206 de l'inventaire du cours d'eau.	Limbourg		2019		
14Ve012	Vérifier la qualité du rejet en rive droite du Ry de Mosbeux provenant des logements sociaux à Andoumont. Au besoin, réalisation des travaux de mise à niveau de la station d'épuration existante.	Station 1bis de l'inventaire.	Sprimont		2019		
14Ve013	Suivi de la qualité des rejets du Camping de Polleur où une forte pollution de la Hoëgne est constatée durant les périodes estivales. Une mise en conformité sera demandée à l'exploitant.	Stations 56, 57 et 60 de l'inventaire (VE12R).	Theux		2019		
06Ve0024	Etude des possibilités d'aménager un système d'épuration individuelle groupée au niveau de Forêt-Village, en conformité avec les zones définies au PASH.	Réflexion globale de l'égouttage de la Commune en cours de réalisation via l'AIDE.	Trooz	AIDE			
17Ve014	Vérifier l'origine des points de rejets identifiés lors de l'inventaire du Ruyff en zone d'épuration autonome.	Stations 27, 28, 30 et 33 du cours d'eau.	Welkenraedt		2019		

Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 3**

# Gestion des eaux pluviales



[www.jonquernettes.fr/](http://www.jonquernettes.fr/)

2 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

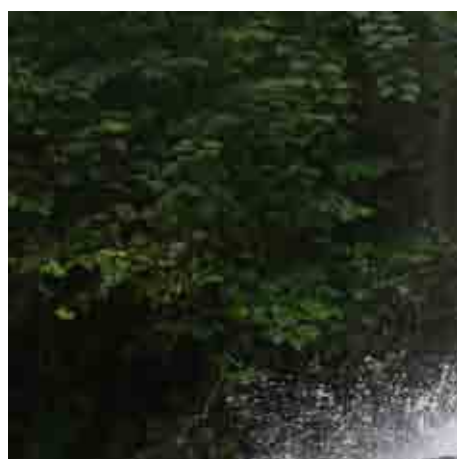
**Thème PGDH-3 : Gestion des eaux pluviales**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
17Ve015	Suivi de la mise en place d'un bassin d'orage semi-naturel à proximité du Riessonsart.	Lotissement VALECO	OIne		2019		
17Ve016	Réalisation d'un bassin d'orage à proximité du Fiérain.	Suite aux débordements liés aux pluies orageuses de 2016 au niveau des rue E. Vandervelde et rue Nouvelle, mise en place d'un projet de réfection du bief (DST-PL) et de réalisation d'un bassin d'orage (Pepinster).	Pepinster	DST-PL	2019		

Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 4**

# Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses



2 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGDH-4 : Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
17Ve018	Contrôle des points de rejets industriels en bordure de la Vesdre.	Notamment les stations 200 et 201.	Limbourg				
14Ve014	Suivi de l'évolution du rejet dit 'de Stembert' dans la Vesdre, à hauteur de la rue Surdents.	Station 107 de l'inventaire - Dossier suivi par le Département de la Police et des Contrôles du SPW.	Verviers	DGO3-DCP			

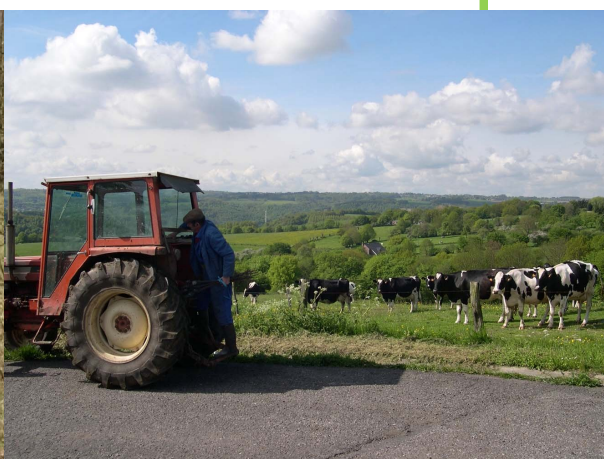


Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 5**

# Agriculture

## Apport en nutriments



15 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGDH-5 : Agriculture - Apports en Nutriments**

Numéro	Intitulé	Description	Maitre(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve0312	Informers les agriculteurs sur la mise en oeuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote.	Action visant à informer sur les normes et modalités de gestion des engrais de ferme en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice, Malmedy, Forest Day), les journées portes ouvertes, des démonstrations.	AgraOst	DGO3-DDR, Natagriwal	annuelle	BO	
11Ve0313	Informers les agriculteurs sur la mise en oeuvre de la Directive Cadre Eau et la protection des cours d'eau via les Mesures Agri-Environnementales (MAE).	Information ciblée sur les MAE ayant un effet spécifique pour la protection des cours d'eau. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice, Malmedy, Forest Day), les journées portes ouvertes, les contacts directs, dans le cadre des collaborations avec les Parcs Naturels, les plans d'action environnementaux.	AgraOst	DGO3-DDR	annuelle	BO	
11Ve163	Organiser une concertation afin de trouver des solutions permettant de limiter les impacts érosifs sur la Magne.		Cellule CRV	Herve, Soumagne, Trooz, Olne, LIFE PM, DGO3-DNF	2019	FF	BO
17Ve019	Aide au DNF dans sa mission de contrôle des zones de piétinement des berges par le bétail (AGW 17/10/13).	Transmission de l'inventaire des points noirs, établi par cantonnement sous forme de dossiers.	Cellule CRV	DGO3-DNF	2017		
17Ve020	Inciter les propriétaires et exploitants de pâtures à la clôture des berges du cours d'eau (même hors zone prioritaire), en vue de prévenir toute dégradation des berges		DGO3-DCENN_Li	Cellule CRV, DGO3-DNF			
17Ve021	La DDR délivre les Attestations de Conformité des Infrastructures d'Effluents d'Elevage (ACISEE) dans le cadre du PGDA wallon.		DGO3-DDR		annuelle		
17Ve022	Mission de contrôle des terres pâturées soumises à l'obligation de clôturer (AGW 17/10/13).		DGO3-DNF	Cellule CRV	annuelle		
17Ve023	Ecrire aux agriculteurs concernés par l'obligation de clôture des prairies situées en bordure de cours d'eau pour leur rappeler la législation.	* Stadtbach : station 7bis (zone à enjeux spécifiques - nitrates) * Haasbach : station 4 (idem) * Diebach : station 2, 3, 4 (zone à enjeux pour la conservation de la nature - Natura2000).	Eupen		2019		
09Ve0007	Information de ses membres sur la mise en oeuvre du PGDA (Programme de la Gestion Durable de l'Azote).		FWA	DGO3-DDR	annuelle		
14Ve016	Collaboration à d'éventuels projets pouvant amener une consolidation des berges de la Magne et ainsi réduire les problèmes d'érosion.		Herve	Cellule CRV, DST_PL	2019		
11Ve259	Accompagner la mise en oeuvre des mesures agro-environnementales auprès des agriculteurs du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.	Action visant à renforcer les engagements des agriculteurs en faveur de la protection de l'environnement, et des cours d'eau en particulier. Par exemple via des réunions d'information, des conseils techniques, un appui administratif, des démonstrations, etc.	Natagriwal	AgraOst	annuelle		

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maitre(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
17Ve024	Encadrement des agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre du "Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture" (PGDA)	Informations sur le PGDA, conseils en fertilisation raisonnée, réalisations de plans de fertilisation	PROTECT'eau (ancien Nitrawal)		annuelle		
17Ve025	Mise à disposition de brochures sur les thèmes développés par Nitrawal en lien avec l'eau et le nitrate		PROTECT'eau (ancien Nitrawal)		annuelle		
14Ve017	La Commune reste attentive aux zones d'érosion due au bétail signalées par le CRV. Dès la mise en application d'une législation contraignante, la Commune réalisera une sensibilisation active des propriétaires concernés.	Stations 10 bis, 90 sur la Magne (inventaire réalisé par le CRVesdre).	Soumagne		2019		
14Ve018	Rester attentif aux zones d'érosion dues au bétail signalées par le CRV et réaliser une sensibilisation des propriétaires concernés.	Action pouvant être réalisée via le bulletin communal ou encore lors de réunions de rencontre avec les agriculteurs.	Sprimont	AgraOst	annuelle		

Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 6**

# Pesticides



11 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

### Thème PGDH-6 : Pesticides

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve020	Proposer aux particuliers une alternative à l'utilisation de pesticides via la location de son désherbeur thermique à flamme directe.		AD&N		annuelle		
14Ve258	<b>Sensibiliser les citoyens à la limitation de l'usage des pesticides dans leurs jardins.</b>		Adalia		annuelle		
14Ve259	Présentation des alternatives aux pesticides dans la lutte contre les ravageurs au jardin.		Adalia		annuelle		
11Ve0314	Informers les agriculteurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides (Phyteauwal).	Action visant à informer sur les bonnes pratiques phytosanitaires en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice, Malmedy, Forest Day), les journées portes ouvertes, des démonstrations, des contacts directs, des visites de terrain.	AgraOst		annuelle	BO	
09Ve0009	Contribution active dans la mise en oeuvre des objectifs de la Directive Cadre Eau au niveau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre par l'information de ses membres à l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques.		FWA		annuelle		
17Ve026	Partenariat avec les CR en tant que relais d'informations vers l'agriculteur et le citoyen à la problématique de la contamination des eaux par le nitrate et au bon usage des engrais	Conférences, diffusion d'articles ou infos via les sites web, les newsletters, les bulletins de liaisons	PROTECT'eau (ancien Nitrawal)	Cellule CRV	annuelle		
17Ve027	Appliquer la règle du "zéro phyto" sur le territoire communal.	Des amendes administratives pourront être délivrées.	Pepinster		2019		
17Ve028	Accompagnement personnalisé des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques pour la mise aux normes de leur exploitation en matière de manipulation et de stockage des produits phytopharmaceutiques.	Accompagnement et conseils personnalisés en ferme - à la demande des agriculteurs	PROTECT'eau (ancien PhytEauWal)				
17Ve029	Information et sensibilisation des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques sur les mesures de réduction des pollutions ponctuelles et diffuses de l'eau et sur les exigences légales en la matière.	Organisation de séances d'information / Rédaction d'articles. Possibilité d'organiser des séances d'information à la demande du Contrat de rivière ou de ses partenaires.	PROTECT'eau (ancien PhytEauWal)				
17Ve030	Mise à disposition de supports d'information concernant la législation et les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (à usage professionnel) afin de limiter les risques de pollution de la ressource en eau.	Action continue	PROTECT'eau (ancien PhytEauWal)				
17Ve031	Viser la réduction voire l'abandon de l'utilisation des pesticides dans les cimetières.		Sprimont		2019		



Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 7**

# Pollutions historiques et accidentelles



1 action pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGDH-7 : Pollutions historiques et accidentelles**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
14Ve098	Stabilisation de l'érosion de l'ancienne décharge communale présente en bordure du ruisseau de Herlatte.	Station 4 de l'inventaire.	Sprimont		2019		



Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 8**

# Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques



28 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGDH-8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques**

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
17Ve032	Accompagner les porteurs de projets institutionnels ou collectifs qui le désirent dans leurs démarches menant à la <b>production d'énergie sur base des cours d'eau.</b>		APERe		annuelle		DGO4
17Ve033	Apporter un support de communication à des actions de sensibilisation, de concertation, <b>d'information, ... dans le domaine de l'hydroénergie</b> et les domaines connexes.		APERe	Divers	annuelle		DGO4
06Ve361	Etablissement d'un plan d'entretien des Cours d'Eau Non Navigables de 1e catégorie à long terme en ce qui concerne la surveillance de l'état général et plus particulièrement de la stabilité des ouvrages d'art publics et privés	Réalisation d'un cadastre des ouvrages d'art et de leurs caractéristiques confié à un bureau de géomètres (premier tronçon Chênée - Chaudfontaine). Ce relevé a pour but de mettre en place une méthodologie d'identification des propriétaires.	DGO3, DCENN_Li	SPF Finances	2019		
06Ve362	Poursuite du rétablissement de la libre circulation piscicole au gré des projets soumis à autorisation.		DGO3-DCENN_Li	ULg-LDPH, DGO3-DCP			
06Ve392	Evaluation de la faisabilité des travaux d'aménagement de l'alimentation de la noue de Wegnez.		DGO3-DCENN_Li		2017		
11Ve350	Enlèvement des embâcles et gestion des atterrissements sur les Cours d'Eau Non Navigables de 1ère catégorie du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.	Mission DCENN de sortie de l'hiver et interventions ponctuelles en fonction des problématiques.	DGO3-DCENN_Li				
11Ve354	<b>Mise en œuvre d'un aménagement limitant les dégâts dus à l'érosion des berges de la Vesdre à Fraipont.</b>	Station 71 de l'inventaire du cours d'eau.	DGO3-DCENN_Li	Cellule CRV, ONEIRA Invest sprl	2017		
14Ve036	Vérification de la stabilité du gabion en rive droite de la Hoëgne à Pepinster (aval du tennis).	Station 27 de l'inventaire du cours d'eau.	DGO3-DCENN_Li		2017		
14Ve138	Finalisation du projet d'étude des aménagements de diversification d'habitats en amont de la piscine de Chaudfontaine.		DGO3-DCENN_Li		2019		
17Ve034	Entretien de la ripisylve le long de la Hoëgne dans son tronçon de la traversée de Polleur.		DGO3-DCENN_Li		2019		
17Ve035	Gestion de la ripisylve sur la Helle.	Station 1 de l'inventaire du cours d'eau.	DGO3-DCENN_Li		2019		
17Ve036	Suivi des points critiques relevés sur les cours d'eau de 1e catégorie lors de l'inventaire des points noirs.	Exploitation de la base de données via Fulcrum.	DGO3-DCENN_Li	Cellule CRV	2019		
17Ve037	Organiser un plan de gestion pluri-annuel en ce qui concerne l'entretien de la ripisylve, sur base notamment de la sectorisation des cours d'eau		DGO3-DCENN_Li				
06Ve052	Suivi, sensibilisation et information des exploitants et propriétaires forestiers sur les problèmes liés au débardage (éviter la traversée des cours d'eau).		DGO3-DNF		annuelle		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve155	Contrôle des dépôts et atterrissements de blocs rocheux provenant de la carrière du Bay Bonnet (Ferrari-Cockerill Sambre) en bordure de la Magne.	Le dépôt successif des blocs peut à moyen terme combler partiellement le cours d'eau et provoquer des obstacles à la libre circulation des eaux et des poissons. Station 22 de l'inventaire.	DST_PL		2017		
14Ve038	Entretien des cours d'eau de 2e catégorie.		DST_PL		annuelle		
14Ve044	Visite de contrôle concernant l'entrave à l'écoulement signalée sur le ruisseau de Mangombroux et, au besoin, enlèvement de celle-ci.	Station 25 de l'inventaire.	DST_PL		2017		
17Ve038	Contrôle d'une zone d'érosion sur la Hoègne (VE11R).	Station 5 de l'inventaire.	DST_PL		2019		
17Ve039	Petit entretien de la Magne à Herve/Olne/Soumagne (abattage d'arbres, etc.).	Station 114 de l'inventaire.	DST_PL		2017		
17Ve040	Petit entretien du Hodjaurys à Limbourg/Verviers.		DST_PL		2017		
17Ve041	Petit entretien du Mangombroux à Verviers (abattage d'arbres, etc.).		DST_PL		2017		
17Ve042	Petit entretien du ruisseau des Carrières à Fléron/Soumagne (enlèvement d'embâcles, etc.).		DST_PL		2017		
17Ve043	Petit entretien du ruisseau des Paires à Verviers.		DST_PL		2017		
17Ve044	Petit entretien du Sohan à Pepinster/Theux (enlèvement d'atterrissements, abattage d'arbres, etc.).		DST_PL		2017		
11Ve139	Mise à niveau du fond du lit du Wayai au niveau du pont Fagne Raquet afin de diminuer l'effet de chute et ainsi faciliter la remontée du poisson.		Spa	DST_PL			
11Ve153	Entretien des berges et de la voûte arborée du ruisseau de Creppe en aval de la rue Vecqueterre.	Se référer aux stations 10, 11, 12 et 13 de l'inventaire.	Spa		2019		
11Ve174	Entretien superficiel du Wayot afin de lever les entraves à l'écoulement.	Station 5 de l'inventaire.	Theux		2019		
17Ve045	Prévoir un entretien complet du Sinri et du Bois Lemoine.		Trooz				



Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGDH : 9**

# Activités récréatives



l' action pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

### Thème PGDH-9 : Activités récréatives

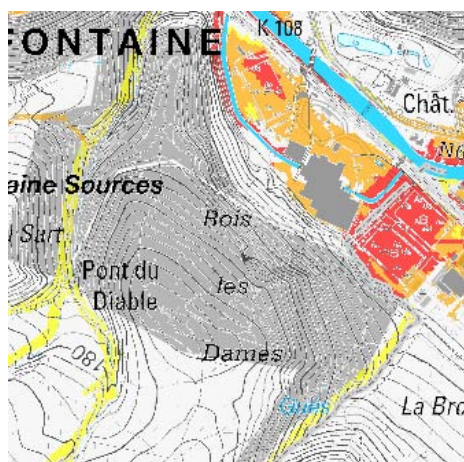
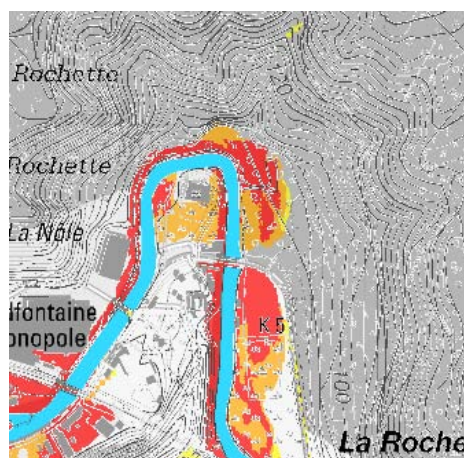
<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
11Ve132	Transmettre à la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière les profils des zones de baignade mis à jour.		DGO3-DESu	/	annuelle		

Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGRI : 4**

**Prévention**

**Autres préventions**



15 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

### Thème PGRI-4 : Prévention - Autres préventions

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve241	Mise à jour de l'inventaire des Points Noirs (PN) et des Points Noirs Prioritaires (PNP).		Cellule CRV		annuelle	FF	500
14Ve255	Aider les communes dans le repérage de zones inondées en période de crue.	Mise à disposition d'outils cartographique / mise en place de GT d'échange de procédure	Cellule CRV	Communes	annuelle		
14Ve034	Prévention des risques d'inondation et maintien du bon écoulement des eaux : mission DCENN.	Notamment lors de la consultation du gestionnaire lors de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme.	DGO3-DCENN_Li				
17Ve046	Prévenir la constitution de remblais en zone d'aléa d'inondation le long des Cours d'Eau Non Navigables de 1ère catégorie, en particulier au niveau des berges.		DGO3-DCENN_Li	DGO4, DGO3-DNF, Communes			
17Ve047	<b>Apport d'une expertise technique aux pouvoirs</b> locaux en matière de lutte contre les inondations par ruissellement et les coulées boueuses (cellule GISER).		DGO3-DDR		annuelle		
17Ve048	<b>Remise d'avis dans le cadre de la procédure de</b> permis d'urbanisme, d'environnement ou unique, ou de modification du plan de secteur, en présence <b>d'un axe d'aléa d'inondation par ruissellement</b> (cellule GISER).		DGO3-DDR		annuelle		
17Ve049	<b>Remise d'avis dans le cadre de la procédure de</b> permis d'urbanisme, d'environnement ou unique, ou de modification du plan de secteur, pour <b>préserver la zone agricole.</b>		DGO3-DDR		annuelle		
17Ve050	<b>Informier le CRV de l'évolution du projet AMICE</b> relatif au soutien du débit de la Meuse lors des <b>épisodes sévères d'étiage sur le tronçon</b> sensible de la Meuse, à savoir de Namur à Roermond.		GIMPE	AMICE			
17Ve051	<b>Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la gestion de l'hydraulique des cours d'eau en lien avec les</b> changements climatiques.	Des réunions entre le GIMPE et les ministres Di Antonio et Prévôt sont prévues pour sensibiliser les décideurs politiques à cette menace dans les prochaines années.	GIMPE	AMICE			
11Ve135	Pour limiter les risques de ruissellement des eaux de pluie, sensibilisation de la population et promotion des techniques d'infiltration (sauf zone de captage) et de rétention d'eau : permis <b>d'urbanisme, ...</b>		Jalhay				
17Ve052	Mise en place d'une équipe dévolue à l'entretien des cours d'eau.	Sa mission principale serait l'entretien des cours d'eau de gestion communale (3e catégorie), avec : visites périodiques de contrôle (début automne et sortie de l'hiver), gestion des déchets, gestion des embâcles, gestion du bon écoulement, etc.	Soumagne		2019		
17Ve053	Surveillance et entretien régulier de l'entrée de la canalisation du ruisseau des Marais sous la rue Longue Voie.	Cette zone étant souvent confrontée à des crues du cours d'eau, une attention particulière est nécessaire afin de limiter les dégâts aux bâtiments voisins.	Soumagne		2019		

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
11Ve069c	Mise à jour des points d'inventaire du Préry - partie 5		Verviers	Cellule CRV			
11Ve123a	Mise à jour des points d'inventaire du Mangombroux - partie 6		Verviers	Cellule CRV			
11Ve123c	Mise à jour des points d'inventaire du Préry - partie 6		Verviers	Cellule CRV			



Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGRI : 5**

## **Protection**

# **Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement et du bassin versant**



1 action pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGRI-5 : Protection - Gestion naturelle des inondations et Gestion du ruissellement et du bassin versant**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
17Ve054	Maintien et entretien des anciens méandres et biefs annexes aux cours d'eau, en fonction des titres de propriété.	Action PGRI : 94	DGO3-DCENN_Li				

Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGRI : 6**

**Protection**

**Régulation du débit**



7 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGRI-6 : Protection - Régulation du débit**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
11Ve263	Gestion des épisodes de crues et d'étiages de la Vesdre.		DGO2-Barrages		2019		
06Ve396	Optimisation du fonctionnement du barrage Raxhon sur la Hoëgne : amélioration, voire automatiser de l'ouvrage	Action PGRI : 128	DGO3-DCENN_Li		2019		
17Ve055	Réalisation d'une zone de débordement de la Hoëgne en rive droite de la rivière en amont du centre de Pepinster.	Travaux en lien avec les nouveaux ateliers communaux prévus en rive gauche.	Pepinster		2019		
17Ve056	Etudier les possibilités de création d'un bassin d'orage naturel / ou zone de débordement contrôlée sur le ruisseau de Heid.		Sprimont		2019		
17Ve057	Remise en fonction du bassin d'orage situé rue Sainry.		Trooz				
14Ve248	Etude pour l'aménagement d'un bassin de rétention à la confluence Mangombroux/Rouheid (Chemin des Chauvralles) afin de diminuer les risques d'engorgement à l'aval.	Etude en cours avec l'AIDE - attente des résultats afin de savoir si il est pertinent d'aménager une zone inondable.	Verviers	Cellule CRV			
17Ve058	Etudier la faisabilité de construire un bassin de débordement temporaire du Ruyff.		Welkenraedt		2019		



Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGRI : 7**

## Protection

# Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières



on intégrée des cours d'eau  
hydrographique de la Vesdre

**Thème PGRI-7 : Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
14Ve031	Travaux d'amélioration de stabilisation de berges en rive gauche et droite de la Hoëgne aux Forges Thiry (Theux-Pepinster).	Station 15 de l'inventaire du cours d'eau. Action PGRI : 121	DGO3-DCENN_Li		2019		
14Ve035	Etude et facilitation de la résorption naturelle des atterrissements.	Certaines courbes pourraient être aménagées afin de limiter les dépôts d'alluvions (Goffontaine, Verviers, Pepinster, etc.).	DGO3-DCENN_Li				
17Ve059	Etude de l'aménagement, et le cas échéant, de la prolongation des murs de berge existants sur la Hoëgne dans la traversée urbaine de Theux.	Action PGRI : 123	DGO3-DCENN_Li		2019		
17Ve060	Réfection de la berge afin d'éviter les inondations sur la RN61 par débordement de la Vesdre en amont de la courbe du Fond des Cris (Chaufontaine).	Action PGRI : 80	DGO3-DCENN_Li	Chaufontaine	2019		



Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGRI : 9**

## Protection

### Autres protections



1 action pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGRI-9 : Protection - Autres protections**

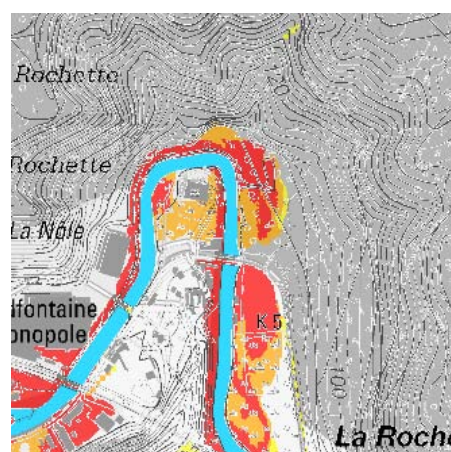
<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
17Ve061	Planification et coordination des accès au cours d'eau: sur base de la typologie des secteurs, assurer un nombre minimum de points d'accès pour l'entretien et les réparations.	Action PGRI : 75	DGO3-DCENN_Li	Cellule CRV	2017		

Programme d'actions 2017-2019

**Thème PGRI : 12**

**Préparation**

**Sensibilisation du public et  
préparation**



1 action pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Thème PGRI-12 : Préparation - Sensibilisation du public et préparation**

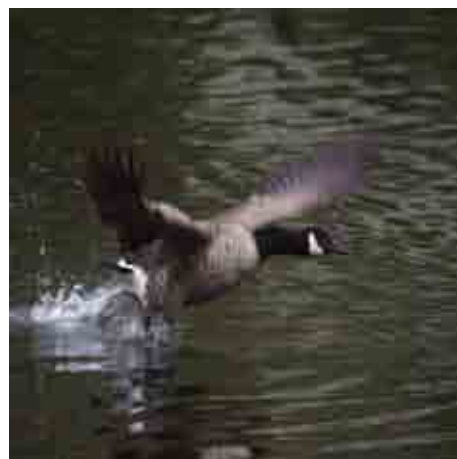
<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
14Ve256	Imaginer un système de sensibilisation plus directe sur la thématique des inondations.	Mise en place d'échelles graduée ; exposition "j'avais 20ans en 98" ; signalétique des cours d'eau ; etc.	Cellule CRV	Communes	2018	5000	

Programme d'actions 2017-2019

**Autre thème : 1**

# Invasives

- 💧 **Espèces animales**
- 💧 **Espèces végétales**



56 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

### Autre thème -1 : Invasives

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
17Ve062	Suivi et cartographie des populations de bernache du Canada		Liège		annuelle		Ville de Liège
14Ve053	Suivi et gestion de stations de balsamine de l'Himalaya et, localement, de renouées asiatiques au départ de l'amont de zones contaminées (amont Thuron, lac de Warfaaz et Wayai supérieur, etc.).		AD&N		annuelle		
17Ve063	Gestion de la berce du Caucase sur les sites dont l'AIDE a la responsabilité.	Notamment les points présents au niveau des stations de Wegnez et Membach.	AIDE		annuelle		
14Ve054	Dans la mesure de ses possibilités, participation aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.		AmisHW	Cellule CRV	annuelle		
11Ve203	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Participation par l'information et l'intervention des services internes concernés.	Baelen		annuelle		
17Ve064	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.		Baelen	Cellule CRV, DELANO	annuelle		
11Ve199	Suivi de la campagne de gestion de la berce du Caucase dans le bassin de la Vesdre.		Cellule CRV	DGO3-DCENN, DGO3-DNF, DST_PL, SPW-Cellule invasives, Communes	annuelle		
11Ve242	Mise à jour de l'inventaire des sites touchés par la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya.		Cellule CRV		annuelle	FF	BO
12Ve0003	Promotion du Code de conduite AlterIAS sur les plantes invasives, auprès des partenaires du CRV.	AlterIAS : Projet LIFE + "Information & Communication" consacré aux plantes invasives et à la prévention dans le secteur ornemental.	Cellule CRV		annuelle		
14Ve055	Coordination de la gestion de la balsamine de l'Himalaya dans le bassin de la Vesdre.		Cellule CRV	DGO3-DCENN, DGO3-DNF, DST_PL, Communes	annuelle	150 / an	CRV
14Ve056	Mise à disposition de kits de gestion de plantes invasives (berce du Caucase et balsamine de l'Himalaya).	Les kits se composent de matériel de protection, d'outillage, etc.	Cellule CRV		annuelle		
17Ve065	Sensibilisation des services communaux à la problématique des plantes invasives dans le cadre des transferts de terre.		Cellule CRV		2019		
11Ve204	Dans le cadre de la campagne de gestion coordonnée dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la gestion.		Chaufontaine				
11Ve301	Informers ses habitants sur la problématique des plantes invasives via son bulletin communal.		Chaufontaine	PCDN Chaufontaine			
17Ve066	Dans le cadre de la semaine de l'arbre, gérer la population de renouées asiatiques présente au niveau de la passerelle en bois de Laide Heid.	Arrachage de renouée, plantation de placettes, etc.	Chaufontaine, PCDNChaufontaine	Cellule CRV	annuelle		



Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
17Ve067	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Gestion annuelle (entre le 1/7 et le 15/7) des populations présentes le long de la N62 (Thier des Forges à Sprimont).	DGO1	Cellule CRV	annuelle		
11Ve202	Gestion de la berce du Caucase sur les cours d'eau de 1e catégorie.		DGO3-DCENN_Li	Cellule CRV			
14Ve058	Lutter annuellement contre la balsamine de l'Himalaya dans la partie domaniale du vallon du Fiérain à Lambermont/Wegnez (Verviers et Pepinster).	DNF-Verviers	DGO3-DNF		annuelle	DGO3-DNF-Verviers : 2700	
17Ve068	Forêt communale de Jalhay: compartiment 11 - lutte contre la balsamine de l'Himalaya en tête du ruisseau du Louba (affluent barrage de la Gileppe).	DNF - Verviers	DGO3-DNF	Jalhay		900 euros/an	Jalhay
17Ve069	Gestion de populations de renouées asiastiques en tête de bassin versant.	DNF-Verviers : Fagne Leveau	DGO3-DNF	Jalhay	annuelle		
11Ve201	Gestion de la berce du Caucase sur le Bach à Baelen, sur le Ruyff à Welkenraedt et sur le Pré l'Evêque à Theux.		DST_PL		annuelle		
14Ve060	Gestion de la balsamine de l'Himalaya, en fonction des budgets résiduels de gestion de la berce du Caucase (action 11Ve0201).		DST_PL		annuelle		
11Ve205a	Suivi et gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la responsabilité.	Se référer aux stations référencées sur le portail "biodiversite.wallonie.be"	Eupen		annuelle		
11Ve205b	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CR Vesdre.	Evacuation des plantes gérées (si besoin), gestion (si présence sur terrain communal), contacts des éventuels propriétaires concernés, sensibilisation de la population (article dans le bulletin communal), etc.	Eupen		annuelle		
14Ve061	Surveillance de la progression de la population de renouée asiatique présente le long du Clousebach.		Eupen		annuelle		
11Ve206	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la responsabilité.	Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.	Herve		annuelle		
14Ve063	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Un appel à bénévoles sera lancé à cet effet.	Herve	Cellule CRV	annuelle		
17Ve070	Collaboration à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CR Vesdre.		Jalhay				
17Ve071	Suivi de la gestion privée des populations de berce du Caucase situées le long de la Hoëgne (rue Pont de Polleur).		Jalhay				
11Ve207	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Participation par la mise à jour des inventaires, gestion des plantes par les moyens les plus appropriés (en interne ou externe), participation à l'information <b>des citoyens (bulletin communal, ...)</b> .	Liège		annuelle		Ville de Liège
11Ve208	Suivi de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		Limbourg		annuelle		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve209	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.	Lontzen		annuelle		
14Ve064	Dans la mesure de ses possibilités, rester attentif à l'apparition de nouvelles populations de plantes invasives sur les affluents de la Vesdre.		LRPE	Cellule CRV	annuelle		
14Ve065	Dans la mesure de ses possibilités, participer aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.		LRPE	Cellule CRV	annuelle		
11Ve218	Gestion de la balsamine de l'Himalaya au niveau de la Réserve Naturelle Domaniale de Goffontaine.		Natagora V-O		annuelle		
11Ve210	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.	OIne		annuelle		
17Ve072	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.		OIne	Cellule CRV	annuelle		
11Ve211	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		Pepinster	DGO3-DCENN_Li, Cellule CRV	annuelle		
17Ve073	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.		Pepinster	Cellule CRV	annuelle		
14Ve066a	Surveillance de nouveaux sites potentiellement touchés par la berce du Caucase sur son territoire et gestion des plantes dès leur apparition.		Raeren	Cellule CRV	annuelle		
14Ve066b	Surveillance de nouveaux sites potentiellement touchés par la balsamine de l'Himalaya sur son territoire et gestion des plantes dès leur apparition.		Raeren	Cellule CRV	annuelle		
14Ve067	Dans la mesure de ses possibilités, participer aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.		RAPP	Cellule CRV	annuelle		
11Ve212	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.	Soumagne		annuelle		
14Ve068	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Un appel à bénévoles sera lancé à cet effet.	Soumagne	Cellule CRV	annuelle		
14Ve069	Collaboration à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Contacts avec les propriétaires concernés : Creppe et Av. Reine Astrid.	Spa	Cellule CRV	annuelle		
11Ve213	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis, mise à jour des inventaires, articles d'information dans le bulletin communal, etc.	Sprimont		annuelle		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve070	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Articles d'information dans le bulletin communal, affectation d'ouvriers communaux pour une gestion ponctuelle, contact des propriétaires concernés.	Sprimont	Cellule CRV	annuelle		
14Ve071	Encodage annuel des données de gestion de la berce du Caucase sur le site 'environnement.wallonie.be/berce'.		Sprimont	Cellule CRV	annuelle		
11Ve214	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		Theux		annuelle		
11Ve215	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Participation par l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis, la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal et par la mise à jour des inventaires.	Trooz	Cellule CRV			
17Ve074	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.		Trooz	Cellule CRV	annuelle		
11Ve216	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Sensibilisation des citoyens via la diffusion d'articles de presse, infos sur le site de la Ville, mise à jour des inventaires et affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.	Verviers	Cellule CRV	annuelle		
14Ve072	Dans la mesure de ses possibilités, participer aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.		VPN	Cellule CRV	annuelle		
11Ve217	Suivi régulier et, au besoin, gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		Welkenraedt	Cellule CRV	annuelle		
14Ve073	Suivi régulier et, au besoin, gestion de la balsamine de l'Himalaya sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		Welkenraedt	Cellule CRV	annuelle		
14Ve074	Lors des travaux réalisés par les Services Communaux, la Commune veille à la non-propagation d'espèces invasives, notamment les renouées asiatiques.		Welkenraedt		annuelle		

Programme d'actions 2017-2019

**Autre thème : 2**

# Déchets

💧 **Déchets verts**

💧 **Autres déchets**



98 action pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

## Autre thème -2 : Déchets

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve120	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets verts en bordure de la Vesdre.	Déchets verts : notamment stations 9 et 33 ; 17 (+inertes)	Eupen	Cellule CRV	annuelle		
17Ve075	Sensibilisation des riverains concernés par la problématique de tontes de pelouse le long de la Magne.	Stations 120, 121, 126, 127 et 129 de l'inventaire	Olné		2019		
11Ve126	Suivi de l'importante zone de dépôt de déchets verts en amont du Rocheux.	Station 2 de l'inventaire.	Theux		2019		
14Ve076a	Sensibilisation des riverains à la problématique des déchets verts le long de la Hoëgne.	VE12R : stations 9, 13, 18, 35, 41, 47, 58, 59, 65, 67, 68, 69, 73, 77, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 90, 91, 92, 93 et 97 de l'inventaire ; VE14R : stations 8, 42, 43, 46, 48, 49, 51 et 52 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
14Ve076b	Sensibilisation des riverains à la problématique des déchets verts le long du Wayai.	Station 5 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
14Ve076c	Sensibilisation des riverains à la problématique des déchets verts le long du Trou Haque.	Stations 18 et 28 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
14Ve076d	Sensibilisation des riverains à la problématique des déchets verts le long du Winamplanche.	Stations 7, 21, 52 et 66 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
14Ve077	Organisation/collaboration des Opérations Rivières Propres sur le territoire de la commune de Theux.		AmisHW	Theux, Cellule CRV	annuelle		
11Ve121a	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets en bordure de la Vesdre.	Se référer aux stations 19, 20, 21, 22, 27 et 40 de l'inventaire de la Vesdre. La Cellule de Coordination peut fournir un courrier type à destination des riverains.	Baelen	Cellule CRV			
11Ve121b	Sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets en bordure du Ru de Baelen.	Se référer aux stations 10bis, 19, 19bis, 25, 27, 30 et 33 de l'inventaire du Ru de Baelen. La Cellule de Coordination peut fournir un courrier type à destination des riverains.	Baelen	Cellule CRV			
17Ve076	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.		Baelen	Cellule CRV			
12Ve002	Coordination annuelle des Opérations Rivières Propres sur la Vesdre et ses affluents (Hoëgne, Wayai, Magne, etc.).		Cellule CRV	Communes, Intradef	annuelle		CRV / Sponsors
14Ve079	Pose de barrages flottants sur les cours d'eau du bassin de la Vesdre dans le cadre de 'Faisons barrage aux OFNI'.		Cellule CRV	Communes	annuelle	1800	
11Ve303	Identification d'un dépôt de déchets sur terrain privé et intervention afin de le faire évacuer.	Se référer aux stations 2 et 3 de l'inventaire du cours d'eau (ruisseau sans nom au Thiers des Milords).	Chaufontaine		2019		
11Ve304	Suivi des problèmes de déchets aux abords de la Vesdre.	Se référer aux stations de l'inventaire du cours d'eau : 87bis (déchets ménagers), 91 (terre battue), 98 (divers), 134 (inertes), 136 (inertes et tontes), 146 (terre battue), 149 (tontes) et 150 (tontes).	Chaufontaine	Cellule CRV	2019		
11Ve306	Organiser le nettoyage du ruisseau du Fond des Cris.	Se référer aux stations 2, 11, 12, 13, 18 et 19 de l'inventaire du cours d'eau.	Chaufontaine				



Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve311	Prévoir une sensibilisation des riverains concernés par le dépôts de déchets sur les abords du ruisseau de la Paillette.	Se référer aux stations 3, 7, 10 et 12 de l'inventaire du cours d'eau.	Chaufontaine		2019		
14Ve080	Suivi des problèmes de déchets aux abords des affluents de la Vesdre.	*Géloury : stations 3ter, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 *Fawes : stations 1, 4bis, 5, 6, 7 et 8 *Sinri : stations 5 et 6 (hors cours d'eau).	Chaufontaine	Cellule CRV	2019		
17Ve077	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.		Chaufontaine	Cellule CRV			
17Ve078	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.		Chaufontaine, PCDNChaufontaine	Cellule CRV			
17Ve079	Surveiller les berges des Cours d'Eau Non Navigables de 1ère catégorie, prévenir les dégradations de berges et/ou dépôts de déchets et informer les propriétaires de la législation en vigueur.	Conformément Loi du 28 décembre 1967 relative aux Cours d'Eau Non Navigables	DGO3-DCENN_Li	Cellule CRV, Communes			
14Ve081	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	* Vesdre * Stadtbach : notamment la station 36	Eupen	Cellule CRV	annuelle		
17Ve080	Les agents constatateurs suivent les points de dégradation localisés au niveau des cours d'eau (inventaire CRV).	Se référer aux stations d'inventaire : Magne (60, 62b, 68, 70, 71, 75, 76, 77b, 78 et 84).	Herve		2017		
11Ve272	Soutien régulier aux Opérations Rivières Propres coordonnées dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre.	Soutien notamment par l'accès aux recyparcs pour la vidange des encombrants collectés (pour autant que ceux-ci soient triés par catégorie : encombrants, bois, DEEE, frigolite, films plastiques et pots de fleurs) et par le don de 10 rouleaux de sacs PMC.	Intradel		annuelle		
14Ve082	Procéder à l'enlèvement des déchets sur le Fond de Charneux (ORP ou personnel communal)	Fond de Charneux : stations 3, 4, 5, 6	Jalhay				
14Ve083	A l'occasion de la mise en place du système de sanctions administratives communales (SAC), sensibilisation des riverains à une meilleure gestion des déchets et au respect des cours d'eau.	Notamment via la promotion de la brochure "Une rivière sans déchets... Oui, c'est possible !" réalisée par le CRV.	Jalhay				
14Ve084	Intervention de l'agent constatateur au sujet des dépôts de déchets relevés par le CR Vesdre.	<u>Déchets verts :</u> * Hoëgne (VE11R) : stations 9, 13, 20, 23, 25, 28, 29, 30, 96 ; * Wayai (VE21R) : stations 20, 24, 27, 28 ; * Statte : station 2 <u>Autres déchets :</u> *Hoëgne (VE11R) : station 18 *Hoëgne (VE12R) : station 8	Jalhay				
14Ve085	Participation régulière à l'Opération Rivières Propres.	Afin de cibler les zones d'action, la Commune se basera sur l'inventaire réalisé par le CR Vesdre.	Jalhay	Cellule CRV	annuelle		
17Ve081	Procéder à l'enlèvement des déchets sur le ruisseau de Sart (ORP ou personnel communal)	Ruisseau de Sart : stations 3, 4	Jalhay				
17Ve082	Procéder à l'enlèvement des déchets sur la Hoëgne (ORP ou personnel communal)	* Hoëgne (VE11R) : stations 2, 3, 18 *Hoëgne (VE12R) : stations 4	Jalhay				
17Ve083	Procéder à l'enlèvement des déchets sur le Botné (ORP ou personnel communal)	Botné : station 2	Jalhay				

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
17Ve084	Procéder à l'enlèvement des déchets sur le Wayai (ORP ou personnel communal)	* Wayai (VE20R) : stations 96 * Wayai (VE21R) : stations 27, 28	Jalhay				
17Ve085	Procéder à l'enlèvement du dépôt de déchets (bois de construction, roofing) sur la Sawe par le personnel communal	Sawe : station 1	Jalhay				
17Ve086	Sensibilisation du camping Spa d'Or et de ses locataires sur la problématique des déchets en bordure de cours d'eau.	Wayai (VE21R) : stations 27 et 28	Jalhay				
14Ve086	Collaboration annuelle au nettoyage et à l'aménagement des abords du lac de Warfaaz.		La Warfazienne	Spa	annuelle		
14Ve087	Nettoyage annuel des déchets le long de son parcours à l'amont du lac de Warfaaz.		La Warfazienne	Jalhay	annuelle		
14Ve088	Lorsque des Opérations Rivières Propres sont organisées par la Ville de Spa, participation sur son parcours en aval du lac de Warfaaz.		La Warfazienne	Spa	2019		
17Ve087	Collaboration à l'action "Faisons barrage aux OFNI's" (pose de barrage récolteur de déchets flottants).	Aide technique lors de la pose et de l'enlèvement du barrage (prêt de matériel), évacuation des déchets récoltés.	Liège	Cellule CRV	2019		Ville de Liège
17Ve088	Organisation/participation aux opérations annuelles de nettoyage des quartiers et des bords de cours d'eau.		Limbourg		annuelle		
17Ve089	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.		Limbourg	Cellule CRV	2019		
17Ve090	Surveillance des zones de dépôts de déchets en bordure de la Vesdre.	Notamment les stations 9bis, 11, 22, 205, 207, 208, 209, 212, 213, 214, 218, 220 et 222.	Limbourg		2019		
11Ve277	Rester attentif aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, etc.) et organise/collabore aux actions de nettoyage des cours d'eau.		LRPE		annuelle		LRPE
14Ve090	Participation régulière à l'Opération Rivières Propres annuelle par le nettoyage de la 'noue' située dans la boucle de la Vesdre en bordure de la Réserve de Goffontaine.		Natagora V-O	Cellule CRV	2019		
11Ve102	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du ruisseau et de la chantoire de Riessonsart.		Olné				
11Ve103	Surveillance des dépôts de déchets au niveau de la chantoire de La Falize.		Olné				
11Ve106	Surveillance des dépôts de déchets au niveau du Bola.		Olné				
14Ve091	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.		Olné	Cellule CRV	annuelle		
17Ve091	Evacuation des dépôts de déchets au niveau du ruisseau des Chenals.	Station 4 de l'inventaire	Olné		2019		
17Ve092	Nettoyage du Bola lors des Opérations Rivières Propres.	Stations 35, 38 et 39 de l'inventaire	Olné		annuelle		
14Ve092	Réalisation annuelle, en collaboration avec la Royale Association des Pêcheurs de Pepinster, du nettoyage de la Hoëgne et de la Vesdre.	Action réalisée dans le cadre des Opérations Rivières Propres du CRVesdre.	Pepinster	RAPP, Cellule CRV			

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve093	Poursuite de son action en matière de délinquance environnementale et de lutte face aux dépôts d'immondices clandestins.	La vigilance est accrue au niveau des sites de dépôt et un contact systématique est réalisé auprès des services de Police.	Pepinster				
17Ve093	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.		Pepinster	Cellule CRV	2019		
11Ve283a	Rester attentif aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, etc.).		RAPP		annuelle		
11Ve283b	Organiser/collaborer aux actions de nettoyage des cours d'eau.		RAPP		annuelle		
11Ve119	Nettoyage et ramassage (Opération Rivières Propres, etc.) des déchets présents au niveau du ruisseau des Marais.	Se référer à la station 7.	Soumagne		2019		
14Ve096	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	La commune participe principalement par le biais des équipes communales.	Soumagne	Cellule CRV	annuelle		
17Ve094	Poursuite des infractions environnementales en bordure de cours d'eau.	Stations 97, 105 et 105b de la Magne.	Soumagne		2019		
17Ve095	Sensibilisation active des riverains à la problématique des déchets verts en bordure des cours d'eau par l'envoi systématique d'un courrier d'information lors du signalement d'une infraction avant une poursuite éventuelle via les infractions environnementales.	Le triptyque 'Ma rivière est magnifique' sera joint au courrier communal. Stations 93, 94, 101, 108, 109, 110, 112 et 116 sur la Magne.	Soumagne		2019		
11Ve098	Suivi des problèmes de déchets divers sur les abords du ruisseau de Fond de Creppe.	Stations 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 16, 17, 18 et 20 de l'inventaire.	Spa	Cellule CRV			
14Ve097	Suivi des problèmes de déchets sur les abords du Winamplanche.	Stations 2, 49 et 50 de l'inventaire.	Spa				
17Ve096	Organisation annuelle d'une journée propreté (printemps), avec si possible affectation de bénévoles sur les cours d'eau (Opération Rivières Propres).		Spa		annuelle		
17Ve097	Suivi des problèmes de déchets en bordure du Wayai.	Stations 40, 42, 43, 45, 55, 58, 62, 66, 78, 79, 83, 87, 88, 89, 91 et 94 de l'inventaire.	Spa		2019		
14Ve099	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	Une attention particulière est portée aux zones de déchets reprises aux actions 14Ve100 a à g.	Sprimont		annuelle		
14Ve100a	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau des Heids (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.).	Station 7 de l'inventaire.	Sprimont	Cellule CRV	2019		
14Ve100b	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau de Stinval (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.).	Stations 12 et 13 de l'inventaire.	Sprimont	Cellule CRV	2019		
14Ve100c	Solutionner les zones de déchets le long du Ry de Mosbeux (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.).	Stations 7 et 27 de l'inventaire.	Sprimont	Cellule CRV	2019		
14Ve100d	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau de Tronleu (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.).	Station 2 de l'inventaire.	Sprimont	Cellule CRV	2019		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve100e	Solutionner les zones de déchets le long du Havegné (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.).	Stations 1bis et 10 de l'inventaire.	Sprimont	Cellule CRV	2019		
14Ve100f	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau de Herlatte (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.).	Stations 9, 12, 13 et 16 de l'inventaire.	Sprimont	Cellule CRV	2019		
14Ve100g	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau du Fond de la Faude (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.).	Stations 5 et 6 de l'inventaire.	Sprimont	Cellule CRV	2019		
11Ve125a	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long de la Hoëgne (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.).	VE12R : stations 10, 42, 43, 50, 51, 55, 74 et 96 de l'inventaire ; VE14R : stations 56 et 58 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
11Ve125b	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Trou Haque et du Trou du Loup (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.).	Trou Haque : station 34 et Trou du Loup : station 20 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
11Ve125c	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Wayai (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.).	Stations 3 et 6 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
11Ve125d	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Winamplanche (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.).	Stations 2, 47, 53 et 64 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
11Ve125e	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Jehoster (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.).	Stations 28, 29 et 31 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
11Ve125f	Contrôle des zones de déchets répertoriées lors de l'inventaire des dégradations le long du Wayot (enlèvement, répression, sensibilisation, etc.).	Station 15 de l'inventaire.	Theux	Cellule CRV	2019		
17Ve098	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.		Theux	Cellule CRV	2019		
17Ve099	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.		Theux	Cellule CRV, Amis HW	annuelle		
11Ve105	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du Bola.	Se référer aux stations 22, 45, 46 et 52 de l'inventaire du cours d'eau.	Trooz	Cellule CRV			
11Ve107	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long du Ry de Vaux.	Se référer aux stations 25, 26, 30, 32bis, 40, 41, 42, 46 et 47 de l'inventaire du cours d'eau.	Trooz	Cellule CRV			
11Ve109	Sensibilisation des riverains du Ry de Mosbeux à la problématique des déchets en bordure de cours d'eau.	Se référer aux stations 31, 32, 34, 36, 37, 38, 41, 44, 47, 49, 53, 62, 64, 65, 67, 68, 75, 77, 82 et 90 de l'inventaire du cours d'eau.	Trooz	Cellule CRV			
11Ve112	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long de la Magne.	Se référer aux stations 24, 31, 42, 134, 136, 140, 145, 147 et 148 de l'inventaire du cours d'eau.	Trooz				
11Ve113	Intervenir et faire procéder à l'enlèvement du dépôt de véhicules abandonnés en bordure de la Magne.	Se référer à la station 29 de l'inventaire du cours d'eau.	Trooz				
14Ve101	Sensibilisation aux déchets dans les écoles primaires de la commune.	L'action pourrait être réalisée via les activités de sensibilisation d'Intradel.	Trooz	Intradel			

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve103	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.		Trooz	Cellule CRV, Le Merisier			
14Ve104a	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long de la Vesdre.	Se référer aux stations 60, 62bis, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129 et 130	Trooz				
14Ve104b	Enlèvement et suivi régulier des dépôts de déchets le long des petits affluents de la Vesdre.	*Chenals : station 2 *Havegnée : station 11b *Ribaufosse : station 3 *Charneux : stations 1, 2, 3, 4 et 5 *La Brouck : station 6 *Walthinge : stations 4, 6, 7 et 9 *Sinri : stations 1 et 3 *Bois Lemoine : stations 8, 12, 14, 15, 17 et 19.	Trooz				
17Ve100	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.		Trooz	Cellule CRV			
11Ve123b	Mise à jour des points d'inventaire des Paires - partie 6	Sensibiliser les riverains concernés par le dépôt de pneus sur et dans la berge du ruisseau des Paires.	Verviers	Cellule CRV			
14Ve105	Participation annuelle aux Opérations Rivières Propres.		Verviers	Cellule CRV			
14Ve106	Dans le cadre des Opérations Rivières Propres, effectuer un appel à bénévoles auprès du grand public et en interne auprès de l'ensemble de ses services.		Verviers				
14Ve107a	Mise à jour des points d'inventaire du Mangombroux - partie 4	La Ville de Verviers effectue un suivi des zones de dépôts : stations 27, 38, 13bis, 39, 40, 33, 17, 21, 22, 20 et 23 de l'inventaire	Verviers				
14Ve107b	Mise à jour des points d'inventaire des Paires - partie 4	La Ville de Verviers effectue un suivi des zones de dépôts : stations 13 et 11 de l'inventaire	Verviers				
14Ve107c	Mise à jour des points d'inventaire du Préry - partie 4	La Ville de Verviers effectue un suivi des zones de dépôts : station 2 de l'inventaire	Verviers				
17Ve101	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.		Verviers	Cellule CRV			
11Ve287	Rester attentif aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, etc.).		VPN		annuelle		
14Ve108	Organiser/collaborer aux Opérations Rivières Propres sur le territoire des communes de Chaudfontaine et de Trooz.		VPN	Chaudfontaine, Trooz, Cellule CRV	annuelle		
14Ve109	Intervention des agents constatateurs au niveau des zones de déchets relevées comme "points noirs" lors de l'inventaire du Ruyff.	Stations 5, 9, 14, 29, 34, 36, 42b et 49 le long du Ruyff.	Welkenraedt	Cellule CRV	2019		



Programme d'actions 2017-2019

**Autre thème : 3**

# Patrimoine

- 💧 **Patrimoine naturel et paysager**
- 💧 **Patrimoine bâti**



3 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

**Autre thème -3 : Patrimoine**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
14Ve117	Mise en valeur du petit patrimoine, notamment celui lié à l'eau.		Olné		annuelle		
14Ve118	Réhabilitation progressive de l'ancien maka de la Fenderie.		Trooz				SPW
14Ve119	Restauration des anciennes rambardes présentes le long de la Vesdre à Fraipont.	Stations 67 et 72 de l'inventaire réalisé par le CRVesdre. Le travail de restauration nécessite préalablement la réfection des murs de soutènement de la chaussée.	Trooz				

Programme d'actions 2017-2019

**Autre thème : 4**

# Ouvrages



33 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

#### Autre thème -4 : Ouvrages

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve120	Vérification de la stabilité des passerelles détériorées au niveau du Bach à Membach sur le passage du Chemin des échaliers.	Se référer aux stations 32bis et 33bis de l'inventaire du cours d'eau réalisé par le CRVesdre.	Baelen				
14Ve121	Contacteur les riverains dont le mur de soutènement du bâtiment en bordure de Vesdre est fortement dégradé afin de leur rappeler leur devoir d'entretien.	Station 90bis de l'inventaire réalisé par le CRVesdre.	Chaufontaine				
17Ve102	Prévoir une réfection du pont (passage pédestre) situé au niveau du ruisseau du Nouveau Sart.		Chaufontaine		2019		
11Ve167	Réfection de la voûte du pont en moellons de la RN673 (Rue Bay-Bonnet) au-dessus de la Magne à Trooz.	Station 27 de l'inventaire du cours d'eau.	DGO1				
11Ve168	Réfection du soubassement des rues Noirivaux et Bay-Bonnet (N673) le long de la Magne à Trooz.	Stations 46 et 57 de l'inventaire du cours d'eau.	DGO1				
17Ve103	Réfection du mur de soutènement de la N62 le long du Wayai entre Theux et Spa.	Station 18 de l'inventaire du cours d'eau.	DGO1				
17Ve104	Demander aux propriétaires d'ouvrages d'art sur les Cours d'Eau Non Navigables de 1ère catégorie de les maintenir en bon état, et le cas échéant, de les entretenir sous réserve de l'octroi d'une autorisation du gestionnaire du cours d'eau.	Conformément Loi du 28 décembre 1967 relative aux Cours d'Eau Non Navigables	DGO3-DCENN_Li	Propriétaires riverains			
14Ve124	Contacteur le propriétaire du terrain situé à Langesthal, dont la berge en moellon glisse progressivement dans le bief et qui est soutenue actuellement par des madriers, pour lui rappeler son devoir d'entretien.	Bief de la Vesdre : station 7bis.	Eupen		2017		
17Ve105	Contacteur le propriétaire riverain de la Hoëgne (Neufmarteau) concerné par la protection de berge non réglementaire réalisée à partir de tubes d'acier remplis de béton, pour une remise en ordre.	Hoëgne (VE12R) : station 4	Jalhay				
17Ve106	Contacteur les propriétaires riverains de la Hoëgne (Royompré) concernés par les protections de berge fortement détériorées, afin de leur rappeler leur devoir d'entretien.	Hoëgne (VE11R) : stations 15 et 16	Jalhay				
17Ve107	Réparation de la berge du quai de la Vesdre.	Station 210 de l'inventaire.	Limbourg		2019		
17Ve108	Contacteur le propriétaire de l'ouvrage menaçant ruine sur la Magne (petit pont) afin de lui rappeler son devoir d'entretien.	Station 128 de l'inventaire	Olné		2019		
14Ve049	Prévention contre l'érosion des berges et des murs y afférents dans les quartiers urbanisés de Pepinster.	De nombreux murs de berge sont en ruine ou se détériorent. Afin d'éviter de graves inondations en cas de forte crue, il y a lieu de trouver des solutions en partenariat avec les services du SPW.	Pepinster	DGO3-DCENN	2019		
17Ve109	Contacteur les propriétaires d'ouvrages menaçant ruine sur la Magne afin de leur rappeler leur devoir d'entretien.	Stations 87, 89 et 118 de l'inventaire du cours d'eau.	Soumagne				
11Ve152	Réhabilitation du pont et des berges détériorés du ruisseau de Creppe au niveau de la rue Vecqueterre.	Stations 5, 6bis, 8 et 9 de l'inventaire.	Spa				

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve125a	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau de la Picherotte afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien.	Stations 1 et 1 bis de l'inventaire.	Spa				
14Ve125b	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau du Fond de Creppe afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien.	Stations 1, 11 et 15 de l'inventaire.	Spa				
14Ve125c	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau de Winamplanche afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien.	Station 14 de l'inventaire.	Spa				
14Ve125d	Contacteur les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le Wayai afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien.	Stations 4, 24, 27, 29, 50, 67, 77, 85 et 92 de l'inventaire.	Spa				
17Ve110	Contacteur Spa Monopole afin de leur demander la réparation ou l'enlèvement des tuyaux de prises d'eau au niveau du lac de Warfaaz.		Spa		2017		
17Ve111	Réparation de la prise d'eau du fond du lac de Warfaaz.		Spa		2019		
11Ve158	Restauration du pont détérioré sur le Ry de Mosbeux au niveau du parking au bas de la côte des Forges.	Station 2 de l'inventaire.	Sprimont	DST_PL	2019		
17Ve112	Réfection des berges le long du Stinval.	Berges en lien avec le débordement systématique du cours d'eau par endroits.	Sprimont		2019		
11Ve172	Réfection de la berge détériorée du Thuron, à la sortie de La Reid.	Station 7bis de l'inventaire.	Theux		2019		
14Ve126a	Information des propriétaires de bâtiments riverains de la Hoëgne sur l'état de leurs murs de soutènement (d'habitation ou de terrain) ou ouvrages de franchissement.	VE12R : stations 11, 39, 53, 64, 76 et 94 de l'inventaire.	Theux		2019		
14Ve126b	Information des propriétaires de bâtiments riverains du Trou Haque sur l'état de leurs murs de soutènement (d'habitation ou de terrain) ou ouvrages de franchissement.	Station 23 de l'inventaire.	Theux		2019		
14Ve126c	Information des propriétaires de bâtiments riverains du Winamplanche sur l'état de leurs murs de soutènement (d'habitation ou de terrain) ou ouvrages de franchissement.	Stations 39 et 18 (même bâtiment), 33bis et 35 de l'inventaire.	Theux		2019		
14Ve126d	Information des propriétaires de bâtiments riverains du Wayai sur l'état de leurs murs de soutènement (d'habitation ou de terrain) ou ouvrages de franchissement.	VE13R : station 9 de l'inventaire ; VE14R : stations 10 et 9 de l'inventaire.	Theux		2019		
14Ve127	Entretien des berges soutenant les voiries communales à Winamplanche (la partie de la rue Winamplanche longeant le ruisseau du même nom).	Station 44 de l'inventaire.	Theux		2019		
14Ve129	Réfection du mur de protection de berge de la Hoëgne au niveau du pont de Juslenville (berge gauche).	Station 30 de l'inventaire.	Theux		2019		
17Ve113	Investiguer sur les problèmes éventuels de stabilité de la voûte du Jehoster au centre de La Reid.		Theux		2019		

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
17Ve114	Investiguer sur les problèmes éventuels de stabilité de la voûte du Wayot au centre de Theux.	Station 19 de l'inventaire.	Theux		2019		
14Ve131	Restauration du chemin de promenade situé au niveau de la cité de la Fenderie (le chemin s'érode et glisse progressivement sur la berge de la Vesdre).	Station 73 de l'inventaire réalisé par le CRVesdre.	Trooz				

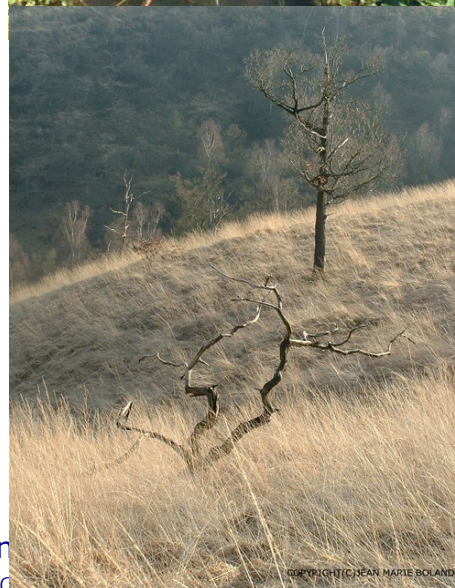


Programme d'actions 2017-2019

## Autre thème : 5

# Habitats et espèces sensibles

- Restoration et valorisation d'habitats ou de ressources
- Protection d'espèces sensibles
- Zones humides
- Résineux proches des berges



53 actions pour une gestion  
dans le sous-bassin hydrographique

### Autre thème -5 : Habitats et espèces sensibles

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve136	En fonction des sujets de TFE suivis par la Cellule du CRV (réseaux écologiques, mares, zones humides, etc.), collaborer au suivi technique et scientifique des étudiants.		AD&N	Cellule CRV	2019		
17Ve115	Mise en place et suivi de mares sur le territoire de Theux.	Selon la disponibilité bénévole et les moyens financiers pour la création de mare.	AD&N		2019		
17Ve116	Coordonner la campagne "Printemps sans pesticides".		Adalia	Divers	annuelle		
14Ve167	AgraOst est partenaire de la Cellule du CRVesdre dans le cadre d'actions spécifiques concernant la promotion de l'aménagement, l'entretien, etc. de mares.		AgraOst	Cellule CRV, Natagriwal	annuelle		
14Ve153	Rechercher de nouveaux sites et réensemencer <i>Astacus astacus</i> (écrevisse à pieds rouges) dans divers étangs du bassin de la Vesdre, et en assurer le suivi scientifique.		ASPEI	DGO3-DCP, DGO3-DEMNA, Cellule CRV	annuelle	15.000 à 18.000	Ministère Environnement
14Ve168	Suivi du plan d'entretien de l'ancien Vivier de Baelen.	Dans le cadre de l'étude réalisée en collaboration avec le CRVesdre.	Baelen				
11Ve194	Restauration ou création de mares ou zones humides dans le bassin de la Vesdre.		Cellule CRV, LIFE PM		2019	2000	CRV
11Ve322	Etudier la possibilité d'améliorer le bief Prometa en un site plus naturel.	En lien avec l'étude du site par la Spaque.	Chaufontaine				
17Ve117	Remise en état de la mare du parc d'Embourg dans le cadre de la mise en valeur de celui-ci.		Chaufontaine		2019		
14Ve137	Mise en valeur de l'arboretum, qui propose un hôtel à insectes, une zone de marais, une zone de tourbière, un panneau didactique, etc.		CRIE Eupen		annuelle		
14Ve140	Forêt communale de Jalhay: compartiment 202 - dégagement d'une ancienne mardelle hors Natura 2000 par coupe des résineux + bouchons sur drains (bassin versant de la Hoëgne).	DNF-Spa	DGO3-DNF	Jalhay	2017	Revenus par vente de bois	
06Ve283	La Ville d'Eupen poursuit sa démarche de protection des biotopes intéressants et suit plus particulièrement la restauration des étangs à Stockem.	Suite à l'identification des sources des rejets polluants et à leur arrêt, renaturalisation des 2 étangs communaux (présence importante d'hydrocarbures). Le 3e étang, privé, a déjà été restauré par le propriétaire.	Eupen	DGO3-DNF	2019		
17Ve118	Renaturalisation de l'étang situé le long du Stadtbach à Buschberg (présence d'hydrocarbures et autres polluants).	Stadtbach : station 10. Action faisant suite à l'action 11Ve0136.	Eupen		2019		
11Ve188	En fonction des demandes de la part des écoles, poursuite de l'action 'Objectif mares' sur le territoire communal.		Herve	Cellule CRV	annuelle		
17Ve017	Dans le cadre du Life in Quarries, protection et création d'habitats pour la préservation des amphibiens.	Maintien de milieux humides et de plans d'eau, création de mares temporaires, etc.	HOLCIM		2019		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve144	Mise en zone prioritaire de reproduction/suivi piscicole du secteur amont du lac de Warfaaz.	La société sera attentive à la poursuite des études de la qualité des eaux, à la levée des obstacles, à la promotion d'une diminution des pressions agricoles, etc.	La Warfazienne	FHV, Cellule CRV	annuelle		
14Ve244	Suite au relèvement des diverses problématiques touchant le secteur amont du lac de Warfaaz (action 11Ve0276), suivi de la partie aval du lac de Warfaaz jusqu'à l'entrée de Spa.	Sur ce tronçon, l'influence des ruisseaux de Soyeureux et de la Sauvenière sera évaluée ainsi que d'autres types de rejets.	La Warfazienne	FHV, Cellule CRV	2019		
14Ve022	Restauration des ripisylves et aulnaies marécageuses dans le périmètre LIFE.		LIFE AL		2019		LIFE AL
14Ve023	Restauration hydrique (bouchage de drains, digues, etc.) sur sols hydromorphes dans le périmètre LIFE.		LIFE AL		2019		LIFE AL
14Ve025	Restauration des prairies humides en fond de vallée dans le périmètre LIFE.		LIFE AL		2019		LIFE AL
11Ve278	Proposer et suivre des aménagements piscicoles sur son secteur.	La société est consultée dans le cadre des travaux soumis à la circulaire 71. De plus, certains secteurs sont traités en collaboration avec le DCENN et le DNF.	LRPE	DGO3-DCENN, DGO3-DNF	2019		
17Ve119	Création d'une mare à Gélivaux.		Oline	Life PM	2019		
17Ve120	Restauration d'une mare existante à Gélivaux-Froidbermont.		Oline		2019		
14Ve146	Réaliser le suivi régulier du ruisseau des Trois Bois (aménagements, remontées de poissons, etc.).		RAPP		2019		
14Ve111	Attention prioritaire et continue de la qualité des eaux du lac de Warfaaz (rejets, etc.).	Station 74 de l'inventaire du Wayai.	Spa				
17Ve121	Trouver une solution à l'envasement du lac de Warfaaz et à la baisse importante du niveau de celui-ci en période d'étiage du Wayai.	La baisse du niveau est liée aux nombreuses fuites des anciennes prises d'eau au niveau de déversoir et au pompage du golf pour l'arrosage des pelouses.	Spa	La Warfazienne, Cellule CRV	2019		
14Ve165	Protéger les sites de migration des batraciens, notamment au niveau de Noirivaux et de Havegnée.		Trooz				
14Ve172	Entretien régulier de la mare de Trassenster.		Trooz				
14Ve147	Suivi de l'évolution du Grand Vivier de Stembert et recherche de solutions de pérennisation.	Déboucher les avaloirs autour du Grand Vivier.	Verviers				
11Ve286	Proposer et suivre des aménagements piscicoles sur son secteur.		VPN		annuelle		
14Ve150	Organisation de traversées de batraciens à Theux, à proximité du Thuron et de Becco.	Cette action est réalisée en fonction de la constitution d'équipes de bénévoles.	AD&N		annuelle		
14Ve151	Réalisation de déversements annuels avec uniquement des truites fario à taille de capture (27-32 cm).	Les déversements sont réalisés tous les 1er jeudis du mois - de mars à septembre - si la rivière le permet.	AmisHW		annuelle	3.500	Permis / Subsidés
14Ve152	<b>Terminer l'inventaire des données sur les populations d'écrevisses (<i>Astacus astacus</i>) dans le bassin de la Vesdre.</b>		ASPEI	DGO3-DCP, DGO3-DEMNA	2019	15.000 à 18.000	Ministère Environnement
17Ve122	Suivi de la problématique causée par la présence du castor.	Protection de plantations, visites de site, aide technique aux particuliers, etc.	Chaufontaine	Cellule CRV	annuelle		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
06Ve269	Dans ses avis relatifs à l'entretien des cours d'eau, le DNF poursuit l'objectif de limitation de la coupe des aulnes, de maintien des sites de nidification du martin-pêcheur, de maintien des gravières, etc.		DGO3-DNF	DGO3-DCENN, DST_PL	annuelle		
14Ve059	Coupe d'espèces non indigènes (Alnus incana) le long du Getzbach (RND Allgemeines Venn, Brackvenn Nord) et de la Vesdre (RND Steinley).	DNF Elsenborn	DGO3-DNF		2019	DGO3-DNF-Elsenborn : 7000	PWDR
14Ve158	Gestion et surveillance de la population de castors à Jusleville.	DNF-Spa	DGO3-DNF	DGO3-DCENN, DGO3-DCP, Infrabel	2019	0	
14Ve141	Suivi et évaluation des frayères artificielles mobiles installées annuellement sur le lac de Warfaaz de février à juillet.		FHV, La Warfazienne		annuelle		
14Ve142	Procéder à la pose annuelle de frayères artificielles à destination du brochet (période février - mars) et du blanc (période mai-juin).	Les frayères sont constituées de 10 cadres métalliques de 1,4 mx1,2 m munis de brosses synthétiques disposés en "train flottant" à une profondeur +/- 80 cm par rapport à la surface. Une partie des cadres sera disposée à proximité de la frayère naturelle.	La Warfazienne	FHV	annuelle		
14Ve143	Procéder à la pose annuelle de frayères artificielles à destination du sandre (période avril-mai).	Les frayères seront construites sur base des frayères à brochet/blanc. Celles-ci seront modifiées afin de constituer 4 nids de 70 cm/70 cm et seront posées sur le fond (hors vase).	La Warfazienne	FHV	annuelle		
14Ve021	Poursuite du désenrésinement (peuplements + semis) de fonds de vallée dans le périmètre LIFE.		LIFE AL	DGO3-DNF pour les peuplements domaniaux et communaux	2019		LIFE AL
14Ve160	Poursuite du suivi scientifique pour les indicateurs suivants : oiseaux, libellules, papillons, flore (dans le périmètre du LIFE).		LIFE AL		2019		LIFE AL
11Ve288	Développer et suivre l'écloserie située sur le ruisseau des Paires à l'étang de Mangombroux.	Alevinage de truitelles fario sur la Vesdre et ses affluents (frayères) issues d'une sélection par génotypage.	LRPE	DGO3-DCP	annuelle		
14Ve161	Réaliser annuellement des déversements d'ombrets dans la Vesdre en amont de Verviers et dans la Hoëgne.	La DCP fournit annuellement +/-500 ombrets (2-3 cm) qui sont placés en stabulation (pour grossissement) à l'écloserie des Paires de la LRPE pour ensuite être répartis (à la taille de +/- 16 cm) sur le bassin de la Vesdre par la LRPE.	LRPE	DGO3-DCP, RAPP, AHW	annuelle		
14Ve162	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels de truites fario juvéniles (4-6 cm).		LRPE		annuelle		
14Ve163	Suivi des cormorans au niveau des dortoirs dans le cadre d'AVES - Natagora.	Suivi réalisé 2x/an.	Natagora V-O	AVES, NATAGORA	annuelle		
14Ve164	Transmission des observations réalisées dans le cadre de suivis ornithologiques (cinclé, bernache, grande aigrette, etc.).		Natagora V-O		2019		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
17Ve123	Suivi scientifique de l'efficacité de repeuplements en civelles d'anguilles européennes dans le Ry de Mosbeux et dans le cours principal de la Vesdre à Trooz.	Recherche dans le cadre du projet européen FEAMP.	ULg-LDPH		2019		
11Ve285	Continuer à développer et à suivre l'écloserie située sur le ruisseau de Songnion.		VPN	DGO3-DCP	annuelle		
14Ve166	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels d'alevins issus de son écloserie, dans la Vesdre et certains de ses affluents (mai-juin).		VPN	DGO3-DCP	annuelle		
14Ve169	Lutter contre la colonisation arbustive de la prairie humide domaniale du Fiérain (Verviers et Pepinster)	DNF-Verviers	DGO3-DNF		2017	DGO3-DNF-Verviers : 500	
11Ve192	Sensibilisation des agriculteurs et propriétaires privés, sur le territoire de la Ville, afin de garantir la pérennité des mares et zones humides intéressantes pouvant connaître des problèmes de pollution ou autre.	Action faisant suite à l'inventaire des amphibiens dans le bassin de la Vesdre. Cette première zone devrait servir de pilote pour d'autres zones encore à définir. AgraOst propose, par exemple, une réunion d'information, une visite de terrain, un article dans la revue communale, etc.	Eupen	AgraOst, Cellule CRV	2019		
06Ve051	Le DNF reste attentif au respect de la législation en matière de plantation de résineux en bordure de cours d'eau et poursuit sa démarche d'enlèvement de semis naturels en forêt domaniale, en particulier en site Natura 2000.	<u>DNF Malmedy</u> : Helle ; <u>DNF Verviers</u> : Gileppe, Helle ; <u>DNF Eupen</u> : Vesdre en amont du barrage de la Vesdre ; <u>DNF Elsenborn</u> : Miesbach, Schwarzbach, Raalbach, Helle, Steinbach, Vesdre ; <u>DNF Spa</u> : suite Hoëgne et affluents, Fond de Creppe	DGO3-DNF		2019	DNF Verviers: 4000 ; DNF Eupen : 3000 ; DNF Elsenborn : 3000 ; DNF Spa: 3000	SPW / PWDR

Programme d'actions 2017-2019

**Autre thème : 6**

# Tourisme, activités sportives et de loisirs



4 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



**Autre thème -6 : Tourisme, activités sportives et loisirs**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
11Ve0365	Promotion locale des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associés sur le territoire de l'Agence du tourisme de l'Est de la Belgique.		ATEB	Cellule CRV	annuelle		
17Ve124	Réalisation d'un tronçon de mobilité douce entre les gares de Chaudfontaine et Trooz.	Une grande partie du tracé permettra la mise en valeur de la Vesdre.	Chaudfontaine	Province, Trooz		300.000	Subside Supracommunal (Liège Europe Métropole) - Province de Liège
17Ve125	Réalisation d'un chemin piétonnier autour de la Hoëgne entre l'Espace No et la Maison de repos.	Embellissement du site dans le cadre du Crédit d'Impulsion faisant suite aux travaux déjà réalisés de nouvelles passerelles sur la Hoëgne.	Pepinster		2019		Crédit d'Impulsion
17Ve126	Réalisation d'un tronçon de mobilité douce entre les gares de Chaudfontaine et Trooz.	Une grande partie du tracé permettra la mise en valeur de la Vesdre.	Trooz	Province, Chaudfontaine		300.000	Subside Supracommunal (Liège Europe Métropole) - Province de Liège

Programme d'actions 2017-2019

**Autre thème : 7**

## **Subsides**

- 💧 **Régionaux**
- 💧 **Provinciaux**
- 💧 **Communaux**



20 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

### Autre thème -7 : Subsidés

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve221	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		DGO3-DESu	/	annuelle		
11Ve222	Accorder à l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre un subside annuel liquidé sur base d'une déclaration de créance (comptes approuvés et pièces justificatives) en début d'année civile.	Budget annuel + subside ponctuel pour des actions spécifiques.	DST_PL		annuelle	2.625/an	Province de Liège
11Ve223	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Baelen		annuelle	1.071/an	Commune de Baelen
11Ve224	Engagement de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Chaufontaine		annuelle	3.723/an	Commune de Chaufontaine
11Ve225	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Eupen		annuelle	3.723/an	Ville d'Eupen
11Ve226	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Herve		annuelle	2.703/an	Ville de Herve
11Ve227	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Jalhay		annuelle	1.989/an	Commune de Jalhay
11Ve228	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Liège		annuelle	1.989/an	Ville de Liège
11Ve229	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Limbourg		annuelle	1.989/an	Ville de Limbourg
11Ve230	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Lontzen		annuelle	408/an	Commune de Lontzen
11Ve231	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Olné		annuelle	1.071/an	Commune d'Olné
11Ve232	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Pepinster		annuelle	2.703/an	Commune de Pepinster

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
11Ve233	Engagement moral de financer le Contrat de <b>Rivière dans le respect de l'Arrêté du</b> Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Raeren		annuelle	408/an	Commune de Raeren
11Ve234	Engagement moral de financer le Contrat de <b>Rivière dans le respect de l'Arrêté du</b> Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Soumagne		annuelle	1.989/an	Commune de Soumagne
11Ve235	Engagement moral de financer le Contrat de <b>Rivière dans le respect de l'Arrêté du</b> Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Spa		annuelle	2.703/an	Ville de Spa
11Ve236	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de <b>l'Arrêté du</b> Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Sprimont		annuelle	1.071/an	Commune de Sprimont
11Ve237	Engagement moral de financer le Contrat de <b>Rivière dans le respect de l'Arrêté du</b> Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Theux		annuelle	2.703/an	Commune de Theux
11Ve238	Engagement moral de financer le Contrat de <b>Rivière dans le respect de l'Arrêté du</b> Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Trooz		annuelle	1.989/an	Commune de Trooz
11Ve239	Engagement moral de financer le Contrat de <b>Rivière dans le respect de l'Arrêté du</b> Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Verviers		annuelle	5.202/an	Ville de Verviers
11Ve240	Engagement moral de financer le Contrat de <b>Rivière dans le respect de l'Arrêté du</b> Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.		Welkenraedt		annuelle	1.989/an	Commune de Welkenraedt

Programme d'actions 2017-2019

**Autre thème : 8**

# Information et sensibilisation



93 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

### Autre thème -8 : Information et sensibilisation

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve149	Organisation annuelle de soirées d'informations (parfois en collaboration avec Natagora) : amphibiens, chauves-souris, aménagements de jardins, création de mares, etc.		AD&N		annuelle		
14Ve257	Aide à la communication vers les citoyens pour les communes qui se lancent dans la gestion différenciées de leurs espaces verts.		Adalia		annuelle		
11Ve0316	Informers les agriculteurs sur les modes de gestion respectueuse de l'espace agricole.	Action visant à intégrer les pratiques de l'agriculteur dans une démarche globale de gestion de l'espace rural, notamment par le plan d'action environnemental (MAE 10) ou des mesures spécifiques (pose de clôtures, gestion du pâturage). La sensibilisation sera réalisée, par exemple, via des démonstrations, des visites de terrain, les collaborations avec les Parcs Naturels et tous les projets ciblés sur les cours d'eau et l'espace rural.	AgraOst	OGO3-DDR	annuelle	BO	
14Ve154	Sensibilisation et information sur la réimplantation d' <i>Astacus astacus</i> (écrevisse à pieds rouges) et la problématique de propagation des espèces invasives.	Une présentation pourrait être réalisée fin 2017, après réactualisation de toutes les données sur la RW en 2017 ou 2018, et ainsi qu'un (des) article(s) pour le bulletin d'information et le site internet du Contrat de Rivière.	ASPEI	Cellule CRV	annuelle		
14Ve155	Dans le cadre des Journées de l'Eau, proposition d'activités de découverte des écrevisses dans le bassin de la Vesdre.		ASPEI	Cellule CRV	2019		
11Ve248	Bulletin de liaison du Contrat de Rivière.		Cellule CRV	Divers partenaires	annuelle	2.600/an	BO
12Ve0011	Coordination des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.		Cellule CRV		annuelle	4.000 (selon budget alloué annuellement)	SPW
14Ve191	Dans le cadre de certaines formations du Polygone de l'Eau, prise en charge d'une journée d'information sur les missions des Contrats de Rivière.	Thématiques abordées : gestion concertée des cours d'eau, inventaire de terrain des points noirs, espèces invasives, etc.	Cellule CRV	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	annuelle		
17Ve127	A la demande des partenaires, participation à leurs événements en lien avec les missions du Contrat de Rivière.	Tenue de stand, animation, etc.	Cellule CRV	Clasdeau, CRIE Spa, CRIE Eupen	annuelle		
17Ve128	Accueil de stagiaires dans le cadre de formations extérieures ayant un lien avec les thèmes abordés par le Contrat de Rivière.		Cellule CRV		annuelle		
17Ve129	Développement d'animations communes.	Déchets, castors, etc.	Cellule CRV	Clasdeau, CRIE Spa, CRIE Eupen	annuelle		
17Ve130	Mise à disposition du matériel d'animation du CRV.		Cellule CRV		annuelle		
17Ve131	Promotion d'activités liées à l'eau organisées par des partenaires.		Cellule CRV		annuelle		



Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
17Ve132	Publication régulière d'une newsletter et utilisation de réseaux sociaux pour la sensibilisation et la diffusion d'informations liées à l'eau vers le grand public.		Cellule CRV		annuelle		
17Ve133	Réalisation d'animations sur divers thèmes en lien avec l'eau.		Cellule CRV		annuelle	300 / an	
17Ve134	Sensibilisation à la rivière comme milieu vivant via la publication de pages spécifiques (faune, flore, etc.) sur le site internet du CRV.		Cellule CRV		annuelle		
14Ve194	Approche continue de la rivière dans le cadre des activités des 3e années.		Classdeau		annuelle	BO	
14Ve195	Proposition régulière d'activités d'information sur ses missions éducatives.	Participation soit via des journées portes ouvertes, des activités proposées dans le cadre des Journées de l'Eau, etc.	Classdeau		annuelle	BO	
06Ve0665	Collaboration dans le cadre des activités des "Classes d'eau" à Pepinster.		Classdeau, Cellule CRV		annuelle		
12Ve014	<b>Traduction en allemand d'articles ou de documents d'information/sensibilisation pour le Contrat de Rivière Vesdre.</b>		CRIE Eupen	Cellule CRV	annuelle		
14Ve157	Adaptation d'une malle "castor", développée en Allemagne, afin de mettre en avant les populations présentes dans la région de la Brackvenn ou du barrage d'Eupen.		CRIE Eupen		2019		
14Ve197	Promotion des activités du CRVesdre via le site web du CRIE d'Eupen.		CRIE Eupen	Cellule CRV	annuelle		
14Ve198	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		CRIE Eupen		annuelle		
14Ve199	En fonction du sujet des activités qu'il organise, mise à disposition du public de documents de présentation du CRVesdre (brochures, etc.).	Les brochures seront fournies par le CRVesdre.	CRIE Eupen	Cellule CRV	annuelle		
14Ve200	Transmission, au CRVesdre, d'articles en lien avec les sujets développés au sein du Contrat de Rivière (eau, pesticides, etc.).		CRIE Eupen		annuelle		
17Ve135	Participation à la mise en place d'un projet pédagogique, commun pour l'ensemble du réseau des CRIE, visant à promouvoir l'eau dans tous ses états.		CRIE Eupen		2019		
17Ve136	Suivi et mise en avant des animations 'castors'.		CRIE Eupen		annuelle		
17Ve137	Suivi et mise en avant des projets 'Classes vertes' et 'Classes bleues'.		CRIE Eupen		annuelle		
14Ve201	Collaboration dans le cadre d'activités d'information/formation en lien avec l'eau (animations, stands communs, échanges de documentation, etc.).	Le CRIE d'Eupen peut prendre en charge l'éventuelle partie germanophone de ces activités.	CRIE Eupen, Cellule CRV		annuelle		
11Ve0326	Poursuivre les animations quotidiennes destinées aux enfants sur le thème de l'eau.		CRIE Spa-Bérinzenne		annuelle	BO	CRIE Spa-Bérinzenne
11Ve0328	Lorsque le sujet le permet, organisation d'activités communes à l'occasion de la journée des CRIE (thème : savoir-faire).		CRIE Spa-Bérinzenne	Cellule CRV	annuelle		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
11Ve245	Poursuivre le parrainage de rivières par les classes maternelles, dans le cadre d'un projet école sur l'eau : "Eau Secours".		CRIE Spa-Bérinzenne	Cellule CRV	annuelle		
14Ve203	Poursuivre le parrainage de rivières par les classes primaires, dans le cadre d'un projet école sur l'eau : "L'eau c'est l'affaire de tous".	Projet basé sur le cycle anthropique de l'eau et "l'eau milieu de vie".	CRIE Spa-Bérinzenne	Cellule CRV	annuelle		
14Ve205	Promotion des activités du CRVesdre.	Site web du CRIE, lors d'animations ou formations, etc.	CRIE Spa-Bérinzenne	Cellule CRV	annuelle		
14Ve206	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		CRIE Spa-Bérinzenne		annuelle		
14Ve208	Mise à disposition de ses outils de sensibilisation/animation/exposition pour les écoles et son partenariat.	Pour se faire, réalisation d'un listing du matériel didactique mis à disposition.	CRIE Spa-Bérinzenne		annuelle		
17Ve138	Participation à la mise en place d'un projet pédagogique, commun pour l'ensemble du réseau des CRIE, visant à promouvoir l'eau dans tous ses états.		CRIE Spa-Bérinzenne		2019		
17Ve139	<b>Organisation d'une activité de découverte/sensibilisation liée à l'eau dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.</b>		DANTE ALIGHIERI				
11Ve243	Réaliser et mettre en ligne une base de données reprenant l'inventaire de terrain et le programme d'actions du Contrat de Rivière.		DGO3-DESu	/	2019		
11Ve244	Etablir par ME une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborés dans le cadre de la DCE.		DGO3-DESu	/	2019		
11Ve255	Transmettre, à la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière et pour diffusion aux partenaires du Contrat de Rivière, les résultats des analyses du réseau de mesure.		DGO3-DESu	/	annuelle		
11Ve0358a	Organisation d'animations en lien avec l'eau : "Tous à l'eau !" (à destination du maternel et primaire).	Activités ludiques, découverte de l'or bleu, dégustations, etc.	Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
11Ve0358b	Organisation d'animations en lien avec l'eau : "Elle est propre ma rivière ?" (à destination du maternel, primaire).	La santé d'un cours d'eau mesurée de 0 à 10/10.	Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
11Ve0358c	Organisation d'animations en lien avec l'eau : "Le ruisseau" (à destination du maternel, primaire, adultes et familles).	Prélèvement et observation de la petite faune.	Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
11Ve0358d	Organisation d'animations en lien avec l'eau : "Si on buvait l'eau du robinet" (à destination du secondaire et des adultes).	Atelier participatif.	Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
11Ve0358e	Organisation d'animations en lien avec l'eau : "La mare" (à destination du maternelle, du primaire et du secondaire).		Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
11Ve0360	Mise à disposition de documents et d'outils pédagogiques sur différents sujets liés à l'eau à destination des personnes-relais, et apport d'une expertise-conseil aux particuliers (par ex. dans l'aménagement de leur jardin).	Outils d'animation et de formation sur différents thèmes (ruisseau, rivière, lessive, etc.) ; Malle pédagogique sur la mare (kit d'animation autonome).	Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve209	Organisation de formations 'Environnement et Citoyenneté' à destination des enseignants, personnes-relais, animateurs, guides-nature, éco-conseillers, etc. : Comment animer sur la thématique de l'eau ; Comment créer, gérer et animer une mare ; etc.	Formations permettant l'acquisition des savoir-faire en sensibilisation à l'environnement et en conduite de groupes.	Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
14Ve210	Organisation d'ateliers 'Savoir-Faire' sur les produits d'entretien écologiques.		Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
14Ve211	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.		Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
14Ve212	Participation à des journées thématiques de sensibilisation organisées dans le sous-bassin de la Vesdre (Journée de la biodiversité à Verviers, etc.).		Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
14Ve213	Mise à disposition de ses outils de sensibilisation/animation/exposition pour les écoles et son partenariat.		Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
14Ve214	Organisation des "Classes d'eau" en région liégeoise, en collaboration avec les Classes d'Eau de Pepinster (asbl Classdeau).		Education Environnement-CRIE Liège	Clasdeau	annuelle		
14Ve215	Participation à la mise en place d'un projet pédagogique, commun pour l'ensemble du réseau des CRIE, visant à promouvoir l'eau dans tous ses états.		Education Environnement-CRIE Liège		annuelle		
14Ve175	Organisation d'un stage de pêche à destination des 9-14 ans durant la période estivale.	Le stage est organisé conjointement par les sociétés de pêche sur leurs parcours respectifs.	FHV	AmisHW, La Warfazienne, LRPE, RAPP, VPN, Cellule CRV, MPW	annuelle		
11Ve282	Soutien aux expositions et exposés du Contrat de Rivière.	Une aide technique et intellectuelle peut être apportée.	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	Cellule CRV	annuelle	0 euro	
14Ve216	Participation à la semaine universelle de l'eau et du climat (SUEC) en hébergeant des activités destinées au secondaire inférieur général sur "l'eau et le polaire".	La Cellule du CRV peut diffuser l'information via ses canaux habituels.	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	Fondation Alain Hubert	annuelle	0 euros	
14Ve217	Lors de la semaine universelle de l'eau et du climat (SUEC), organisation des initiations aux métiers de l'eau pour le 3e degré technique et professionnelle.		FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	Cellule CRV	annuelle	0 euros	
14Ve218	Organisation annuelle d'une expo-conférence pour les travailleurs des entreprises privées et publiques et futurs travailleurs du secteur de l'eau.	La Cellule du CRV peut diffuser l'information via ses canaux habituels.	FOREM-Formation - Polygone de l'Eau		annuelle	0 euros	
09Ve003	Contribution active dans la mise en oeuvre des objectifs de la Directive Cadre Eau par l'information de ses membres sur la mise en oeuvre du Plan de Gestion et du Programme de Mesures pour le sous-bassin hydrographique de la Vesdre.		FWA		annuelle		
09Ve004	Contribution active dans la mise en oeuvre des objectifs de la Directive Cadre Eau au niveau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre par la sensibilisation de ses membres à la protection des cours d'eau via les Mesures Agri-Environnementales.		FWA		annuelle		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
09Ve008	Information de ses membres sur le suivi de la mise en oeuvre de Natura 2000.		FWA	DGO3-DDR	annuelle		
09Ve010	Sensibilisation régulière de ses membres à l'environnement et à la gestion respectueuse de l'espace agricole.		FWA		annuelle		
17Ve140	Participer aux travaux du CRV et relayer ainsi que collecter auprès de nos membres, à travers nos bulletins, les informations utiles.	Notamment, informer nos membres des décisions prises au CRV concernant l'amélioration de la qualité des cours d'eau (InfoVesdre).	GIMPE			FF	BO
14Ve219	Contribution à sensibiliser sa population au respect de la qualité des cours d'eau et aux diverses problématiques liées à ceux-ci.		Herve	Cellule CRV	annuelle		
14Ve220	Organisation annuelle de la 'Semaine de l'environnement'.		Herve	Cellule CRV	annuelle		
17Ve141	Initiation des agents constatateurs et gardien de la paix aux problématiques touchant les cours d'eau.		Herve	Cellule CRV	2017		
14Ve026	Sensibilisation du grand public via panneaux, animations, visites guidées, articles, etc.		LIFE AL		2019		LIFE AL
14Ve221	Rédaction d'articles à paraître dans le bulletin de liaison du CRVesdre.		LIFE AL		2019		LIFE AL
14Ve222	Poursuivre la réalisation d'un reportage photo le long de la Vesdre et de ses affluents.		LRPE	Cellule CRV	2019		
11Ve0363	Promotion des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associés présents sur son territoire.	Installation de stations paysagères et transformation de l'actuel espace des saveurs (nouvelle thématique : le paysage dont les sources, les rivières, etc.).	MTPays Herve	Cellule CRV	annuelle		
11Ve0368	Participer, dans la mesure de ses possibilités, aux événements tels que les 'Journées de l'Eau' dans le bassin de la Vesdre.	La thématique "eau" sera abordée dans la mesure des possibilités.	MTPays Herve	Cellule CRV	annuelle		
14Ve223	Promotion des outils d'information et des activités du CR Vesdre via le site web de la Maison du Tourisme (newsletter et agenda en ligne).		MTPays Herve	Cellule CRV	annuelle		
11Ve0362	Promotion locale des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associé sur son territoire.		MTPays Vesdre	Cellule CRV	annuelle		
11Ve0367	Participer, dans la mesure de ses possibilités, aux événements tels que "les Journées de l'Eau" dans le bassin de la Vesdre.		MTPays Vesdre	Cellule CRV	annuelle		
11Ve0412	Proposer une visite guidée en car "Tour de la Vesdre", et plus particulièrement de la vallée de la Vesdre et du barrage de la Gileppe.		MTPays Vesdre		annuelle		
14Ve227	Transmission d'informations afin de compléter le site web du CRVesdre (pages faune et flore).		Natagora V-O	Cellule CRV	annuelle		
11Ve0315	Informers les agriculteurs sur les mesures de gestion Natura 2000.	Information ciblée sur Natura 2000 et le lien avec les MAE en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice, Malmedy, Forest Day), les journées portes ouvertes, dans le cadre des collaborations avec les Parcs Naturels, via les contacts directs et visites de terrain.	Natagriwal	AgraOst, DDR	annuelle	BO	

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
17Ve142	Organisation d'activités de découverte liées à l'eau dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.		OTJS				
17Ve143	Mise en avant des actions réalisées en partenariat avec le CRVesdre au travers de présentations à diverses instances communales.	CCATM, etc.	Pepinster	Cellule CRV	2019		
17Ve144	Mise en place d'une fête de la rivière.	Fête biennale idéalement organisée en parallèle avec les Opérations Rivières Propres.	Pepinster		2017		
14Ve230	Sensibiliser sa population au respect de la qualité des cours d'eau et aux diverses problématiques liées à ceux-ci.		Raeren		annuelle		
14Ve177	Organiser chaque année une journée de pêche à l'étang des Doux Fonds destinée aux jeunes de 7 à 12ans.		RAPP		annuelle		
14Ve179	Organiser chaque année une journée de pêche à l'étang des Doux Fonds destinée aux amis de Tolifaz.		RAPP		annuelle		
14Ve180	Organiser chaque année une journée de pêche sportive à l'étang des Doux Fonds destinée aux enfants des écoles de l'entité.		RAPP		annuelle		
14Ve110	Mise en valeur des sources et des rivières sur son territoire par l'organisation de balades.		RSI Chaufontaine		annuelle		RSI
14Ve231	Développement de nouveaux ateliers de sensibilisation aux différents aspects de l'eau.		RSI Chaufontaine	Cellule CRV	2019		RSI
14Ve232	Organiser des activités de sensibilisation dans le cadre d'événements spécifiques (Journées Wallonnes de l'Eau, Aqualines, etc.).		RSI Chaufontaine		annuelle		RSI
14Ve233	Actions de sensibilisation auprès des écoles sur l'état de notre rivière.		RSI Chaufontaine		annuelle		RSI
17Ve145	Dispenser des formations sur la thématique des cours d'eau aux stagiaires accueillis dans les équipes communales.		Trooz	Cellule CRV, Le Coudmain			
14Ve234	Organisation bisannuelle de la "Journée de la biodiversité".		Verviers, PCDNVerviers	Cellule CRV			
17Ve146	En fonction de la disponibilité des membres participation à l'école de pêche organisée par la FHV.		VPN	FHV	annuelle		
14Ve235	Sensibilisation de la population au respect de l'environnement, et plus particulièrement au respect des cours d'eau.		Welkenraedt	Cellule CRV	annuelle		

Programme d'actions 2017-2019

**Autre thème : 9**

## Autres



19 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau  
dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre



**Autre thème -9 : Autres**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéance</b>	<b>Estimation budgétaire</b>	<b>Origine financement</b>
14Ve075	Collaborer à la sensibilisation concernant la problématique des déchets verts en bordure de cours d'eau ou la prise en compte de la biodiversité des cours d'eau lors des aménagements hydriques ou de terrains attenants au réseau hydrographique.		AD&N		annuelle		
14Ve236	Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau pour la commune de Theux (relevé des problématiques, etc.).		AD&N	Theux	2019		
14Ve237	Attention continue aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, rejets, érosion de berges, etc.).		AmisHW		annuelle		
14Ve241	Attention continue à toute problématique pouvant toucher la rivière sur le parcours réalisé dans le cadre des activités des 3e années.	L'équipe réalise régulièrement le contrôle des panneaux d'informations sur la pêche, le contrôle visuel des zones touchées par les plantes invasives, etc.	Classdeau	RAPP	annuelle	BO	
17Ve147	Lors des Opérations Rivières Propres sur la Vesdre, une attention particulière est donnée dans la gestion des barrages, afin de garantir la sécurité des bénévoles présents dans le cours d'eau.	La Cellule du CRV informe préalablement la DGO2 de toute action ORP sur la Vesdre.	DGO2-Barrages	Cellule CRV	annuelle		
11Ve0342	Evaluation de la qualité biologique de la Vesdre.	Réalisation d'IBGN entre Eupen et Chênée.	FHV		2019		
14Ve243	Dans le cadre des formations de 'gestionnaire traitement' et 'analyse et qualité des eaux', proposition de candidats stagiaires au CRVesdre.		FOREM-Formation - Polygone de l'Eau	Cellule CRV	annuelle	0 euros	
11Ve274	Participation aux travaux du Contrat de Rivière par le biais de stages d'étudiants.		HEPL Agronomie		annuelle		
11Ve271	Attention continue aux diverses remarques émises par les partenaires du Contrat de Rivière Vesdre dans le cadre de la qualité de la rivière.	Des procédures ont été mises en place pour la gestion des sédiments et sont poursuivies.	HOLCIM		annuelle		
11Ve137	La Commune de Jalhay continue ses efforts de diminution d'apport de sels de déneigement dans les eaux de surface par la préférence d'un épandage de pierre de lave.		Jalhay		annuelle		
11Ve169a	Faire procéder à la régularisation et la remise en état, de manière plus respectueuse du milieu, du pertuis posé dans le Trou du Bois afin de permettre le passage d'engins agricoles. Le pertuis a été 'consolidé' par des briquillons en vrac qui tombent dans le cours d'eau.	Se référer à la station 4 de l'inventaire du Trou du Bois.	Soumagne		2019		
11Ve169b	Faire procéder à la régularisation et la remise en état, de manière plus respectueuse du milieu, du pertuis posé dans le ruisseau des Marais afin de permettre le passage d'engins agricoles. Le pertuis a été 'consolidé' par des briquillons en vrac qui tombent dans le cours d'eau.	Se référer à la station 8 du ruisseau des Marais.	Soumagne		2019		

Numéro	Intitulé	Description	Maître(s) d'œuvre	Partenaires	Échéance	Estimation budgétaire	Origine financement
14Ve050	Vérifier le bon écoulement du ruisseau du Trou du Bois après son passage sous la rue Trou du Bois. L'entrée de la canalisation, à l'entrée de la prairie, est régulièrement dépassée par le débit important qui, dès lors, s'écoule sur la voirie.	Un aménagement serait, sans doute, nécessaire : curage partiel du fond, aménagement de la grille d'entrée de la canalisation, etc. - Station 1 de l'inventaire du Trou du Bois réalisé par le CRVesdre.	Soumagne		2019		
06Ve066	Réaliser le suivi environnemental des zones de protection de ses captages d'eau thermo-minérale.		Source Chaudfontaine	DGO3-DESO			interne
06Ve0255	Réaliser la mise en conformité de la zone de surveillance de Chaudfontaine.	Mise en conformité des citernes à mazout en cours (environ 45 habitations/an).	Source Chaudfontaine	Chaudfontaine	2019	2.500 à 3.000 par habitation	SPW et Coca-Cola Company
14Ve112	Exiger la remise en état du vallon du ruisseau du Fond des Pierres comblé par des remblais successifs.	Station 2 de l'inventaire.	Sprimont		2019		
17Ve148	Proposer des travaux le long des cours d'eau aux prestataires étudiants ou en peines alternatives (ramassage de déchets, etc.).		Sprimont		2019		
17Ve149	Appui scientifique aux réflexions et aux décisions sur le rétablissement de la libre circulation des poissons dans le cours principal de la Vesdre.		ULg-LDPH		annuelle		
14Ve114	Maintien et développement des actions du PCDN en lien avec l'eau.		Welkenraedt		annuelle		

## 4.5. Le financement du Contrat de Rivière Vesdre

### 4.5.1. Les subsides

Le Contrat de Rivière Vesdre est exclusivement financé par des subsides publics, provenant des 18 Communes associées, de la Province de Liège et du Service Public de Wallonie, selon la clé de répartition suivante pour la période 2017-2019.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Commune de Baelen	1071	1071	1071
Commune de Chaudfontaine	3723	3723	3723
<b>Ville d'Eupen</b>	3723	3723	3723
Ville de Herve	2703	2703	2703
Commune de Jalhay	1989	1989	1989
Ville de Liège	1989	1989	1989
Ville de Limbourg	1989	1989	1989
Commune de Lontzen	408	408	408
<b>Commune d'Olné</b>	1071	1071	1071
Commune de Pepinster	2703	2703	2703
Commune de Raeren	408	408	408
Commune de Soumagne	1989	1989	1989
Ville de Spa	2703	2703	2703
Commune de Sprimont	1071	1071	1071
Commune de Theux	2703	2703	2703
Commune de Trooz	1989	1989	1989
Ville de Verviers	5202	5202	5202
Commune de Welkenraedt	1989	1989	1989
<b>Total des Communes</b>	<b>39423</b>	<b>39423</b>	<b>39423</b>
Province de Liège	2625	2625	2625
Service Public de Wallonie	98.112	98.112	98.112
<b>Total</b>	<b>140.160</b>	<b>140.160</b>	<b>140.160</b>

Pour les Communes, les montants sont calculés sur base de classes définies selon le nombre d'habitants et selon la superficie du territoire communal compris dans le sous-bassin. Pour le Service Public de Wallonie, le montant correspond au total des subsides des Communes et Province multiplié par 70/30. Ces subsides font l'objet d'actions reprises dans le thème 7 « Subsides » du programme d'actions (cf. 4.4.).

Le Contrat de Rivière Vesdre reçoit également du FOREM un subside pour l'emploi de travailleurs sous condition « APE » (Aide Pour l'Emploi). Il reçoit également un subside plafonné pour la coordination et l'organisation des Journées Wallonnes de l'eau dans le bassin de la Vesdre.

#### 4.5.2. Les lignes budgétaires

	2017	2018	2019
<b>Rentrées</b>			
Subsides communaux	39.423	39.423	39.423
Subside provincial	2.625	2.625	2.625
Subside régional	98.112	98.112	98.112
Subside APE	18.148	18.148	18.148
Subside Journées de l'Eau	4.000	4.000	4.000
<b>Total des rentrées</b>	<b>162.308</b>	<b>162.308</b>	<b>162.308</b>
<b>Report ou réaffectation de 2014-2016</b>			
<i>11Ve194 : Restauration de mares ou ZH : 2000</i>	<i>2.000</i>		
<i>11Ve199-14Ve055-14Ve056 : Plantes invasives : 1700</i>	<i>500</i>	<i>1.200</i>	
<i>14Ve254 : fascicule prévention inondations: 1000</i>		<i>1.000</i>	
<i>12Ve006 : protection de sites frayères : 1000</i>	<i>1.000</i>		
<b>Total des reports et réaffectations</b>	<b>3.500</b>	<b>2.200</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses</b>			
Personnel	-128.000	-128.000	-128.000
Fonctionnement	-25.000	-25.000	-25.000
Investissements			-1.500
Actions – Projets :	-12.800	-11.800	-7.800
<i>Cérémonie de signature du PA 2014-2016</i>	<i>-2.000</i>		
<i>11Ve248 : InfoVesdre</i>	<i>-2.600</i>	<i>-2.600</i>	<i>-2.600</i>
<i>11Ve245 : Eau Secours</i>	<i>-50</i>	<i>-50</i>	<i>-50</i>
<i>12Ve002 : Opération Rivières Propres</i>	<i>-200</i>	<i>-200</i>	<i>-200</i>
<i>14Ve079 : Faisons barrage aux OFNI</i>	<i>-500</i>	<i>-500</i>	<i>-500</i>
<i>14Ve055 : Plantes invasives</i>	<i>-150</i>	<i>-150</i>	<i>-150</i>
<i>11Ve194 : Restauration de mares ou ZH</i>	<i>-2.000</i>		
<i>12Ve011 : Journées Wallonnes de l'Eau</i>	<i>-4.000</i>	<i>-4.000</i>	<i>-4.000</i>
<i>14Ve256 : sensibilisation sur les inondations</i>	<i>-1000</i>	<i>-4.000</i>	
<i>N°... : animations</i>	<i>-300</i>	<i>-300</i>	<i>-300</i>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-165.800</b>	<b>-164.800</b>	<b>-162.300</b>
<b>Bilan</b>	<b>8</b>	<b>-292</b>	<b>8</b>

## **4.6. L'engagement officiel des partenaires : Le recueil des signatures**

**Le Ministre soussigné soutient les actions inscrites dans le protocole d'accord 2017-2019 du Contrat de Rivière Vesdre et prendra, dans le cadre de ses responsabilités, toutes les dispositions nécessaires pour que ces actions puissent être menées à bien.**

Pour Monsieur René Collin,  
**Ministre de l'Agriculture**, de la Nature, de la  
Ruralité, du Tourisme, des Aéroports,  
délégué à la représentation de la Grande  
Région

**Monsieur Benoît Drèze**

Député de la Région Wallonne et de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'p.p. B. Drèze', with a horizontal line underneath.

**Les institutions, administrations, associations et organismes suivants, représentés officiellement par les personnes soussignées, s'engagent à mener à bien les actions inscrites dans le protocole d'accord 2017-2019 du Contrat de Rivière Vesdre et dont ils sont maîtres d'œuvre. Ils ont préalablement pris connaissance de ces actions et y ont marqué leur accord écrit.**

*Remarque : En tant que responsables de la réalisation des actions, seuls les maîtres d'œuvre sont signataires du protocole d'accord, via leur représentant.*

### **Groupe des institutions régionales :**

Pour le Service Public de Wallonie –  
Direction Générale des Routes et des  
Bâtiments – DGO1,

**Madame Militza Zamurovic**

Inspecteur Général du Département du  
Réseau de Liège




Pour Monsieur Briec Quévy,  
Directeur général,

Service Public de Wallonie – Direction  
Générale de l'Agriculture, des Ressources  
Naturelles et de l'Environnement – DGO3,

**Monsieur Benoît Tricot**

Inspecteur général



Pour le Service Public de Wallonie –  
Direction Générale de la Mobilité et des  
Voies hydrauliques – DGO2,

**Monsieur Christophe Grifgnée**

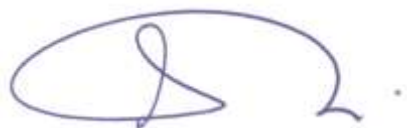
Chef de district des Barrages de l'Est





## Groupe des institutions provinciales et communales :

Pour la Province de Liège,  
**Monsieur André Denis**  
Député Provincial



Pour la Commune de Baelen,  
**Monsieur André Pirnay**  
Premier échevin



Pour la Commune de Chaudfontaine,  
**Madame Florence Herry**  
Echevin



Pour la Ville d'Eupen,  
**Monsieur Arthur Genten**  
Echevin



Pour la Ville de Herve,  
**Monsieur Marc Drouguet**  
Premier échevin



Pour la Commune de Jalhay,  
**Monsieur Michel Fransolet**  
Bourgmestre



Pour la Ville de Liège,  
**Monsieur André Schroyen**  
Echevin



Pour la Ville de Limbourg,  
**Monsieur Jacques Soupart**  
Premier échevin



Pour la Commune de Lontzen,  
**Madame Maria Keutgen-Guerrero**  
Conseillère Communale



Pour la Commune d'Olné,  
**Monsieur Dorian Kempeneers**  
Echevin



Pour la Commune de Pepinster,  
**Madame Doris Quadflieg**  
Echevine



Pour la Commune de Raeren,  
**Monsieur Joachim van Weersth**  
Echevin



Pour la Commune de Soumagne,  
**Monsieur Jean-Marie Keris**  
Echevin



Pour la Ville de Spa,  
**Monsieur Paul Mathy**  
Echevin



Pour la Commune de Sprimont,  
**Monsieur Sébastien Doutreloup**  
Conseiller communal



Pour la Commune de Theux,  
**Monsieur Alain Foguegne**  
Service Environnement



Pour la Commune de Trooz,  
**Monsieur Fabien Beltran**  
Bourgmestre



Pour la Ville de Verviers,  
**Monsieur Jean Marie Legros**  
Conseiller Communal



Pour la Commune de Welkenraedt,  
**Monsieur Albert Delhez**  
Echevin



## Groupe des acteurs locaux :

Pour l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège,  
**Monsieur Benoît Piron**



Pour Intradel,  
**Monsieur Luc Joine**



Pour le Groupement des Industries et des Entreprises du bassin de la Meuse pour la Protection de l'Environnement,  
**Monsieur Marc Cludts**



Pour la société Holcim s.a.,

Pour la société Coca-Cola - Sources Chaudfontaine,  
**Monsieur Frédéric Godier**



Pour la Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre,  
**Monsieur Félix Zlataritz**



Pour les Amis de la Hoëgne et du Wayai,  
**Monsieur Félix Zlataritz**



Pour la Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est,  
**Monsieur Arnaud van den Hove**



Pour la Royale Association des Pêcheurs de Pepinster,  
**Monsieur Albert Belflamme**



Pour Vesdre : Pêche et Nature,  
**Monsieur Jacques Vincent**



Pour la Société Royale de Pêche et de  
Pisciculture La Warfazienne,  
**Monsieur Christian Devaux**



Pour Agra-Ost,  
**Monsieur Pierre Luxen**



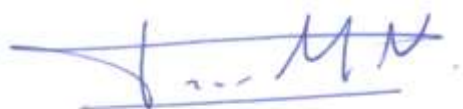
Pour Natagriwal,  
**Monsieur Pierre Luxen,**



Pour la Fédération wallonne de  
l'Agriculture,  
**Monsieur Gustave Wuidart**



Pour PROTECT'eau,  
**Monsieur Nicolas Triolet**



Pour l'APERe,  
**Madame Johanna d'Hernoncourt**



Pour le LIFE Ardenne liégeoise,  
**Madame Julie Plunus**



Pour le LIFE Pays mosan,  
**Monsieur Sébastien Pirotte**



Pour AD&N,  
**Monsieur Sébastien Pirotte**



Pour ADALIA,  
**Madame Isabelle Bourge**



Pour ASPEI,  
**Monsieur Didier Herman**



Pour la Régionale Natagora Vesdre-  
Ourthe,  
**Madame Eliane Lecrenier**



Pour le PCDN de Chaudfontaine,  
**Madame Eugénie Capiou**



Pour les Classes d'Eau,  
**Madame Nathalie Demolin**



Pour le CRIE de Liège - Education  
Environnement,  
**Madame Magali Noldus**



Pour le CRIE d'Eupen – Haus Ternell,  
**Madame Magali Noldus**



Pour le CRIE de Spa – Domaine de  
Bérinzenne,  
**Madame Vinciane Mathieu**



Pour la Haute Ecole de la Province de  
Liège Rennequin Sualem – Catégorie  
Agronomie,  
**Madame Marianne Dawirs**



Pour le Polygone de l'Eau - FOREM  
Formation,  
**Madame Pénélope Clotuche**



Pour l'Université de Liège – Laboratoire  
de Démographie des Poissons et  
d'Hydroécologie,  
**Monsieur Michaël Ovidio**



Pour l'Agence du Tourisme de l'Est de la  
Belgique,  
**Monsieur Dany Heck**



Pour la Maison du Tourisme du Pays de  
Herve,  
**Monsieur Dorian Kempeneers**



Pour la Maison du Tourisme du Pays de  
Vesdre,  
**Monsieur Bernard Piron**



Pour l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart,  
**Monsieur Francis Willems**



Pour le Royal Syndicat d'Initiative de  
Chaufontaine,  
**Monsieur Jean-Louis de Wit**



Pour la Società Dante Alighieri (Comitato  
di Verviers),  
**Madame Joëlle Abbes-Orban**



Pour le Contrat de Rivière Vesdre asbl,  
**Monsieur Jean Marie Legros**



Fait à Chênée, le 6 février 2017.



## Abréviations

AD&N	Agir pour la Diversité & la Nature
AGW	Arrêté du Gouvernement Wallon
AIDE	<b>Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège</b>
Amis H-W	Les Amis de la Hoëgne et du Wayai
ATEB	<b>Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique</b>
Av.	Avenue
BO	Budget Ordinaire
CE	Communauté Européenne // <b>Cours d'Eau</b>
Classdeau	Classes d'eau
CPPLg	Commission Provinciale Piscicole de Liège
CR	Contrat de Rivière
CRIE	<b>Centre Régional d'Initiation à l'Environnement</b>
CRV	Contrat de Rivière Vesdre
DCE	Directive Cadre Eau 2000/60/CE
DCENN	Direction des Cours d'Eau Non Navigable
DCENN_Li	Direction des Cours d'Eau Non Navigable de Liège
DCO	Demande chimique en oxygène
DCP	Direction de la Chasse et de la Pêche
DESO	Direction des Eaux Souterraines
DESU	Direction des Eaux de Surface
DGARNE	<b>Direction Générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (= DGO3)</b>
DGHI	Direction de la Gestion Hydraulique Intégrée
DGO1	Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (=DGARNE)
DHI	District Hydrographique International
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPC	Département de la Police et des Contrôles
DST_PL	Direction du Service Technique - Province de Liège
EH	Equivalent Habitant
FF	Frais de Fonctionnement
FHV	Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FTPLg	Fédération du Tourisme de la Province de Liège
FWA	Fédération Wallonne de l'Agriculture
GIMPE	Groupement des Industries et des Entreprises du bassin de la Meuse pour la <b>Protection de l'Environnement</b>
GT	Groupe de travail
GTI	Groupe Transversal Inondations
GW	Gouvernement Wallon
HELMo	Haute Ecole Libre Mosane

HEPL	Haute Ecole de la Province de Liège
HTVA	Hors TVA
IBGN	Indice Biotique Global Normalisé
IPES	<b>Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale</b>
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
LRPE	Ligue Royale des Pêcheurs de Pepinster
MAE	Mesure agri-environnementale
MO	<b>Maître d'œuvre</b>
MT	Maison du Tourisme
Natagora V-O	Natagora : Régionale Vesdre - Ourthe
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PGDA	<b>Programme de Gestion Durable de l'Azote</b>
PLUIES	Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
PMC	Plastiques – Métaux – Cartons à boissons
PN	Point noir
PNP	Point noir prioritaire
PV	Procès-verbal
RAPP	Royale Association des Pêcheurs de Pepinster
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RN	Route nationale
RSI	Royal Syndicat <b>d'Initiative</b>
RW	Région Wallonne
SAU	Surface agricole utile
SBH	Sous-bassin hydrographique
SETHY	Service d'Etudes Hydrologiques
SGR	Sentiers de Grande Randonnée
SOR	Source O Rama
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW	Service Public de Wallonie
SSHf	Station Scientifique des Hautes Fagnes
STEP	<b>Station d'épuration</b>
TFE	<b>Travail de fin d'étude</b>
TVAC	TVA Comprise
UBS	Union Belge de Spéléologie
ULg	Université de Liège
VPN	Vesdre Pêche - Nature
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation



## CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - asbl

### Cellule de Coordination :

Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine  
Tél : 04/361.35.33  
crvesdre@scarlet.be

[www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)

Avec le soutien de :

Editeur responsable :  
J.M Legros, Président du CRV asbl



Pepinster



Welkenraedt

